

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉBATS PARLEMENTAIRES**  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989**

**(31<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**2<sup>e</sup> séance du jeudi 27 octobre 1988**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTICE DE M. ANDRÉ BILLARDON

#### 1. Loi de finances pour 1989 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1499).

Justice  
Budgets annexes de la Légion d'honneur  
et de l'ordre de la Libération  
(suite)

Réponses de M. Pierre Arpaillange, garde des sceaux, ministre de la justice, aux questions de : MM. Jean de Gaulle, rapporteur spécial de la commission des finances, Jean Seitlinger, Michel Meylan, Léo Grézard, François Colcombet, Philippe Marchand, Serge Charles, Henri Cuq, Patrick Devedjian, Maurice Louis-Joseph-Dogué.

M. Michel Sapin, président de la commission des lois.

*Rappels au règlement* (p. 1508)

MM. Pierre Mazeaud, Francis Delattre, le président de la commission, Jean Tardito, Jean-Jacques Jegou, Philippe Auberger, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la justice.

*Reprise de la discussion* (p. 1510)

MM. le président, le garde des sceaux.

JUSTICE (p. 1510)

Réserve du vote sur les crédits.

BUDGET ANNEXE DE LA LÉGION D'HONNEUR (p. 1510)

Crédits ouverts à l'article 36. - Adoption (p. 1510)  
Crédits ouverts à l'article 37. - Adoption (p. 1511)

BUDGET ANNEXE DE L'ORDRE DE LA LIBÉRATION  
(p. 1510)

Crédits ouverts à l'article 36. - Adoption (p. 1510)  
Crédits ouverts à l'article 37. - Adoption (p. 1510)

Industrie et aménagement du territoire  
Tourisme

M. Alain Rodet, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Francis Geng, rapporteur pour avis de la commission de la production.

M. Jean Tardito,  
M<sup>me</sup> Bernadette Isaac-Sibille,  
M. Jean-Claude Mignon,  
M<sup>me</sup> Ségolène Royal,  
M. Léonce Deprez.

M. Olivier Stirn, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme.

Réponses de M. le ministre aux questions de : M<sup>me</sup> Bernadette Isaac-Sibille, MM. Jacques Blanc, Charles Ehrmann, M<sup>me</sup> Martine Daugreilh, MM. François Hollande, Jean Beaufrils, Michel Lambert, Didier Migaud, Michel Meylan, Charles Pistre, M<sup>me</sup> Jacqueline Alquier.

Les crédits concernant le tourisme, inscrits à la ligne « industrie et aménagement du territoire », seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du ministère de l'aménagement du territoire et des reconversions.

Amendement n° 19 de M. Lombard : MM. Jean Tardito, le rapporteur spécial, le ministre, Léonce Deprez. - Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

#### 2. Ordre du jour (p. 1528).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ BILLARDON, vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## LOI DE FINANCES POUR 1989 (DEUXIÈME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 (nos 160, 294).

### JUSTICE

#### BUDGETS ANNEXES DE LA LÉGION D'HONNEUR ET DE L'ORDRE DE LA LIBÉRATION (suite)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la justice et des budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération.

Nous en arrivons aux questions.

La parole est à M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le garde des sceaux, ministre de la justice, mes chers collègues, le rapporteur souhaite attirer l'attention de l'Assemblée et du Gouvernement sur les obstacles persistants que la Grande Chancellerie rencontre à l'occasion de l'instruction des dossiers.

Celle-ci est, en effet, confrontée dans la pratique, et avec des effectifs en constante diminution, à des dossiers fréquemment tardifs et incomplets, avec tous les risques que cela comporte inévitablement pour la qualité de l'instruction, au regard des normes édictées par les différents textes régissant la Légion d'honneur, l'ordre du Mérite et la médaille militaire. Il apparaît donc comme important que la tendance puisse être modifiée, afin que les échéances de promotion prévues par les codes soient abordées dans des conditions optimales.

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

**M. Pierre Arpallange, garde des sceaux, ministre de la justice.** Vous me demandez, monsieur de Gaulle, quels sont les obstacles rencontrés par la Grande Chancellerie pour l'instruction des dossiers tardifs et incomplets.

Comme vous le savez, le code de la Légion d'honneur dispose, dans son article R. 28, alinéa 1<sup>er</sup> : « Les ministres adressent leurs propositions au Grand Chancelier trois fois par an, les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre. »

Ainsi conçu dans son principe, ce rythme de transmission des promotions par les ministères et de publication au *Journal officiel* donnait au secrétaire général du conseil de l'ordre et à la Haute Assemblée au moins trois mois pour examiner les mémoires de propositions et les pièces qui doivent les accompagner : bulletin n° 2 du casier judiciaire, avis des différents ministres dont le candidat aurait relevé de par ses activités, enquête de moralité émanant des préfetures, des brigades de gendarmerie, etc.

Or, depuis de nombreuses années, les ministères ne respectent plus, paraît-il, pour la plupart d'entre eux, les dates que leur assigne le code de la Légion d'honneur. Certaines pro-

positions parviennent une semaine seulement avant la date présumée de publication de la promotion. Fait plus grave, de nombreux dossiers sont incomplets lorsqu'ils parviennent à la Grande Chancellerie.

Par souci d'efficacité, le conseil de l'ordre rend sa déclaration de conformité sous la réserve suspensive de la production ultérieure des avis manquants ou des extraits de casier judiciaire.

Malheureusement, en dépit des demandes réitérées, nombre de pièces manquent encore lors de la publication au *Journal officiel*. Dès lors, les ministères se sentent démobilisés et les services de la Grande Chancellerie sont contraints de se substituer à ces départements ministériels pour achever l'instruction de dossiers qui auraient dû être complets lors de leur envoi.

Les difficultés ainsi exposées sont rencontrées aussi par le secrétaire général du conseil de l'ordre national du Mérite. Quantitativement, elles sont même bien supérieures, puisque, du fait de l'importance des contingents, ce sont des centaines de propositions qui parviennent dans la dernière semaine avant la publication.

Je souhaite, bien sûr, que tous les ministères se conforment désormais aux règles que je viens de rappeler.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. le président.** Nous prenons maintenant les questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Jean Seitlinger.

**M. Jean Seitlinger.** Monsieur le garde des sceaux, il n'est sans doute pas nécessaire de démontrer devant vous que le système du Livre foncier en vigueur dans les trois départements du Rhin et de la Moselle a fait ses preuves et que nous souhaitons le garder.

Je sais qu'il n'est nullement menacé dans son principe. Toutefois, il ne sert véritablement les intérêts des populations de manière efficace que s'il est implanté à proximité des usagers, c'est-à-dire, à de rares exceptions près, au chef-lieu de canton.

Il y a exactement trente ans, le Gouvernement a procédé à une réorganisation des greffes permanents et des bureaux du Livre foncier en prononçant un certain nombre de suppressions par voie de regroupement.

Or j'apprends, à la lecture de la presse régionale du 13 octobre dernier, que la Chancellerie envisagerait la suppression d'une nouvelle série de greffes permanents et de bureaux du Livre foncier, et celui de Rohrbach-lès-Bitche, chef-lieu de canton dont je suis le maire, est nommément cité.

Monsieur le garde des sceaux, je considère qu'une telle mesure serait pour le moins très inopportune.

Il ne faudrait pas que la décentralisation aboutisse à une désertification des zones rurales et suburbaines du fait d'un regroupement des greffes permanents et des bureaux du Livre foncier dans les seules villes sièges d'un tribunal de grande instance et d'un tribunal d'instance.

Au surplus, le Livre foncier ne remplit pleinement sa mission que s'il reste implanté à proximité des usagers, qui ne sont pas exclusivement les notaires, les huissiers et les banques, mais aussi des particuliers, notamment des agriculteurs.

Monsieur le garde des sceaux, je souhaite que vous puissiez déclarer que ces informations ne sont nullement fondées et qu'il n'entre dans vos intentions ni de supprimer ni de regrouper des greffes permanents et des bureaux du Livre foncier dans les trois départements d'Alsace et de Moselle.

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** Monsieur le député, vous avez évoqué le problème de la suppression éventuelle des greffes permanents.

Institués lors de la réforme de l'organisation judiciaire de 1958 pour atténuer les effets de la suppression des justices de paix, les greffes permanents des tribunaux d'instance étaient appelés, dans la phase finale de cette réforme, à disparaître progressivement.

Cependant, la carte de ces greffes permanents s'est trouvée en quelque sorte figée, puisque depuis près de vingt ans aucune modification sensible n'est intervenue.

La nécessité de rationaliser le fonctionnement de l'institution judiciaire et d'utiliser au mieux ses moyens a conduit la Chancellerie à entreprendre une étude sur la situation réelle et les services effectifs rendus par ces greffes permanents.

En toute hypothèse, aucune décision de suppression ne sera prise s'il s'avère qu'elle entraîne pour le justiciable des inconvénients bien supérieurs aux avantages qui pourraient en résulter pour l'Etat.

J'ajoute qu'il n'entre pas dans les intentions de la Chancellerie de supprimer ou de déplacer le bureau du Livre foncier à Rohrbach-lès-Bitche, pas plus que dans les autres villes d'Alsace ou de Moselle sièges d'un bureau du Livre foncier.

Vous pouvez donc avoir toute tranquillité à cet égard, monsieur le député.

**M. Jean Sellinger.** Je vous remercie, monsieur le garde des sceaux.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Meylan.

**M. Michel Meylan.** Monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, il y a quelques semaines, les gardiens de prison étaient en grève pour demander l'amélioration de leur statut, des effectifs supplémentaires, mais aussi de meilleures conditions d'accueil pour les détenus, ce qui faciliterait leur travail.

Je vous rappellerai le cas de la maison d'arrêt de Bonneville. Ouverte en 1969 pour une capacité théorique de 78 places, elle a vu son effectif porté à 142 places en 1985, et cela sans travaux. Aujourd'hui, cette maison d'arrêt accueille 240 détenus, pour 78 places.

Je sais que la construction d'un établissement pénitentiaire est prévue à Aiton, en Savoie. Mais c'est un établissement pour détenus purgeant des peines, qui ne sera pas en mesure d'apporter une solution à la maison d'arrêt de Bonneville, dont la majorité des prisonniers sont des prévenus devant rester à la disposition des magistrats instructeurs.

Le projet de loi adopté hier en conseil des ministres sur la détention provisoire améliorera peut-être la procédure, mais ses effets ne seront pas ressentis dans les maisons d'arrêt. Il y aura toujours autant de détenus, même si la durée du séjour est plus courte.

Monsieur le garde des sceaux, faudra-t-il, pour obtenir la prise en compte de l'agrandissement de cette maison d'arrêt, que le maire de Bonneville, outrepassant ses droits de police, demande la fermeture d'un établissement recevant du public, les conditions de sécurité n'étant plus respectées ?

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** Monsieur le député, la maison d'arrêt de Bonneville est un établissement moderne, dont la mise en service remonte à 1969. Elle devrait accueillir 90 détenus environ, alors qu'elle en reçoit actuellement plus de 210, en majorité des prévenus. Dans le passé, ce chiffre est même monté, je crois, jusqu'à 250.

C'est dire que, si la conception et l'état général de cet établissement sont adaptés à sa mission - recevoir les prévenus des tribunaux de grande instance d'Annecy, Bonneville et Thonon-les-Bains -, sa suroccupation chronique nécessite dans l'immédiat d'opérer en permanence des désencombrements des personnes condamnées ou mêmes des prévenus vers des maisons d'arrêt voisines et, dans le futur, d'envisager une extension, d'une part, des capacités d'hébergement d'environ 200 places et, d'autre part, des structures et des services communs : cuisines, buanderies, ateliers, parloirs, etc.

Une rénovation des bâtiments existants et une amélioration de la sécurité générale seront, en outre, opérées pour doter cette maison d'arrêt des moyens adaptés à sa fonction.

Cette extension et cette amélioration, qui sont estimées à 65 millions de francs environ, ont fait l'objet d'une étude préalable de faisabilité, qui devra être suivie - dès l'année prochaine, je l'espère - d'une étude détaillée par un cabinet d'architecture et des bureaux d'études spécialisés avant que les crédits d'investissement ne soient utilement inscrits à un budget ultérieur.

Je peux vous confirmer, monsieur le député, que la nécessité de cette extension ne m'a pas échappé, que son caractère d'urgence n'est contesté par personne et que je veillerai à faire progresser ce dossier en vue d'une solution la plus rapide possible. Mais, effectivement, il faudra attendre environ un an, au minimum.

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Léo Grézard.

**M. Léo Grézard.** Monsieur le président, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, à côté de la multiplication des actions en justice, l'effectif des conciliateurs - auxiliaires bénévoles - accuse un certain fléchissement.

En chiffres ronds, il se montait à 1 200 lors de leur mise en place, pour tomber à 400 en 1987 et remonter à un millier maintenant.

Les conciliateurs exercent leur compétence dans le cadre cantonal, souvent en zone dépeuplée, et, parfois, leur compétence est devenue multicantonale.

Le grand public connaît relativement mal la nature de leur action, leurs compétences et les limites de cette dernière. C'est vraisemblablement la raison d'un certain sous-emploi de quelques-uns d'entre eux.

Envisagez-vous, à travers une meilleure information de nos concitoyens, une relance du recrutement de ces représentants de la justice de proximité, aux missions au demeurant restreintes ?

Le complément d'une éventuelle mesure en ce sens pourrait être une formation initiale, dont les moyens ne sauraient être que légers et souples.

Etant donné la très incomplète prise en charge des divers frais réels, notamment des importants frais de déplacement en milieu rural ou en zone de frais entraînés par les rencontres avec les juridictions permanentes compétentes en vue d'une formation continue, pensez-vous mettre à l'étude un mode d'indemnisation équitable des frais engendrés par cette activité bénévole ?

Je conviens tout à fait qu'il est difficile d'évaluer l'action des conciliateurs, car nul ne peut estimer le coût d'une action judiciaire qui n'a pas eu lieu. Mais j'aimerais connaître l'ensemble de vos projets concernant cette action de proximité de la justice, qui constitue un élément non négligeable de l'animation rurale, en général bien ressenti par ceux qui lui ont fait appel après une bonne information.

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** Monsieur Grézard, je rappelle que la fonction de conciliateur a été créée par le décret du 20 mars 1978, modifié en 1981.

L'institution a connu un développement constant jusqu'en 1982, date à laquelle une pause a été observée.

En 1987, la relance de la conciliation a été décidée, et plusieurs circulaires sont venues préciser les modalités de recrutement des conciliateurs, ainsi que les divers aspects du fonctionnement de l'institution.

Nommés par les premiers présidents, sur proposition des procureurs généraux, les conciliateurs ont pour mission de faciliter, en dehors de toute procédure judiciaire, le règlement amiable des différends portant sur des droits dont les intéressés ont la libre disposition. Ils tiennent le plus souvent leurs séances dans des locaux municipaux et peuvent être saisis sans formalités particulières. Après avoir entendu et tenté de rapprocher les intéressés, ils établissent, en cas de conciliation, même partielle, un constat d'accord, auquel le juge d'instance peut donner force exécutoire à la demande des parties.

Près d'un millier aujourd'hui, les conciliateurs ont traité, au cours du premier trimestre de l'année 1988, environ 13 800 affaires, aboutissant à une conciliation dans un peu plus de 40 p. 100 des cas.

Ils exercent leurs fonctions à titre bénévole. Toutefois, la Chancellerie assure le remboursement de leurs menus dépenses - les frais de correspondance et la confection des imprimés, entre autres - dans la limite de 1 000 francs par conciliateur et par an, ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement dans des conditions avantageuses prévues par une décision interministérielle en date du 7 août 1978.

Les missions dévolues aux conciliateurs ne doivent pas faire oublier que le nouveau code de procédure civile pose le principe général qu'il entre dans la mission des juges de concilier les parties et qu'ils ont également la faculté de recourir à la nomination de médiateurs pour des conflits plus importants et complexes.

Il est également prévu, dans le document en cours de rédaction dont je vous parlais ce matin, que les tribunaux de grande instance seront invités à avoir de plus en plus recours à ces médiateurs.

Dans l'intérêt même de la justice, ces dispositions doivent donc être appliquées plus fréquemment. Pour le moment, il ne semble pas urgent de nommer de nouveaux conciliateurs, leur nombre actuel paraissant devoir satisfaire aux besoins.

**M. le président.** La parole est à M. François Colcombet.

**M. François Colcombet.** Monsieur le garde des sceaux, la drogue est apparue dans notre pays dans les années soixante-dix. Malgré le vote de la loi de 1970 qui était censée empêcher le développement de ce phénomène, la consommation de drogue a augmenté chez nous. Si cela peut être une consolation, on constate que, maintenant, tous les pays du monde sont à peu près logés à la même enseigne, qu'il s'agisse des États-Unis, des pays du bloc de l'Est ou des pays en voie de développement.

De 1970 à 1981, la politique conduite en matière de drogue s'est caractérisée par une très forte sévérité dans la répression du trafic de stupéfiants et par un effort soutenu en faveur de la réinsertion des toxicomanes.

De 1981 à 1986, cette politique a été prolongée et complétée par un effort sans précédent en matière de prévention.

En 1986, la politique suivie par M. Chalandon a marqué un changement complet d'orientation se caractérisant par un accroissement de l'aspect répressif, y compris dans la réinsertion. Le garde des sceaux de l'époque manifestait ainsi tout l'intérêt qu'il portait aux méthodes coercitives et à celles inspirées du comportementalisme américain.

Une loi a été adoptée et des crédits importants ont été trouvés pour mettre en place un certain nombre d'institutions.

Ma question, monsieur le ministre, porte sur l'avenir de ces institutions. Seront-elles maintenues ou supprimées ? Seront-elles développées ou orientées différemment ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** Vous m'interrogez, monsieur François Colcombet, sur la politique menée en matière de toxicomanie.

La politique de mon prédécesseur a effectivement, comme vous l'avez indiqué, été marquée dans ce domaine par la priorité donnée à l'enfermement et à la répression.

Un budget important de 250 millions de francs a été dégagé en 1987, mais sans analyse correspondante des besoins.

Je partage votre avis sur le fait qu'il n'existe pas de réponse unique au problème de la toxicomanie. Je souhaite, pour ma part, revenir à un juste équilibre entre la prévention, le traitement et la répression.

Dans cette perspective, l'articulation entre les juridictions et les structures qui assurent la prise en charge sociale et médicale des toxicomanes doit être améliorée. En ce qui concerne les centres d'hébergement, créés par M. Chalandon, et auxquels vous avez fait allusion, il faut souligner que seule la moitié des crédits prévus à cette effet a été consommée, en raison de l'absence de projets suffisamment précis et consistants.

Sept centres d'hébergement pour majeurs et quatre centres d'hébergement pour mineurs ont néanmoins été ouverts. Le bilan de leur fonctionnement à ce jour est très nuancé.

Certains centres, dont le projet a été porté par des associations compétentes et expérimentées, ont accueilli des jeunes toxicomanes dans de bonnes conditions. Ils devraient être maintenus, en accord avec le ministre de la solidarité, sans être exclusivement réservés aux personnes placées par l'autorité judiciaire.

D'autres centres, en revanche, du fait de l'absence de projets pédagogiques cohérents, posent de réels problèmes de fonctionnement et ne semblent pas toujours répondre aux besoins locaux. Ils devraient en conséquence être réorientés pour satisfaire aux exigences de qualité et de sérieux nécessaires dans ce domaine.

Je m'attacherai d'une manière générale à soutenir le développement de structures d'accueil plus diversifiées et mieux adaptées aux demandes locales. Enfin, je donnerai une priorité aux actions de formation et d'information des magistrats et des personnels de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée dans ce domaine. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Marchand.

**M. Philippe Marchand.** Monsieur le président, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, notre collègue Zuccarelli, contraint de nous quitter, m'a demandé de poser une question en son lieu et place.

Je résumerai la première partie de sa question qui se présente comme un préambule dans lequel M. Zuccarelli insiste sur la nécessité de réaliser un programme de constructions pénitentiaires. « Un tel programme est nécessaire, précise-t-il, pour répondre à notre exigence de respect des droits de l'homme et à la préservation lucide des chances de récupération et de réinsertion des détenus. »

L'essentiel de sa question porte sur la construction de la nouvelle maison d'arrêt de la Haute-Corse, à Borgo, près de Bastia. Ce projet, indique-t-il, monsieur le garde des sceaux, est depuis un an arrêté au stade de l'examen par vos services des offres des entreprises. Et il ajoute que ce retard est regrettable, car l'état et l'insuffisance des locaux pénitentiaires de Bastia sont inacceptables. Selon notre collègue, l'insularité rend, plus qu'ailleurs encore, nécessaire cette nouvelle maison d'arrêt car elle permettra, dans le plus grand nombre des cas, le maintien du lien entre les familles et les détenus.

M. Zuccarelli souhaite donc savoir, monsieur le garde des sceaux, quelles mesures vous entendez prendre pour que ce projet aboutisse dans les meilleurs délais, sachant que, faute de certaines décisions dans les tout prochains jours, l'appel d'offres devenant caduc, de nouveaux délais viendraient s'ajouter au calendrier. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** La maison d'arrêt de Bastia est un petit établissement très ancien qui date du XVI<sup>e</sup> siècle. Il est étroitement enserré dans ses murs au cœur de la citadelle et il est limité dans ses capacités et vétuste dans ses installations.

Cette maison d'arrêt ne comporte ni atelier pour l'organisation du travail pénal, ni équipement pour les activités socio-éducatives et culturelles, ni aire de sport. Elle peut accueillir soixante-quinze détenus : soixante-neuf étaient présents au 1<sup>er</sup> octobre, pour partie en salle commune, pour partie en cellules.

Par ailleurs, elle ne présente aucune garantie en matière de sécurité, au point que les détenus dangereux ou difficiles doivent être transférés sur le continent, et cela depuis de nombreuses années.

C'est pourquoi la Chancellerie a étudié la construction d'une nouvelle maison d'arrêt et a donné un caractère qui se voulait prioritaire à cette réalisation. Ce nouvel établissement doit être édifié sur un terrain de quatre hectares situé, en effet, à Borgo et il permettra d'accueillir deux cent trente détenus dans des installations fonctionnelles autorisant, avec un niveau correct de sécurité, le déploiement des activités de toute nature, notamment en vue de faciliter l'insertion des détenus. De plus, il offrira de bonnes conditions de travail au personnel.

Estimé à 90 millions de francs environ, le projet a été inscrit au budget de l'équipement de 1987 et a donné lieu à un appel d'offres dont les résultats ont été connus seulement au début de la présente année. Les marchés n'ont toutefois pas

été passés avec les entreprises moins-disantes par mon prédécesseur et des problèmes de financement, apparus ultérieurement dans le courant de l'année 1988 dans la gestion des crédits d'équipement, m'ont empêché, jusqu'à, ce jour, de reprendre ce dossier et de le faire aboutir.

En effet, il a fallu financer, en toute priorité, sur les crédits disponibles - et ils étaient peu importants - du chapitre 57-20 du budget, les travaux de reconstruction des maisons centrales de Saint-Maur et d'Ensisheim, gravement endommagées par les mutineries les 12 novembre 1987 et 16 avril 1988. Le coût de ces travaux n'a été couvert que partiellement par un décret d'avance de 40 millions de francs, le solde devant en être financé au titre de la loi de finances rectificative de 1988.

Il va de soi que, aussitôt le financement correspondant rétabli, la procédure administrative sera mise en œuvre en vue de lancer, au plus tôt, les travaux de construction de la maison d'arrêt de Borgo dont le délai de réalisation ne devrait, dans ces conditions, pas être supérieur à deux ans. Mais on peut considérer, en effet, que pour un programme prioritaire ces délais sont bien longs. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Nous venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Serge Charles.

**M. Serge Charles.** Monsieur le garde des sceaux, s'il veut une bonne justice, l'Etat doit assurer à ses magistrats le respect et la considération requis pour l'exercice de leurs responsabilités. Il doit à la fois leur donner les moyens de travailler mais aussi de vivre dans des conditions satisfaisantes. Or, je constate que votre budget ne leur donne pas satisfaction.

Votre prédécesseur, M. Chalandon, s'était engagé à opérer en trois ans le réalignement des indemnités de fonctions des magistrats de l'ordre judiciaire sur celles des magistrats administratifs ...

**M. Alain Rodet.** Des promesses !

**M. Serge Charles.** ... et le Parlement en avait pris acte.

Aujourd'hui, le Gouvernement ne respecte pas ses engagements et délaisse la magistrature. Cela est infiniment regrettable.

Pour exercer une bonne justice, il faut aussi être suffisamment nombreux. Sur ce point, je vous demanderai de penser tout particulièrement, monsieur le ministre, aux tribunaux du Nord, notamment à ceux de Tourcoing et de Roubaix qui ont grandement besoin de se voir affecter des nouveaux juges.

Mais les magistrats ne sont pas tout ! Il leur faut du personnel et du matériel. Je tiens, à cet égard, à réfuter les allégations gouvernementales suivant lesquelles les suppressions d'emplois seraient justifiées par l'informatisation des greffes et l'arrêt de la gestion des registres d'état-civil. Il y a longtemps qu'en fait les tribunaux ne tiennent plus les registres. Par contre, leurs tâches ne cessent d'augmenter au fil des ans : le 1<sup>er</sup> janvier, s'ajouteront les assignations directes ainsi que les procédures d'injonction de faire. Quant à l'informatisation, elle s'était opérée dans de telles conditions de gaspillage et d'inefficacité que votre prédécesseur avait dû demander un audit afin de tout remettre à plat et de repartir sur des bases sérieuses.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il eût été de meilleure gestion de garder vos effectifs et de faire un effort financier beaucoup plus important pour accélérer l'étude et la mise en œuvre des nouveaux logiciels, puis le développement sur l'ensemble du pays du matériel d'application ? A défaut, vous continueriez à gaspiller d'un côté ce que vous prétendez économiser de l'autre, et les tribunaux de province seraient pendant de longues années encore les laissés-pour-compte.

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** Monsieur le député, vous êtes un peu sévère, compte tenu surtout des précisions que j'ai apportées ce matin dans mon intervention.

En ce qui concerne le régime indemnitaire des magistrats, il est exact qu'il s'est progressivement dégradé depuis 1958 et qu'il est inférieur à celui d'autres corps exerçant des fonctions juridictionnelles, alors que les magistrats ont fait un

effort considérable pour accroître leur productivité, afin d'être en mesure de traiter plus rapidement des contentieux qui ne cessaient de s'accroître.

Le budget de 1988 a certes permis un premier rattrapage et le taux moyen des indemnités a pu être porté de 19 à 24 p. 100 du traitement brut. Cette amélioration n'a été obtenue au cours des débats parlementaires que grâce à la volonté unanime des deux assemblées qui a permis de porter à 49,6 millions de francs les crédits de la loi de finances, initialement fixés à 22 millions de francs.

Je souhaiterais très vivement que l'effort ainsi engagé puisse être poursuivi, afin que la place et les efforts des magistrats soient reconnus, qu'un alignement sur le régime indemnitaire des magistrats des tribunaux administratifs notamment soit réalisé.

Le projet de loi de finances, en son état actuel, ne comporte pas, comme vous l'avez indiqué, de mesures sur ce point. Mais, je ne peux que confirmer ce que je vous ai dit ce matin, à savoir qu'actuellement des conversations très étroites et très poussées ont lieu entre le ministre du budget et moi-même. J'espère que nous pourrions obtenir une amélioration de la situation avant la fin de la session budgétaire.

Alors que les tâches des fonctionnaires de catégorie C et D se sont alourdies, 200 emplois ont été supprimés : 120 à la suite de la suppression de la tenue en double du registre d'état civil, 80 en raison de la rationalisation du travail et en partie de son automatisation.

Mais il s'agit-là d'une mesure générale que le Gouvernement applique à tous ses fonctionnaires. Il ne s'agit que de la règle de la diminution de 1,5 p. 100 des effectifs que le Gouvernement applique depuis de nombreuses années.

D'ailleurs, l'an dernier, M. Chalandon avait déjà supprimé plus de 200 emplois. *(Très juste ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Serge Charles.** Justement !

**M. Alain Bonnet.** Il est utile de le rappeler.

**M. Jean Le Garrec.** Très bien, monsieur le ministre !

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues, seul M. le garde des sceaux a la parole.

**M. le garde des sceaux.** M. Chalandon vous avait fait des promesses pour cette année. Je n'ai pas la possibilité de les tenir, compte tenu de la règle générale imposée au Gouvernement et à chacun des ministres.

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.** La règle Pasqua !

**M. le garde des sceaux.** Je n'irai pas jusque là !

Je suis tout à fait désolé pour ces fonctionnaires des catégories C et D qu'il y ait eu des suppressions. Cependant, comme je vous l'ai indiqué ce matin, j'espère que j'obtiendrai d'ici à la fin de la session budgétaire certaines améliorations en ce qui les concerne.

**M. Serge Charles.** Je dirai aux intéressés que vous êtes désolé, monsieur le ministre.

**M. le garde des sceaux.** Je suis plus que désolé ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Henri Cuq.

**M. Henri Cuq.** Vous avez indiqué, monsieur le ministre, que le programme des vingt-cinq nouveaux établissements correspondants à 13 000 places serait achevé d'ici à 1991. A raison de 150 à 180 agents par établissement, c'est donc près de 4 000 surveillants qu'il faudra recruter d'ici à cette date.

Un échéancier précis avait été établi par votre prédécesseur, tant en ce qui concerne l'ouverture des établissements que les recrutements de personnels.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, m'indiquer quels établissements seront ouverts en 1989, 1990 et 1991, et quel échelonnement vous envisagez pour les créations d'emplois correspondants, afin d'éviter, comme nous l'avons connu sous M. Badinter, de voir des établissements rester fermés faute de personnel ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux.



**M. le garde des sceaux.** Vous me posez une question sur le recrutement du personnel dans les services pénitentiaires et vous faites état d'un échec complet qui aurait été établi par M. Chalandon. Personnellement, je n'en ai pas eu connaissance.

Les recrutements sont déterminés, d'une part, par les emplois créés au budget et les surnombres autorisés, et, d'autre part, par le remplacement des agents ayant cessé définitivement leurs fonctions.

Les chiffres que je vais citer cumulent ces deux éléments.

Pour l'année 1987, sept concours ont été organisés permettant le recrutement de 1 118 agents. Il faut avoir cette donnée présente à l'esprit lorsqu'on entend dire que rien n'a été fait depuis quinze ans pour le recrutement des surveillants.

Pour l'année 1988, cinq concours ont été organisés permettant le recrutement de 1 273 agents. Ces derniers étaient ainsi répartis : personnel de direction, 28 ; personnel éducatif, 20 ; personnel administratif, 10 ; personnel technique, 22 ; personnel de surveillance, 1 193. Neuf concours seront organisés au titre de l'année 1989, et il est prévu de procéder à 1 335 recrutements nouveaux, c'est-à-dire 200 de plus que cette année, qui se répartiront de la manière suivante : personnel de direction, 50 ; personnel éducatif, 50 ; personnel administratif, 139 ; personnel technique, 44 ; personnel de surveillance, 1 050.

Pour 1989, les recrutements sont justifiés par le renforcement des effectifs dans certains établissements, le remplacement des agents ayant cessé leurs fonctions, l'affectation d'agents dans les établissements neufs, notamment du fait de l'ouverture du deuxième établissement du centre pénitentiaire de Val-de-Reuil et du centre de détention de Montmédy, l'affectation d'agents dans les quatre premiers établissements du programme de réalisations nouvelles, dit « programme 13 000 ». Ainsi, quatre établissements pénitentiaires seront ouverts à la fin de 1989 ou au début de 1990 : une maison d'arrêt à Villeneuve-lès-Maguelonne, à côté de Montpellier, un centre de détention à Tarascon, un centre de détention à Saint-Mihiel et un centre de détention à Joux-la-Ville.

Il y a lieu de préciser également que, s'agissant des emplois de personnel de direction et de personnel éducatif, il est nécessaire de recruter dès 1989 ces agents afin de procéder, préalablement à l'ouverture de ces établissements, à leur formation.

Enfin, les personnels de direction et d'éducation reçoivent une formation de deux années prévues par leurs statuts particuliers. La formation initiale des personnels de surveillance est actuellement fixée à dix-huit semaines, ce qui est bien court, dont neuf à l'École nationale d'administration pénitentiaire et neuf en stage pratique.

S'agissant du personnel administratif, il est prévu de le faire bénéficier de formations d'adaptation de douze semaines pour les attachés et de huit semaines pour les personnels administratifs des catégories C et D.

Enfin, les personnels techniques suivront une formation d'une durée de huit semaines.

Tel est le plan de recrutement des personnels pénitentiaires. Vous pouvez constater, monsieur le député, que l'effort consenti depuis plusieurs années ne sera pas réduit. Il y va de la qualité du service public pénitentiaire et ce n'est pas nous qui voulons construire des prisons pour ne pas les ouvrir faute de surveillants ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Devedjian.

**M. Patrick Devedjian.** Monsieur le garde des sceaux, parmi les fonctionnaires, les magistrats appartiennent aux catégories les plus mal payées, ce qui a naturellement des conséquences sur la qualité du recrutement. Ainsi que le souligne M. Auberger dans son rapport annexe et que le rappelait M. Charles tout à l'heure, le Gouvernement de M. Jacques Chirac, adoptant le plan Terré, avait mis en place en 1988 un plan triennal de rattrapage pour un montant global de 180 millions de francs. Des crédits de rattrapage d'un montant de 49,6 millions avaient été inscrits pour la première année en 1988. Cette année, et malgré des recettes supplémentaires imprévues pour l'Etat, aucun rattrapage n'est inscrit. Le plan triennal de rattrapage est donc interrompu brutalement. Parmi les magistrats, ceux qui ont la tâche la plus lourde, la plus dangereuse pour leur sécurité individuelle, la plus éprouvante pour leurs familles, la plus perturbante pour leur vie individuelle, sont les magistrats chargés

de la lutte contre le terrorisme, qu'ils soient au parquet, à la quatorzième section, ou au siège. Cette tâche est particulièrement importante pour la sécurité de notre pays.

Pour améliorer la situation de ces personnels, le gouvernement de Jacques Chirac avait prévu au budget de 1988 deux mesures bien modiques, mais équitables : une, avec un crédit de 600 000 francs imputé au chapitre 31-12 pour l'amélioration du régime indemnitaire de ces magistrats ; l'autre, avec un crédit de 500 000 francs imputé au chapitre 34-90 pour l'amélioration du financement des frais de mission pour ces magistrats.

Pour ce qui concerne l'indemnité de 600 000 francs, je constate que, dans le projet de loi de finances, le chapitre 31-12 est en diminution de plus de 16 millions de francs à l'article 14. L'indemnité de 600 000 francs prévue en 1988 est-elle maintenue en 1989 ?

En ce qui concerne les frais de mission de 500 000 francs pour l'année, ce crédit, bien que voté en 1988, n'a pas été mis à la disposition des personnels concernés par l'administration centrale. Il faut pourtant savoir que, lorsqu'un magistrat part en mission à l'étranger, la lourdeur du processus administratif nécessaire à la mise à disposition des crédits l'oblige en fait, la plupart du temps, à avancer les frais de transport et de mission avant d'être remboursé, tardivement, au retour.

Lorsque ces mêmes magistrats reçoivent des magistrats étrangers en mission, ce sont eux qui assurent, sur leurs deniers personnels, les frais d'hospitalité.

**M. le président.** Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

**M. Patrick Devedjian.** Je conclus, monsieur le président. Pourquoi ce crédit de 500 000 francs pour frais de mission n'a-t-il pas été débloqué pour l'année 1988 ? Ce crédit est-il maintenu en 1989 ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** Je puis vous assurer, monsieur le député, que les magistrats du parquet et les juges d'instruction à qui il revient d'instruire des affaires liées au terrorisme - ils méritent une considération particulière, étant donné les tâches qu'ils accomplissent et le dévouement dont ils font preuve - disposent des moyens matériels (locaux adaptés, véhicules, moyens informatiques et en personnels) nécessaires et suffisants à l'accomplissement de leur mission.

Pour les missions d'investigation générale de lutte contre le terrorisme ne se rattachant pas à une affaire particulière, il est prévu un régime d'avances spéciales. Ces magistrats sont en effet appelés à prendre part à des réunions de travail rassemblant les divers acteurs de la lutte contre le terrorisme ou à les organiser. Les déplacements de ces magistrats en France et à l'étranger sont, contrairement à ce que vous avez indiqué, normalement pris en charge comme frais de justice criminelle.

Le directeur ou le directeur adjoint de mon cabinet signent très fréquemment, je vous l'assure, des frais de déplacement pour les magistrats qui s'occupent de terrorisme. Quant aux indemnités qui leur sont allouées, je signe personnellement, chaque trimestre, un état individuel pour les dédommager des efforts supplémentaires qu'ils font par rapport aux autres magistrats. Votre intervention, monsieur le député, n'était donc pas justifiée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. François Colcombet.

**M. François Colcombet.** Monsieur le ministre, nous sommes bien entendu obligés d'extrapoler l'augmentation de la délinquance, et la création de nouvelles prisons laisse supposer qu'il y aura plus de délinquants dans les années à venir. Mais cette démarche, qui est indispensable et qui est, hélas, réaliste ne doit pas occulter celle de la prévention qui doit être menée en même temps. Quel est en effet le meilleur moyen de diminuer le nombre des condamnés sinon de diminuer celui des délinquants ? S'il est difficile d'évaluer le profit à tirer de la prévention, il est facile d'en apprécier le coût. Je tiens tout de même à souligner que, s'il y avait moins d'infractions, il y aurait moins de victimes, et l'effort de prévention profiterait à tout le monde.

Dans le passé, nos prédécesseurs ont fait porter l'effort sur la prévention. A partir de 1945 ont été créées des institutions spécialisées dans la prévention : les juridictions pour enfants et l'éducation surveillée. En 1970, les juges des enfants ont reçu la mission de prendre en charge les mineurs en danger. De gros moyens ont alors été débloqués à cet effet tant en magistrats qu'en autres fonctionnaires. Depuis, l'administration de l'éducation surveillée a rempli sa mission pendant de nombreuses années. Elle a montré ses facultés d'adaptation à une réalité toujours changeante. L'apparition du problème de la drogue, qui était tout à fait imprévisible en 1945, et à peine prévisible en 1970, a frappé de plein fouet ces administrations, qui ont été obligées de lui trouver une réponse. Elles ont fait la preuve de leurs capacités et, en particulier, ont joué un rôle de tout premier plan dans diverses opérations de prévention mises en place à partir de 1981.

Monsieur le ministre, votre prédécesseur a tourné le dos à cette tradition française.

**M. Francis Delattre.** Oh !

**M. François Colcombet.** Il a enlevé à l'éducation surveillée les moyens de sa mission. Non seulement il a supprimé un grand nombre de postes, mais il a totalement démotivé les personnels en dévaluant leur travail, comme s'il ne servait à rien.

Il a affirmé sa préférence pour des méthodes comportementalistes inspirées du modèle américain, qui ne recourent pas à des professionnels mais à des délinquants « retournés ».

Il est maintenant question de redonner à cette administration sa fierté et les moyens de reprendre l'action qu'elle avait toujours menée dans le passé.

**M. Francis Delattre.** Aucun intérêt !

**M. François Colcombet.** Outre les créations de postes, il faudrait, monsieur le garde des sceaux, poursuivre la politique de transformation des postes de chef de service en poste de sous-directeur. Derrière cette revendication catégorielle apparaît en fait l'intérêt collectif, qui consiste à définir une véritable politique de prévention, en opposition à ce qu'avait fait M. Chalandon.

**M. le président.** Monsieur Colcombet, vous avez largement dépassé votre temps de parole.

Je demande aux intervenants suivants de respecter leur temps de parole. Si j'ai laissé M. Colcombet dépasser un peu le sien, c'est parce que j'avais agi de même avec M. Devedjian.

**M. Francis Delattre.** Nous connaissons votre impartialité, monsieur le président !

**M. le président.** Merci, monsieur Delattre !

**M. Francis Delattre.** Et votre amabilité !

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** Vous avez évoqué, monsieur le député, les problèmes de l'éducation surveillée. J'ai trouvé celle-ci dans une situation très difficile. Mon prédécesseur, en tenant un discours public très critique à l'égard de cette administration, avait créé un climat social tendu et entraîné la paralysie de toute évolution.

**M. Jean Le Garrec.** Eh oui !

**M. le garde des sceaux.** J'affirme que les personnels de l'éducation surveillée, et notamment les éducateurs, par leur conscience et leur compétence, ne méritaient pas une telle opprobre.

**M. Jean Le Garrec.** Eh oui !

**M. le garde des sceaux.** Ce discours s'était traduit par la suppression, en deux ans, de 262 emplois.

**M. Jean Le Garrec.** Et voilà !

**M. le garde des sceaux.** J'entends au contraire donner à la politique de protection judiciaire de la jeunesse la place essentielle qui lui revient, et permettre à l'éducation surveillée de mener une action éducative de qualité qui privilégie la prévention et l'insertion contre les logiques d'exclusion.

Dans cette perspective, je m'attacherai à donner à l'éducation surveillée les moyens de négocier avec l'ensemble des partenaires locaux un véritable droit à l'éducation, à la formation et à l'insertion des mineurs de justice. Je m'efforcerai

d'adapter à cette mission les méthodes pédagogiques, les structures administratives et le patrimoine. Je donnerai enfin une véritable priorité à la formation de toutes les catégories de personnels.

J'ai conscience du fait que le budget de l'éducation surveillée pour 1989 est un budget de transition. Cependant, tel qu'il est, il inverse la tendance manifestée en 1987 et 1988, puisque l'éducation surveillée ne perdra pas d'emplois en 1989 et échappera à la règle, souvent évoquée, de la suppression de 1,5 p. 100 des emplois de fonctionnaires. En effet, deux années de suite, il y a eu des suppressions mais aucune augmentation. La poursuite des suppressions cette année aurait vraisemblablement conduit à l'asphyxie cette administration qui est jeune et qu'il faut aider puissamment.

Concernant les emplois de sous-directeur, dont vous soulignez la nécessité, ils ne sont effectivement pas prévus au projet de budget pour 1989. Cependant, dans le cadre de certains avantages que je pourrais obtenir avant la fin de la session, il sera peut-être possible de procéder à certaines transformations d'emplois afin d'adapter la structure des emplois aux mutations nécessaires de l'éducation surveillée, en tenant compte en particulier de la fermeture progressive de structures lourdes - ce n'est pas ce Gouvernement qui les a supprimées - pour privilégier l'animation d'une politique départementale d'insertion et le développement de structures éducatives diversifiées, susceptibles de prendre en charge les mineurs les plus difficiles. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Marchand.

**M. Philippe Marchand.** Depuis ce matin, nous nous efforçons les uns comme les autres, en examinant ce budget de la justice, de donner les moyens nécessaires - nous n'y parvenons pas totalement, j'en suis convaincu...

**M. Jacques Limouzy et M. Pierre Mazeaud.** C'est vrai !

**M. Philippe Marchand.** ...aux services judiciaires, qu'il s'agisse des effectifs - magistrats, greffiers, éducateurs, personnel pénitentiaire - ou du matériel. Mais la vie judiciaire concerne aussi d'autres catégories de professionnels. Je pense aux auxiliaires de justice - peut-être ne serait-ce pas à moi d'en parler - et en particulier aux avocats qui, notamment les plus jeunes, supportent des charges et des contraintes extrêmement lourdes.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. Philippe Marchand.** Ils sont actuellement partagés, nous aurons l'occasion d'y revenir, entre l'inquiétude et l'espérance. De grandes questions se posent en effet à eux : monopole de l'exercice du droit, fusion des professions juridiques d'avocat et de conseiller juridique.

Ma question a seulement trait à l'aide judiciaire. Les chiffres sont là, mes chers collègues. En 1981, il y a eu 142 542 dossiers et, en 1987 - je le lis dans le rapport de M. Asensi - 242 318. L'augmentation est considérable, surtout si l'on y ajoute 104 985 commissions d'office. La remarque que je vais faire est basement matérielle, mais cependant très justifiée : l'indemnité versée à ces jeunes avocats n'a pas augmenté d'un centime depuis 1985.

**M. Patrick Devedjian.** Hélas !

**M. Philippe Marchand.** Reprenant la « méthode Devedjian », utilisée tout à l'heure à propos de certains magistrats, je rappelle que la tâche des avocats est considérable.

**M. Patrick Devedjian.** Tout à fait d'accord !

**M. Philippe Marchand.** Recevoir le client plusieurs fois, rédiger une assignation, aller en non-conciliation, rédiger des conclusions, plaider au fond, tout cela représente un gros travail, surtout lorsqu'on sait que plus de la moitié des dossiers sont des dossiers de divorce. De ce fait, ces jeunes auxiliaires de justice, de même que les moins jeunes, sont parfois réveillés en pleine nuit afin de répondre aux observations et aux demandes de leurs clients. *(Sourires.)*

Monsieur le garde des sceaux, je voudrais connaître votre sentiment sur la réforme, ou tout au moins sur l'aménagement de l'aide judiciaire, de même que sur un projet, dont vous avez été saisi et qui ne fait pas l'unanimité, relatif à la création d'un fonds d'aide légale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean Le Garrec.** Quel talent !



**M. le président.** Vous plaidez fort bien, maître, mais votre temps était limité.

**M. Philippe Marchand.** J'avais posé brièvement la question de M. Zuccarelli, monsieur le président.

**M. le président.** Je l'avais remarqué.

La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** Monsieur le député, votre question qui concerne l'aide judiciaire pose effectivement un problème particulièrement préoccupant. C'est au demeurant l'un des premiers dossiers dont j'ai demandé à m'occuper dès mon arrivée à la chancellerie.

Notre système d'aide judiciaire connaît un important développement du fait de l'accroissement des demandes depuis 1981. Vous avez rappelé des chiffres qui ont déjà été cités par M. Asensi, et sur lesquels je ne reviendrai pas. Effectivement, il y a eu 100 000 admissions supplémentaires entre 1981 et 1987. Pendant le même temps, le coût pris en charge par l'Etat est passé de 96 millions de francs à 354 millions de francs.

Ce système présente, il faut bien le reconnaître, des insuffisances certaines.

D'abord, l'aide judiciaire n'est pas applicable devant toutes les juridictions, notamment les juridictions de l'ordre administratif. La loi du 31 décembre 1982 sur l'indemnisation des commissions d'office n'est pas totalement appliquée. En amont du procès, l'accès au droit et au conseil pour les plus démunis repose presque uniquement sur l'initiative privée.

Quant aux plafonds de ressources, ils sont restés inchangés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1986. Les indemnités versées aux avocats n'ont pas été non plus réévaluées en dépit des demandes inlassablement répétées de la Chancellerie.

Je rencontre de sérieuses difficultés, je ne vous le cache pas, pour résoudre ce problème actuellement soumis aux aléas des politiques budgétaires. L'indexation des taux sur le S.M.I.C. est notamment réclamée, mais elle se heurte aux difficultés de principe de toute échelle mobile. L'idée d'un fonds d'aide légale géré par des professionnels et alimenté par des fonds d'origine mixte est séduisante. Mais elle implique une décision redoutable et dont il faut bien mesurer les conséquences qui seraient notamment de substituer au système des crédits évaluatifs celui des crédits limitatifs.

Cependant, je dois observer que les salariés rémunérés au S.M.I.C. bénéficient de l'aide judiciaire partielle. Grâce au correctif pour charges de famille, ces salariés, s'ils ont deux personnes à charge - le plus généralement leur conjoint et un enfant - ont droit à l'aide totale.

En outre, l'article 16 de la loi sur l'aide judiciaire permet au bureau d'accorder l'aide judiciaire à ceux qui ne répondent pas aux conditions de ressources mais dont la situation apparaît particulièrement digne d'intérêt au regard de l'objet du litige ou des charges et du procès.

Comme je vous l'ai indiqué, j'attache un intérêt particulier à cette affaire. Je sais les efforts des avocats dans ce domaine. Je réunirai dans les prochains jours les organisations professionnelles d'auxiliaires de la justice afin d'étudier toute proposition d'amélioration de l'aide judiciaire.

**M. le président.** Nous en revenons aux questions du groupe du R.P.R.

La parole est à M. Henri Cuq.

**M. Henri Cuq.** Monsieur le garde des sceaux, après bien des hésitations, vous vous êtes résolu à ramener de 15 000 à 13 000 places le programme de construction des vingt-neuf nouveaux établissements pénitentiaires lancé par votre prédécesseur.

Quatre sites ont ainsi été abandonnés : Courville-sur-Eure, dans l'Eure-et-Loir, Prat-et-Bonrepaux en Ariège, Vienne-le-Château dans la Marne et Boulay-Moselle en Moselle.

Pouvez-vous nous préciser aujourd'hui quel est le coût financier de ces modifications et comment seront effectivement indemnisées d'une part, les entreprises signataires des marchés, d'autre part, et surtout, les collectivités locales qui avaient engagé de lourds investissements pour accueillir les établissements dont vous avez décidé d'abandonner la construction ?

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux, ministre de la justice.** Monsieur le député, j'ai donné ce matin des explications sur le point que vous avez évoqué, mais je suis tout à fait disposé à les répéter : il faut que ne subsiste aucun doute à ce sujet.

J'ai donc indiqué que les crédits autorisés pour cette opération se montaient à 4 050 millions de francs, ce qui est une somme importante. M. Chalandon lui-même a été obligé, parce qu'il s'est aperçu, au mois de février ou de mars 1988, qu'il lui manquait 800 millions de francs, d'adresser à son Premier ministre une demande de 500 millions. Il n'a pas reçu de réponse positive.

Personnellement, lorsque j'ai examiné les problèmes posés et les améliorations qui devaient être apportées, j'ai voulu, par exemple, créer moins de centres de détention et davantage de maisons d'arrêt - c'était indispensable - et apporter quelques modifications à l'intérieur des prisons, notamment, supprimer les quartiers séparés prévus dans certains établissements pénitentiaires pour les toxicomanes. On ne peut pas séparer des autres détenus et faire vivre ensemble, on le sait, des toxicomanes. Ce n'est pas une bonne politique.

Pour ces transformations que je souhaitais, j'aurais donc dû demander un crédit supplémentaire d'à peu près 100 millions. C'est donc près de 4 milliards 700 millions qu'il aurait fallu que j'obtienne pour maintenir les 15 000 places prévues par M. Chalandon.

Le Gouvernement n'a pas accepté de modifier, parce qu'il trouvait que la somme était vraiment suffisante, le montant de 4 milliards 050 millions de francs prévu à l'origine. J'ai été, dans ces conditions, obligé d'appliquer tout simplement une règle de trois. Parce qu'il manquait au minimum 600 millions j'ai dû supprimer les quatre établissements dont vous venez de parler. Mais je mets quiconque au défi de pouvoir dire que ces suppressions ont été effectuées en raison de je ne sais quelles opinions politiques, religieuses ou autres. Elles ont été décidées en raison des avantages qu'elles présentaient ou non.

C'est ainsi que quatre projets ont été abandonnés : Courville-sur-Eure, un centre de détention de 600 places dont la réalisation devait être confiée au groupement Sogep ; Vienne-le-Château, un centre de détention de 400 places dont la réalisation devait être confiée au groupement Spie-Batignolles ; Prat-et-Bonrepaux, centre de détention de 400 places dont la réalisation devait être confiée au groupement G.T.M. ; enfin, Boulay-Moselle, centre de détention de 400 places dont la réalisation devait être confiée au groupement Dumez.

Pour ces constructions, vous le savez, la France avait été séparée en quatre parties, quatre entrepreneurs prenant chacun une de ces parties. C'est ainsi que les suppressions ont été d'abord envisagées.

Ces abandons ont une incidence sur le coût définitif de l'opération. Ce n'est pas agréable à constater ; mais comment faire autrement ?

L'ampleur de l'incidence résulte de la prise en compte des quatre facteurs suivants : le paiement aux entreprises d'un dédit prévu par le règlement du concours et chiffré dans les offres ; la perte des études spécifiques réalisées sur les établissements abandonnés et déjà payées ; le rachat des terrains acquis par les communes et le paiement des viabilisations réalisées à leur frais.

Ces dépenses ne sont cependant pas réalisées en pure perte, puisque l'Etat a le choix de revendre ces terrains - le produit de la vente venant en compensation de ce montant - ou de les utiliser pour d'autres besoins ; enfin, s'agissant de la perte des viabilisations réalisées par l'Etat, la même remarque que précédemment est valable.

Je ne veux pas vous indiquer le chiffre des dépenses résultant de l'abandon de ces quatre projets. Vous allez facilement comprendre pourquoi.

Nous sommes actuellement en discussion à ce sujet avec les quatre grandes entreprises dont j'ai parlé. A l'évidence, nous allons faire tout notre possible pour que les dédits et les dommages-intérêts soient le moins élevés possible. Et je ne veux pas en citant ici un chiffre quelconque nuire aux négociations en cours. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Henri Cuq, qui supplée M. Toubon.

**M. Henri Cuq.** Je vous remercie, monsieur le président, de m'autoriser à poser la question de M. Toubon, empêché.

Monsieur le garde des sceaux, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a confirmé, le 19 octobre dernier, les ordonnances par lesquelles le juge d'instruction a rejeté, le 5 octobre, la demande de mise en liberté de dix inculpés impliqués dans les événements de Nouvelle-Calédonie. Ce sont précisément ces inculpés que l'article 81 du projet de loi référendaire du Gouvernement va faire échapper aux dispositions du code de procédure pénale relatives au placement et au maintien en détention provisoire.

En clair, cela signifie que les personnes détenues pour leur participation à l'assassinat de gendarmes, dans les conditions atroces que l'on sait, seront libérées si le référendum du 6 novembre prochain est approuvé. Cette perspective a d'ores et déjà soulevé la légitime indignation des familles de ces militaires.

Or il semble, monsieur le garde des sceaux, que le procureur général près la cour d'appel de Paris, placé par la loi sous votre autorité, ait pris devant la chambre d'accusation des réquisitions favorables à la mise en liberté. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi - sans attendre la décision populaire du 6 novembre prochain - vous avez souhaité ou voulu cette mise en liberté ? Pourquoi essayer d'accroître inévitablement la démoralisation des forces de l'ordre et le désespoir des familles des victimes ?

Que dire aussi de la position dans laquelle sera placé le juge d'instruction saisi du dossier à qui déjà le projet de loi référendaire retire les pouvoirs que la loi lui donne normalement pour garantir la recherche de la vérité et le maintien des inculpés à disposition de justice.

Quoi qu'il en soit, monsieur le garde des sceaux, la justice vous a répondu : elle a eu, en effet, le courage et la dignité de répondre non. Vous, que répondez-vous ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Pourquoi M. Pons a-t-il organisé l'exécution des Kanaks ?

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** Monsieur le député, les avocats des inculpés détenus, auxquels M. Toubon a fait allusion par votre intermédiaire, depuis le début, et à plusieurs reprises, ont conformément à leur mission de défense, sollicité du juge d'instruction la mise en liberté de leurs clients. Certaines de ces demandes ont été accueillies, en considération des éléments du dossier et de la situation personnelle des inculpés.

Ainsi, alors qu'au début de cette procédure, trente-et-un inculpés étaient détenus, il n'en reste que vingt-six ou vingt-trois, je crois, retenus dans les établissements pénitentiaires de la région parisienne. Monsieur le député, je pense aux très récentes initiatives des avocats des inculpés qui ont, au début du mois d'octobre, réitéré leurs demandes de mise en liberté. Le Parquet était favorable à ce que dix des inculpés détenus soient libérés, considérant qu'en l'état du dossier, rien ne justifiait plus leur maintien en détention. En fin de compte, la chambre d'accusation, le 19 octobre 1988, a décidé de les maintenir en détention sur réquisitions conformes du procureur général c'est vrai, comme le procureur de la République avait lui-même pris les réquisitions conformes. Il ne m'appartient pas, vous le comprendrez, de commenter en quoi que ce soit cette décision.

On a dit et écrit que la mise en œuvre des dispositions portant amnistie de la loi référendaire relative au statut et à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie, entraînerait, si le vote du peuple français est favorable, la mise en liberté de tous les meurtriers des gendarmes d'Ouvéa. C'est une affirmation osée. Dans un pareil domaine, je le crois, il faudrait être sûr des paroles que l'on tient.

**M. Julien Dray.** Absolument !

**M. le garde des sceaux.** Les inculpés détenus dans cette affaire - c'est ce qui m'a été indiqué - n'ont pas de responsabilité directe et personnelle dans les quatre assassinats perpétrés à Fayahoué, où beaucoup d'entre eux ne se trouvaient même pas. Il faut donc ramener les conséquences de la loi à leurs véritables proportions.

J'ajoute que les personnes exclues de l'amnistie, c'est-à-dire celles à qui il est reproché un assassinat devront comparaître devant la cour d'assises. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

**M. le président.** Nous en arrivons à la dernière question, posée au titre du groupe socialiste.

La parole est à M. Maurice Louis-Joseph-Dogué.

**M. Maurice Louis-Joseph-Dogué.** Monsieur le garde des sceaux, il y a plus d'un quart de siècle que la Martinique attend un nouvel établissement pénitentiaire, car celui dont elle dispose est surpeuplé. En fait, c'est un véritable cloaque qui en tient lieu. Son implantation, très ancienne, ne permet ni son agrandissement, ni des aménagements capables d'accroître l'habitabilité et de faciliter le fonctionnement. La vie y est intenable aussi bien pour les surveillants, les agents, les cadres chargés de la tenue des lieux que pour les internés qui, dans la promiscuité la plus effroyable, sont plongés dans le vice, la drogue, et j'en passe. C'est une haute école pour le perfectionnement et la formation des primo-délinquants, pour les transformer en orfèvres du crime. C'est un haut lieu de dépravation et de dégradation des êtres humains que la malchance y a conduit.

Conscient de la nécessité impérieuse d'avoir un établissement digne de la vocation que notre siècle et la société attendent de lui, toute la population martiniquaise a donné son accord pour le choix du terrain d'implantation. Vingt-deux hectares de bonnes terres agricoles ont été prélevés sur notre patrimoine étriqué et insuffisant. Bref, si j'ose dire, ce n'était pas « du tout-cuit » pour la municipalité qui a accepté de prendre la responsabilité ! Le terrain est maintenant acheté. Il est propriété de l'État. L'implantation n'est pas remise en cause - je ne crois pas. L'alimentation en eau est pratiquement réalisée, la voie d'accès à moitié terminée.

Répondant à l'interpellation de mon collègue Gilbert Bonnemaison, M. le garde des sceaux d'alors avait indiqué, au moment du vote du budget de 1988, que le sort des établissements antillais serait pris en compte en 1989. Pour la Martinique, il m'a été souvent répété que les crédits d'études seraient prévus dans ce budget. Je dois d'ailleurs remercier M. le rapporteur d'avoir souligné très fermement dans son rapport que le sort réservé à la Guadeloupe et la Martinique était insoutenable. Il est venu, il a vu, il témoigne ! (*Sourires.*)

Monsieur le garde des sceaux, venez donc un de ces jours chez nous et rendez-nous justice ! Quels dispositions avez-vous prévues pour que nos sociétés d'outre-mer soient pourvues de centres pénitentiaires convenables ? Quel est, pour la Martinique et la Guadeloupe, l'échéancier que vous nous proposez ? Pas de centre en Martinique, monsieur le garde des sceaux, avant la fin de 1990 ? Mais ce sera dramatique ! Vous aurez des évasions répétées et de plus en plus nombreuses, des mutineries dures et graves...

**M. le président.** Je vous prie de conclure, monsieur le député.

**M. Maurice Louis-Joseph-Dogué.** ...vous aurez des grèves du personnel, sans issue possible. Vous aurez un véritable bouillon de culture qui va gangrener la société martiniquaise...

**M. Jacques Limouzy.** Voilà !

**M. Maurice Louis-Joseph-Dogué.** ...la squatarisation de secteurs agricoles que les jeunes agriculteurs ont donné contre fortune bon cœur.

Pourvu, monsieur le ministre, que tout ce parcours ne soit pas jalonné de morts d'hommes, ce que je crains beaucoup.

Monsieur le garde des sceaux, indiquez-nous de manière ferme et définitive le programme de votre ministère en matière de construction pour les D.F.A., les départements français d'Amérique, la Martinique est mon département d'origine, monsieur le garde des sceaux.

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** Monsieur le député, je suis heureux que vous ayez posé cette question, qui me fournit l'occasion de vous donner quelques mots d'explications.

Les projets d'implantation d'établissements neufs aux Antilles ont été écartés du programme de réalisation d'établissements nouveaux par le précédent gouvernement.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et voilà !

**M. le garde des sceaux.** Je le regrette d'autant plus que les terrains de Ducos, en Martinique, et de Baie-Mahaut, en Guadeloupe, avaient été acquis en 1985 et 1986 et que je sais l'état dans lequel se trouvent les deux établissements pénitentiaires de ces deux départements.

Lorsque je répondais tout à l'heure à une question relative à l'établissement pénitentiaire de Bastia, je pensais justement aux départements des Antilles : il est certain que la situation n'est pas meilleure dans un cas que dans l'autre. Aussi dès que j'ai appris, hier, que M. Le Pensec, ministre des départements et des territoires d'outre-mer allait se rendre dans quelques jours en Martinique, notamment, j'ai pris contact immédiatement avec lui pour lui demander d'être mon mandataire et d'exposer sur place les intentions du ministre de la justice.

Je crains que la réponse que je vais vous apporter ne vous satisfasse pas mais sachez que je garde constamment à l'esprit vos préoccupations.

Faute de pouvoir construire deux établissements pénitentiaires de plus en ce moment, il a été décidé d'installer sur ces deux terrains des structures légères pour des chantiers extérieurs de quarante détenus. Je vous précise également, monsieur le député, que, sous réserve d'un financement à trouver - mais il y a là un grand point d'interrogation -, les premières études seront menées en 1989-1990 en vue de construire un centre pénitentiaire à Ducos destiné à remplacer la maison centrale de Fort-de-France, et un autre à Baie-Mahaut, pour remplacer la maison d'arrêt de Pointe-à-Pitre et alléger les effectifs de détenus de la maison d'arrêt de Basse-Terre.

Voilà tout ce que je peux vous dire, monsieur le député. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Michel Sapin, président de la commission des lois.

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** Nous voici parvenus au stade de la procédure où le président devrait annoncer le passage au vote sur les crédits de la justice, état B et état C.

Auparavant, et en tant que président de la commission des lois saisi pour avis au sein de laquelle siègent un certain nombre de collègues intéressés de longue date par la justice, j'aimerais vous faire part des appréciations que je tire de l'ensemble des débats aussi bien en commission que dans l'hémicycle depuis ce matin.

J'ai entendu beaucoup de critiques sur ce budget, trop. Je les classerai en deux catégories : celles qui me paraissent injustifiées et celles qui me paraissent suffisamment constructives pour, de ce statut de critiques mériter de passer à celui de propositions.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Très bien !

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** Les critiques qui me paraissent injustifiées, excusez-moi de le dire, me semblent pour la plupart venir de ce côté-ci de l'hémicycle. (L'orateur désigne le côté droit.)

**M. Jacques Limouzy.** Normal !

**M. Pierre Mazeaud.** Vous n'avez plus de mémoire !

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** J'en prendrai quelques exemples. M. Delattre s'est beaucoup préoccupé, et il a sûrement raison...

**M. Alain Rodet.** Il n'a jamais raison !

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** ... sur le fond, de la situation de l'éducation surveillée. Mais lorsque l'on sait ce qui a été fait contre l'éducation surveillée...

**M. Francis Delattre.** Tout à fait !

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** contre son personnel...

**M. Francis Delattre.** J'étais déjà contre !

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** ...contre l'esprit dans lequel on pouvait mener une action de prévention efficace en particulier en faveur des jeunes délinquants, quand on sait tout ce qui a été fait et qui a été marqué noir sur blanc dans les budgets adoptés pour 1987 et pour 1988, j'ai le sentiment que cette critique venant de vous - quand je dis vous, je parle aussi de vos amis, monsieur Delattre, pas de vous seul - et s'adressant à vous, monsieur le garde des sceaux, est injustifiée, en tout cas dans la forme.

**M. Francis Delattre.** J'étais déjà opposé !

**M. Jacques Limouzy.** Maintenant, parlez-nous des autres !

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** Autre critique qui me paraît injustifiée. Monsieur Auberge, vous avez dit qu'il y a un élément dramatique dans le fait qu'on risque de fermer des prisons au moment où l'on en ouvrira de nouvelles. Mais, je ne vois rien de dramatique dans la suppression éventuelle de quelques places de prison totalement insalubres et profondément criminogènes, si ceux qui s'y trouvent sont transférés dans des prisons à l'intérieur desquelles ils pourront vivre de manière plus digne !

**M. Philippe Marchand.** Très bien !

**M. Gilbert Bonnemalaon, rapporteur pour avis.** Très juste, parfaitement !

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** Non seulement ce n'est pas dramatique, mais, au contraire, cela va très loin dans le bon sens. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Ce qui est dramatique, dans la politique de construction de prisons, c'est de croire qu'il suffirait de construire des prisons nouvelles pour résoudre le problème de l'emprisonnement. (Interruptions sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

**M. Pierre Mazeaud.** Vous êtes le garde des sceaux ou le président de la commission des lois ?

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** La vraie solution passe par une politique...

**M. Pierre Mazeaud.** Monsieur Sapin, vous n'êtes pas encore ministre de la justice, alors !...

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** Monsieur Mazeaud, vous pouvez m'écouter, comme je vous écoute lorsque vous parlez.

**M. Gilbert Bonnemalaon, rapporteur pour avis.** Restez calme, monsieur Mazeaud.

**M. Francis Delattre.** Je demande la parole.

**M. le président.** Monsieur le président de la commission des lois, laissez-moi expliquer à vos collègues les conditions dans lesquelles vous parlez.

L'organisation du débat budgétaire prévoit un temps global pour les présidents de commission. Mais j'appelle votre attention sur le fait que vous ne devez pas dépasser une durée convenable.

Quant à vous, monsieur Delattre, je ne puis vous donner la parole pour une raison simple, c'est que votre groupe a épuisé la totalité de son temps de parole.

Monsieur Sapin, vous poursuivez et vous essayez de vous en tenir dans des limites respectables.

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** Absolument, monsieur le président !

**M. Pierre Mazeaud.** Non, monsieur le président ! Je demande la parole pour un rappel au règlement !

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** Monsieur Mazeaud, attendez un peu, écoutez-moi jusqu'au bout, je pense que vous ne serez pas déçu.

**M. Philippe Marchand.** Oui, laissez-le finir !

**M. Pierre Mazeaud.** Eh bien, je demanderai la parole tout à l'heure.

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** Je reprends : Ce qui est dramatique, c'est de croire qu'il suffirait de construire des prisons nouvelles pour résoudre le problème de l'emprisonnement, alors qu'il faut une politique déterminée d'alternative à l'emprisonnement. (C'est vrai ! sur les bancs du groupe socialiste.)

Dernière critique injustifiée : je l'ai trouvée dans beaucoup d'interventions, en particulier dans les questions qui se fondaient sur des promesses qui auraient été faites par M. Chalandon. Monsieur Cuq, puisque vous faites partie de ces intervenants, laissez-moi vous dire que j'ai le sentiment...

**M. Henri Cuq.** Vous savez bien que nous n'allons pas voter ce budget !

**M. le président.** Monsieur Cuq !

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** ... que vous êtes victime du théorème Pasqua.

**M. Henri Cuq.** Mais non !

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** Je vous rappelle le théorème Pasqua : Les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent, et M. Chalandon en a peut-être fait un trop grand usage ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du rassemblement pour la République.*)

**M. Henri Cuq.** C'est scandaleux d'entendre de tels propos dans la bouche du président de la commission des lois.

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** S'agissant, mes chers collègues, monsieur Mazeaud, monsieur Delattre, des propositions que je considère comme constructives et qui émanent de tous les groupes, qu'elles aient été faites en commission ou en séance, j'aimerais les résumer de façon à ce que chacun puisse s'y retrouver.

M. Bonnemaison, en particulier, a suggéré diverses mesures tendant à favoriser la remise en état de prisons.

**M. Jacques Limouzy.** Bravo !

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** Bien entendu, notre collègue et d'autres se sont enquis de savoir à quel moment et pour quel montant le protocole d'accord du 8 octobre - à la conclusion duquel il a grandement participé - pourrait être pris en compte dans ce budget.

Un autre type de propositions constructives intéressent le fonctionnement des greffes. Chacun, dans cet hémicycle, connaît tel ou tel tribunal qui se trouve confronté à de graves retards, non pas dans le jugement mais dans sa notification, faute de moyens suffisants pour la dactylographier, l'envoyer et le traiter administrativement.

La revalorisation des indemnités des magistrats a également été réclamée par tous. Elle devrait bénéficier d'abord à ceux qui sont en bas de l'échelle.

Enfin, monsieur le président, s'agissant de l'éducation surveillée, je suis persuadé qu'un effort est possible. Il a été réclamé en particulier par MM. Colcombet, Brard et Bonnemaison, à propos des frais de déplacement. Il faut donner aux intéressés la capacité de mener à bien leur mission.

**M. Jacques Limouzy.** Très bien !

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** Voilà résumées, et j'espère que chacun ici en sera d'accord,...

**Mme Nicole Catale et M. Henri Cuq.** Non, nous ne sommes pas d'accord !

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** ... l'ensemble des critiques constructives qui ont été émises et qui sont devenues, me semble-t-il, des propositions.

Monsieur le garde des sceaux, j'ai bien écouté avec beaucoup d'attention votre intervention, ce matin, et vos réponses aux questions cet après-midi. Sur tous les points, vous avez ouvert des portes, tracé des perspectives, lesquelles doivent se concrétiser d'ici la fin de la discussion budgétaire.

**M. Jacques Limouzy.** Non seulement on nous empêche de parler, mais on va nous empêcher de voter. Alors !...

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** Que les choses soient bien claires pour l'ensemble de nos collègues. Si un effort supplémentaire devait être consenti dans le domaine de la justice et notamment en faveur des services judiciaires, je souhaite qu'il puisse être pris en compte en toute connaissance de cause par l'ensemble de notre assemblée. (*Bruit sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il convient donc que nous puissions nous prononcer au moment où nous aurons connaissance des amendements dont vous nous avez dit qu'ils seraient déposés de façon que chacun, et en particulier dans les groupes de l'opposition qui nous ont fait savoir au début qu'ils étaient contre,...

**M. Jacques Limouzy.** Oui !

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** ... puisse éventuellement, s'il le juge nécessaire, possible, modifier son vote.

Le groupe socialiste a fait savoir - et il a eu raison - qu'il était prêt à voter votre budget.

**M. Henri Cuq.** Il ne manquerait plus qu'il fasse le contraire !

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** Je pense que les amendements que vous pourriez déposer l'ancreront plus encore dans sa détermination. Mais pour que chacun puisse ici se déterminer en toute connaissance de cause, monsieur le président, je vous demanderai de bien vouloir réserver le vote sur les crédits de la justice, état B et état C. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jacques Limouzy.** On nous empêche de parler, on nous empêche de voter !

**M. Patrick Ollier.** Vous n'avez plus de majorité !

#### Rappels au règlement

**M. Pierre Mazeaud.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Mazeaud, pour un rappel au règlement.

**M. Pierre Mazeaud.** Je vous remercie, monsieur le président, de me donner la parole pour un rappel au règlement, non pas que je veuille souligner ici la procédure tout à fait exceptionnelle que M. Sapin vient de rappeler en disant qu'il entend reporter le vote du budget à la fin de la session, encore qu'il eût été souhaitable que ce fût l'exécutif, c'est-à-dire le représentant du Gouvernement, le garde des sceaux lui-même, qui le fasse.

**M. Henri Cuq.** C'est la moindre des choses.

**M. Pierre Mazeaud.** Puisqu'il faut réfléchir d'ici à la fin de la session, je me pose la question de savoir les raisons pour lesquelles, dans les autres budgets, on n'a pas agi de même ! Mais mon rappel au règlement a un autre objet.

M. le président de la commission des lois a mis en cause certains de nos collègues et il en a même cité les noms.

**M. Bernard Poignant.** Pasqua !

**M. Pierre Mazeaud.** Je me demande si M. le président de la commission des lois ne s'arroge pas, en réalité, certaines responsabilités qui ne lui incombent en aucun cas. Qu'il fasse connaître - et il l'a fait en commission - son sentiment sur le fond du budget, c'est son droit le plus absolu, de même qu'il lui appartient de diriger les débats de la commission. Mais qu'il mette en cause, pour expliquer la finalité de son intervention, le report du vote des crédits à la fin de la session, des collègues qui ont la même liberté que lui pour s'exprimer sur le budget comme sur chaque texte législatif,...

**M. Gilbert Bonnemaison, rapporteur pour avis.** Il ne faut pas s'arracher les cheveux pour ça !

**M. Pierre Mazeaud.** ... c'est là que quelque chose d'inadmissible que j'entends personnellement relever. C'est la première fois que, dans cette assemblée, où j'ai quand même une longue expérience, je vois un président de commission des lois mettre directement en cause ses collègues. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Francis Delattre, pour un rappel au règlement.

**M. Francis Delattre.** M. le garde des sceaux avait indiqué, dans son propos introductif, qu'il souhaitait voir s'estomper les divergences et s'éteindre les passions. Nous étions plusieurs dans l'hémicycle à prendre en considération ces propos. Or, actuellement, nous sommes dans une situation tout à fait claire : il n'y a pas de majorité pour voter ce budget.

**M. Pierre Mazeaud.** Voilà le fond du problème !

**M. Francis Delattre.** C'est d'autant plus curieux que, tout au long de la discussion budgétaire, le garde des sceaux nous a indiqué, en réponse à chaque critique de l'opposition, qu'il était en train de négocier des moyens supérieurs...

**M. Pierre Mazeaud.** Qu'il les a obtenus !

**M. Francis Delattre.** ... et qu'il avait déjà, paraît-il, un certain nombre d'assurance sur ces points. Nous, contrairement au parti communiste, nous ne voterons pas pour le budget.

**M. Jean Tardito.** Laissez-nous tranquilles !

**M. Francis Delattre.** Nous avons indiqué clairement que cette insuffisance de moyens nous conduisait à prendre cette position.

Nous savons tous, mesdames et messieurs les socialistes, que le parti communiste ne vote pas votre budget pour faire pression sur le problème de la réintégration des licenciés.

**Un député du groupe socialiste.** Ça n'a rien à voir !

**M. Francis Delattre.** Au contraire cela a à voir. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Calmez-vous, messieurs !

Monsieur Delattre, votre propos n'est pas tout à fait dans la ligne d'un rappel au règlement.

**M. Francis Delattre.** J'y reviens, mais j'ai été mis en cause personnellement par M. Sapin.

**M. Jacques Limouzy.** Il faut voter !

**M. Pierre Mazeaud.** Oui !

**M. Francis Delattre.** Monsieur le président, si notre groupe avait pu connaître avec précision quelle était la nature des engagements du Gouvernement, nous aurions pu revoir notre position, pour éviter précisément ce chantage...

**M. Pierre Mazeaud.** C'est trop tard !

**M. Francis Delattre...** que nous vivons depuis ce matin.

Monsieur le garde des sceaux, pouvez-vous nous donner des précisions sur les moyens supplémentaires que vous êtes, paraît-il, sur le chemin d'obtenir de la part du Gouvernement ?

**M. Didier Migaud.** C'est du mauvais français !

**M. Francis Delattre.** Ça veut dire ce que ça veut dire.

**M. Pierre Mazeaud.** Parfaitement.

**M. le président.** Monsieur Mazeaud, laissez M. Delattre terminer !

**M. Francis Delattre.** J'ai l'impression de dire des choses qui gênent. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Monsieur Delattre, achevez votre propos, s'il vous plaît.

**M. Jean Tardito.** Il dit n'importe quoi !

**M. Francis Delattre.** Nous assistons depuis deux jours à des séances étonnantes; monsieur le président. L'opposition n'a pratiquement plus le droit d'intervenir, plus le droit de voter.

**M. le président.** Vous m'accorderez, monsieur Delattre, que vous intervenez...

**M. Francis Delattre.** Tout à fait !

**M. le président.** ...dans le cadre d'une procédure que vous sollicitez. Je vous demande par conséquent, de conclure.

**M. Francis Delattre.** Notre position est simple. Si nous pouvions connaître ce que certains ont l'air de connaître et que nous ne connaissons pas, à savoir la nature et l'affectation exactes des crédits supplémentaires qui ont été octroyés au garde des sceaux, nous pourrions revoir notre position sur le vote de ce budget.

Enfin je terminerai en vous disant, monsieur Sapin, la chose suivante : en commission des lois, je me suis toujours opposé à la décision de retirer des crédits à l'éducation surveillée, et c'est désobligeant que d'essayer d'interpréter différemment ma position constante. Je vous renvoie aux procès-verbaux de ladite commission, que vous présidez. Je suis très déçu que vous utilisiez ces méthodes d'intervention. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jacques Limouzy.** Votons !

**M. Gilbert Bonnemelson, rapporteur pour avis.** On est abasourdi par de tels propos !

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des lois.

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** Monsieur le président, j'aimerais ramener les uns et les autres à un peu plus de modération - et peut-être cette exhortation s'adresse-t-elle autant à moi-même qu'à mes collègues !

**M. Francis Geng.** Faute avouée est à moitié pardonnée !

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** Monsieur Mazeaud, quand vous étiez président de la commission des lois, il vous arrivait d'exprimer une opinion...

**M. Pierre Mazeaud.** Jamais de mettre en cause mes collègues !

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** ...contraire à celle de vos collègues qui siègent de ce côté-ci. (*L'orateur désigne le côté gauche de l'hémicycle.*) Lorsque c'était M. Toubon, lequel était en même temps secrétaire général du R.P.R., il lui arrivait de tenir des propos - comme vous venez de le dire à mon encounter - partisans.

**M. Jacques Limouzy.** Ils ne se mettaient pas à la place du garde des sceaux !

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** Mais, monsieur Mazeaud, je m'en tiens à la procédure. J'ai demandé l'application de l'alinéa 5 de l'article 95.

Je voudrais juste rappeler que, le 19 octobre 1973, M. Louis Sallé, qui était rapporteur spécial d'un budget que vous connaissez bien, avait demandé la réserve du vote sur les crédits du titre V.

Celui qui se trouvait au banc du Gouvernement et qui lui a répondu pour accepter cette réserve portait le beau nom de Pierre Mazeaud. (*Tiens ! Tiens ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il était, à l'époque, secrétaire d'Etat et il a très naturellement accepté le fait de réserver le vote de ces crédits, compte tenu du fait qu'une discussion semblait être en cours pour augmenter les crédits de la ligne du titre V.

**M. Pierre Mazeaud.** Mais ce n'est pas le président de la commission des lois qui avait demandé la réserve.

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** Monsieur Mazeaud, je ne fais, là encore, et pas seulement au siège que j'occupe, que suivre votre exemple. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Patrick Ollier.** Vous n'êtes pas ministre, monsieur Sapin !

**M. Pierre Mazeaud.** Monsieur le président, rappel au règlement fondé sur l'article 58 !

**M. le président.** Monsieur Mazeaud, vous accepterez que chaque groupe qui souhaite faire un rappel au règlement puisse s'exprimer !

**M. Jacques Limouzy.** Nous voulons voter !

**M. le président.** La parole est à M. Tardito pour un rappel au règlement.

**M. Jean Tardito.** Monsieur le président, avec ma placidité méridionale, je tiens à faire remarquer que, sous prétexte de rappel au règlement, l'un de nos collègues s'est permis d'évoquer la position d'un groupe dont il ne fait pas partie. J'en suis fort étonné. (*Très bien ! sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jegou pour un rappel au règlement.

**M. Jean-Jacques Jegou.** Au nom de la commission des finances, je veux confirmer les propos de M. Sapin et souligner qu'en cas de demande de réserve l'article 95, en son alinéa 5, précise que la réserve est de droit si elle est demandée par le Gouvernement ou par la commission, alors que, dans les autres cas, le président décide.



Monsieur le président, je vous demande donc de ne pas tarder à prendre une décision et de mettre un terme à ce débat qui provoque quelques travers dans l'hémicycle.

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur Jegou, de prendre soin de moi. J'y suis particulièrement sensible. (*Souffrances.*)

**M. Jean-Jacques Jagou.** J'y suis sensible également.

**M. le président.** Je vous indique que j'ai bien l'intention de faire l'application de l'alinéa 5 de l'article 95. Afin de prendre cette décision en toute connaissance de cause, je demanderai l'avis du Gouvernement.

**M. Jacques Limouzy.** Tout de même !

**Mme Nicole Catala.** Enfin !

**M. le président.** Mais auparavant, si vous le permettez, monsieur le garde des sceaux, je donne la parole à M. le rapporteur spécial Auberger.

**M. Philippe Auberger, rapporteur spécial.** Je ne demande rien d'extraordinaire, monsieur le président. Je veux simplement faire un bref rappel au règlement relatif à l'application de son article 95, pour indiquer qu'il me paraît normal, compte tenu de son alinéa 5, que la commission saisie au fond puisse donner son avis sur la demande de réserve formulée par le président de la commission saisie pour avis.

A ce propos, j'émettrai trois observations.

Je rappelle d'abord à M. Sapin que ce n'est pas M. Auberger qui a pris la parole ce matin, mais le rapporteur spécial, mandaté par la commission des finances pour faire rapport au nom du rapporteur général (*Très bien ! sur les bancs du Rassemblement pour la République.*)

Il a cru que je donnais un avis personnel : il a eu tort : cet avis avait été exprimé devant la commission des finances qui l'a approuvé. Il est en effet apparu évident à chacun que s'il manque de moyens en personnels pour ouvrir de nouveaux établissements, il faudra transférer des personnels venant d'établissements vétustes, lesquels devront donc être fermés. Dans ces conditions le programme de 13 000 places ne sera pas un programme de 13 000 places supplémentaires.

Mon observation avait simplement pour objet de souligner qu'il était tout à fait regrettable que l'on ne prévienne pas d'autorisations de programme permettant de réaliser les travaux de réparation, d'amélioration ou de restructuration indispensables dans les établissements existants.

**M. le président.** Monsieur Auberger vous n'êtes plus dans le sujet.

**M. Philippe Auberger, rapporteur spécial.** Si ! si !

**M. le président.** Concluez votre propos et ne revenez pas sur le fond !

**M. Philippe Auberger, rapporteur spécial.** J'en ai fini avec ma première observation, monsieur le président.

Ma deuxième observation va tout à fait dans le sens de la réserve. En effet, ce matin, M. le garde des sceaux a précisé que les emplois nécessaires à la mise en place des établissements seront créés dès 1989. Or ces emplois ne sont pas prévus au budget. Sur quelles bases peut donc se fonder l'autorisation parlementaire d'ouverture des crédits dans le budget ?

Les emplois correspondants n'étant pas prévus dans ce budget, le contrôle parlementaire ne peut s'exercer correctement. Il est donc préférable que M. le garde des sceaux nous présente, avant la fin de la discussion budgétaire, un amendement prévoyant ces emplois supplémentaires.

Ma troisième observation porte sur le problème des indemnités des magistrats dont on a beaucoup parlé. Nous avons entendu dire qu'un amendement viendrait peut-être régler ce problème à la fin de la discussion parlementaire. De nombreuses remarques et critiques ont été formulées à ce sujet depuis ce matin. Je pense qu'il ne serait pas raisonnable de voter sur ce budget sans avoir connaissance de l'amendement que prépare le garde des sceaux et le Gouvernement.

En conclusion, je suis tout à fait d'accord pour demander la réserve du vote de ces crédits, dès lors que le Parlement ne dispose pas des informations nécessaires pour faire son travail correctement.

**M. Jacques Limouzy.** Très bien !

### Reprise de la discussion

**M. le président.** Mes chers collègues, la demande formulée par le président de la commission des lois...

**M. Pierre Mazeaud.** Et l'avis du Gouvernement ?

**M. Alain Bonnet.** Laissez présider !

**M. le président.** ... a pour effet de remettre en cause le calendrier fixé, en accord avec le Gouvernement, pour l'examen des crédits inscrits au projet de loi de finances.

Avant de me prononcer, en application de l'article 95, alinéa 5, je vous demande, monsieur le garde des sceaux, l'avis du Gouvernement sur la requête formulée par M. Sapin.

**M. Jacques Limouzy.** Voilà !

**M. Alain Bonnet.** M. Mazeaud est content !

**M. Pierre Mazeaud.** Oui, c'est tout ce que je voulais !

**M. le garde des sceaux.** J'ai indiqué, ce matin, l'économie générale du protocole que j'ai signé au nom du Gouvernement le 8 octobre dernier.

J'ai fait savoir que j'étais sensible aux remarques qui avaient été formulées tant pendant les travaux des commissions que sur ces bancs et que je m'engageais à en tenir compte et à rechercher, avec mon collègue du budget, les solutions appropriées.

J'ai par ailleurs indiqué que j'étais en mesure d'annoncer - je le répète à votre intention, monsieur Auberger - qu'un effort significatif sera également effectué dans le cadre du collectif pour la rénovation des établissements existants, effort qui portera sur plusieurs centaines de millions de francs.

Il est évident que, compte tenu de la position du président de la commission des lois et de celle du rapporteur de la commission des finances, je demande moi aussi la réserve sur ce vote. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Le Gouvernement demande la réserve, celle-ci est de droit.

Le vote sur les crédits est donc réservé. Il appartiendra au Gouvernement d'en fixer la date.

### Légion d'honneur

**M. le président.** J'appelle les crédits du budget annexe de la Légion d'honneur.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 36, au titre des services votés, au chiffre de 83 414 347 francs.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 37, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 4 150 000 francs.

(*Ces autorisations de programme sont adoptées.*)

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits inscrits au paragraphe II de l'article 37, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 6 103 896 francs.

(*Ces crédits de paiement sont adoptés.*)

### Ordre de la Libération

**M. le président.** J'appelle les crédits du budget annexe de l'ordre de la Libération.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 36, au titre des services votés, au chiffre de 3 837 358 francs.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 37, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 80 857 francs.

(*Ces crédits sont adoptés.*)



**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de justice, dont le vote est réservé, et des budgets annexes de l'ordre de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération.

#### INDUSTRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TOURISME

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère délégué auprès du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme.

La parole est à M. Alain Rodet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le tourisme.

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre chargé du tourisme, mes chers collègues, le projet de budget du tourisme pour 1989 marque une augmentation sensible des dotations qui s'élèvent à 343 500 000 francs, en augmentation de 15,6 p. 100 par rapport à celles figurant dans le budget voté l'an dernier. C'est bien la première fois qu'un effort aussi prononcé est consenti en faveur du tourisme dont les crédits - il faut le rappeler - croissent largement plus que les dépenses du budget général.

Je rappelle aussi que ces crédits étaient de 294 800 000 francs dans le budget de 1987 et de 297 100 000 francs dans celui de 1988. Ce double rappel permet de mieux mesurer l'effort accompli dans le projet de budget que nous examinons aujourd'hui.

L'amélioration est très sensible pour les dépenses ordinaires, puisqu'elles sont en progression de 18,2 p. 100 par rapport à l'an dernier. Les dépenses en capital, en revanche, suivent une évolution beaucoup plus modérée, les crédits de paiement s'élevant à 50 millions de francs, en croissance de 2,3 p. 100 seulement, et les autorisations de programme ne progressant que de 0,7 p. 100.

Avant d'approfondir et de détailler cette présentation, qu'il me soit permis de souligner quelques aspects de la dimension financière et monétaire du tourisme dans l'économie de notre pays. Le tourisme est, en effet, devenu aujourd'hui une composante essentielle dans la formation de la richesse française.

Le chiffre d'affaires du tourisme, pris dans son sens le plus strict s'établissait, en 1987, à 390 milliards de francs, soit nettement plus de 7 p. 100 du produit intérieur brut. La progression de ce secteur a d'ailleurs été, en moyenne, supérieure de 1,8 p. 100, chaque année à celle de l'ensemble de l'économie française. Il s'agit donc bien d'une activité en expansion, forte créatrice d'emplois et décisive pour la consolidation de nos comptes extérieurs. A cet égard, il faut bien constater que notre pays ne tire pas complètement parti de son potentiel.

On dit souvent que comparaison n'est pas raison, mais la confrontation de nos performances touristiques avec celles de pays comme l'Espagne, l'Italie ou même les Etats-Unis d'Amérique laisse apparaître des insuffisances que nous devons nous employer à compenser énergiquement.

Notre pays n'occupe, en effet, que le quatrième rang mondial en termes de recettes touristiques, alors que nous accueillons le plus grand nombre de touristes étrangers. Par ailleurs l'analyse des flux financiers liés à la fréquentation touristique révèle des évolutions préoccupantes : ainsi, en 1987, le solde du poste « voyages » de notre balance des paiements s'établissait à 18,3 milliards de francs courants, c'est-à-dire 3,9 milliards de moins qu'en 1986, notre taux de couverture des dépenses par les recettes régressant naturellement, dans le même temps, de 1,49 à 1,37.

Cette réhabilitation économique du tourisme et la prise en compte de son effet multiplicateur semblent avoir été engagées avec plus de conviction à l'étranger que chez nous. Pourtant, depuis plusieurs années, de nombreuses banques centrales, le fonds monétaire international, l'O.C.D.E., sans parler de l'organisation mondiale du tourisme, ont cherché à préciser la notion de compte extérieur du tourisme en s'appuyant sur des modèles économétriques, notamment celui de l'américain Clement, et sur des travaux universitaires comme ceux du professeur Baretje.

Cela nous amène à nous interroger sur l'impact du budget de votre ministère et sur le chiffre d'affaires de la branche concernée. Le rapport apparent : 343,5 millions de francs pour 390 milliards de chiffre d'affaires, a, en effet, peu de signification. De nombreux autres ministères, il est vrai, contribuent directement à l'essor du tourisme : l'éducation

nationale, la formation professionnelle, la culture, la jeunesse et les sports, l'équipement, les transports, la mer, etc. Cependant cela ne diminue pas vos responsabilités ; bien au contraire, cela vous impose, monsieur le ministre, des tâches nouvelles de coordination et d'impulsion.

Votre projet est probablement un premier commencement de réponse à ce challenge. à ce défi. Il signifie en clair que, à l'inverse de certains de vos prédécesseurs, vous devez vous garder de paraphraser Jean Cocteau en matière de tourisme en considérant, - comme, justement, ces prédécesseurs un peu imprudents, - que, puisque nous sommes dépassés par les événements et il faut feindre d'en être les organisateurs.

Vous avez obtenu, pour la promotion, un abondement de crédits significatif. La commission des finances s'est félicitée de cette priorité qui s'est traduite par une augmentation de 60 p. 100 des crédits du chapitre 34-16 « Promotion touristique », ce qui est considérable dans le contexte budgétaire de rigueur actuel. Ils représentent 58,8 millions de francs pour nos bureaux à l'étranger et 19 millions de francs pour les crédits « Images de la France ». Cela doit permettre tout à la fois de donner aux services officiels français du tourisme à l'étranger des moyens efficaces et de sensibiliser nos concitoyens à l'importance de l'accueil touristique.

Par ailleurs, le groupement d'intérêt économique « Maison de la France », voit sa subvention portée à 31 700 000 francs. Elle devrait aider cet organisme, en fonction des études précises réalisées à l'étranger par les services officiels du tourisme, à porter, sur certains segments de marché, un effort particulier, conjointement avec les professionnels et les collectivités publiques concernées.

Pour mettre en œuvre et soutenir un tel effort de promotion, des adaptations et des moyens nouveaux devaient être impérativement prévus. Tel est notamment le cas avec le développement de l'informatique touristique. Ainsi les bureaux à l'étranger verront leurs crédits de fonctionnement augmenter, qu'il s'agisse du matériel et du fonctionnement courant avec 25,2 millions de francs de dotations - soit 6,74 p. 100 de hausse par rapport à l'an dernier - des dépenses informatiques avec 2 millions de francs - en progression de 38 p. 100 par rapport à l'an dernier - ou des frais de déplacement, avec 2,3 millions de francs, ce qui représente un accroissement de 9,5 p. 100 par rapport aux crédits inscrits en 1988. Il leur sera également possible de recruter ponctuellement du personnel étranger temporaire pour faire face aux besoins des campagnes de promotion.

Notons également que les crédits d'ingénierie touristique sont portés à 2 millions de francs - soit une progression de 82 p. 100 - afin d'accompagner les efforts d'exportation des entreprises françaises à l'étranger. Cependant cet effort concerne au premier rang la direction des relations économiques extérieures pour laquelle le ministère du tourisme agit, en quelque sorte, comme prestataire de services, comme élément de liaison et de coordination.

S'agissant des dépenses en capital, et plus particulièrement des crédits consacrés au tourisme social, familial et associatif, les crédits s'élèvent à 19,1 millions en crédits de paiement et à 17,7 millions en autorisations de programme. Manifestement, les comptes ne sont pas approvisionnés à la hauteur des besoins.

Certes, ce secteur vient de connaître plusieurs années difficiles au cours desquelles ses gestionnaires ont dû s'adapter, parfois douloureusement, à la nouvelle donne du marché touristique. Il n'en reste pas moins nécessaire de faciliter l'accès du plus grand nombre aux vacances, notamment aux plus démunis de nos concitoyens. Il vous faut donc, monsieur le ministre, envisager un renforcement sensible des dotations pour la prochaine loi de finances. Le secteur social et associatif est une originalité de notre économie touristique. Il convient, dans ces conditions, d'en faire un de ses principaux atouts.

Enfin, dans la perspective de la préparation des contrats de plan, notre commission des finances aurait souhaité, dès 1989, un effort plus accentué. Je rappelle que les crédits atteignent 52,3 millions de francs, les dépenses ordinaires étant reconduites à hauteur de 27 millions de francs et les dépenses en capital augmentant de 44 p. 100 pour représenter une enveloppe de 25,3 millions de francs.

Ces crédits ne suffiront pas à financer toutes les opérations susceptibles d'être inscrites, dès l'an prochain, dans ces contrats. Certes, monsieur le ministre, vous pourrez m'objecter que, pour les contrats Etat-régions dans le plan précé-

dent, le 9<sup>e</sup> Plan, les engagements globaux de l'État se sont élevés à 966 millions de francs et que la consommation de ces crédits a été inégale et généralement beaucoup plus lente que ce que nous aurions pu souhaiter. Il faut malgré tout s'employer à développer l'équipement touristique régional, à développer les hébergements et à améliorer l'efficacité dans la commercialisation des produits.

Compte tenu de ces besoins, la commission des finances, après avoir adopté à l'unanimité des membres présents les crédits de votre ministère, a, sur ma proposition, voté l'observation suivante : « La commission des finances, de l'économie générale et du Plan se félicite de l'effort accru du Gouvernement en faveur de la promotion du tourisme, souhaite que les crédits supplémentaires dégagés soient équitablement répartis entre les différentes régions afin que ne soient pas privilégiées les seules zones à haut potentiel touristique. »

Monsieur le ministre, ce projet de budget marque, quoi que l'on puisse dire, une heureuse inflexion dans la perception économique du tourisme en France. Il vous appartient désormais de garantir et d'amplifier cette évolution et ce mouvement. Sachez que l'appui de la commission des finances ne vous sera pas ménagé dans cette tâche difficile mais nécessaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Francis Geng, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le tourisme.

**M. Francis Geng, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'amélioration des crédits consacrés au budget du tourisme - 343,5 millions de francs, soit une augmentation de 15,6 p. 100 - est indéniable et je m'en réjouis. Peut-être peut-on simplement regretter, monsieur le ministre, qu'elle ne soit pas à la hauteur de vos ambitions puisque vous laissiez entendre au mois de juillet dernier qu'il y aurait peut-être une augmentation de 50 p. 100.

En outre, cette augmentation reste tout de même modeste lorsqu'on la compare aux bénéfices que notre pays tire de l'activité touristique : dépenses touristiques, 390 milliards ; plus de 1,5 million d'emplois ; solde touristique en 1987, de plus de 20 milliards.

Je ne reviendrai pas sur ces chiffres connus de tous, mais il serait tout de même temps de reconnaître que le tourisme est un secteur économique à part entière au même titre que l'industrie automobile ou agro-alimentaire et qu'il est une chance considérable pour la France, qu'il serait tout à fait impardonnable de ne pas saisir.

Les priorités affichées par l'actuel Gouvernement rejoignent, d'ailleurs, très largement la politique engagée par le précédent. Il en est ainsi notamment de la promotion à l'étranger, à laquelle 30 millions de francs supplémentaires seront consacrés. Je suis tout particulièrement heureux de voir, aujourd'hui, reconnu pleinement le rôle de Maison de France, alors qu'il n'y a pas si longtemps elle faisait l'objet de vives critiques de la part de certains de nos collègues qui siègent sur ces bancs.

Cet accroissement des moyens doit absolument aller de pair avec un renforcement de la coordination des actions. On voit encore trop souvent telle de nos villes moyennes entreprendre une campagne publicitaire aux États-Unis alors que 30 p. 100 à peine des Américains sont capables de situer la France et l'Europe sur une carte du monde.

Notre budget promotion - 79 millions de francs -, même s'il est appréciable, reste cependant très en deçà des efforts réalisés par nos principaux concurrents étrangers.

L'Espagne consacre annuellement 200 millions de francs à son plan de développement touristique, la Grande-Bretagne alloue 231 millions de francs chaque année à l'Autorité du tourisme britannique, dont le rôle est un peu comparable à Maison de France.

Outre la promotion, l'accent est également mis, dans ce projet de budget, sur la formation, qui reste souvent insuffisante dans notre pays et qui explique pour partie notre manque de compétitivité par rapport à l'étranger. La professionnalisation doit être irréprochable. A cet effet, 3 millions de francs supplémentaires serviront à conduire des actions destinées aux chefs d'entreprise des P.M.E. de l'hôtellerie et de la restauration et aux salariés saisonniers du secteur.

Je regrette, en revanche, la stagnation des crédits d'équipement touristique et tout particulièrement celle des moyens en faveur du tourisme familial et associatif. Le parc d'hébergement de ce secteur est, en effet, en grande partie vétuste et inadapté et nécessite un important effort de rénovation dans les prochaines années, pour répondre à une clientèle importante mais aussi exigeante, ce qui est tout à fait normal.

En outre, je m'interroge sur la part du tourisme dans les futurs contrats Etat-régions du 10<sup>e</sup> Plan et j'espère qu'une réponse pourra être apportée sur ce point.

**M. Jacques Blanc.** Nous aussi !

**M. Francis Geng, rapporteur pour avis.** Le ministère du tourisme n'a financé qu'à hauteur de 17 p. 100 les engagements de l'État de 1984 à 1988, qui se sont globalement élevés à 966 millions de francs. Quel sera l'avenir ?

Le budget initial de l'aménagement du territoire prévoyait une diminution sensible des moyens du F.I.A.T. et du F.I.D.A.R. qui interviennent pourtant de façon très importante, notamment pour le développement du tourisme vert.

Le Gouvernement a tout récemment annoncé que 100 millions supplémentaires seraient alloués au F.I.D.A.R. dans une loi de finances rectificative pour 1988. Est-ce confirmé ?

Mais il faut absolument que le tourisme, conformément d'ailleurs aux intentions initiales du Gouvernement, reste une priorité dans les futures contractualisations. Le ministère du tourisme n'a pas, à lui seul, les moyens de cette politique. Il faut tout de même se rappeler que selon une enquête auprès des différentes régions, c'est 1,5 milliard qui serait nécessaire pour réaliser les actions envisagées.

Je souhaite donc que, avec l'appui des parlementaires - je pense que tous ici nous sommes conscients que le tourisme est désormais un des moyens essentiels de développement économique de notre pays -, le ministre du tourisme obtienne que l'orientation qui s'engageait soit redressée.

Mais les crédits budgétaires ne sont pas tout, comme le soulignait déjà l'année dernière M. Deprez, alors rapporteur pour avis - auquel je tiens à rendre ici hommage. Leur déploiement, leur emploi, la qualité des actions menées sont également très déterminants.

Pour faire face à la concurrence étrangère qui sera encore plus vive en 1992, la France doit donc mobiliser tous ses gisements potentiels et faire du tourisme une grande cause nationale. Les Français doivent aussi changer leur comportement en matière d'accueil. Un sourire, une gentillesse, un service rendu sont des atouts inestimables pour le tourisme. De même, chaque Français devrait se sentir responsable et propriétaire de son environnement, de son espace, de son pays. Une suggestion, monsieur le ministre, pourquoi pas une initiation à l'école ?

Notre pays, qui se situe aujourd'hui, sur le plan européen, derrière l'Espagne et l'Italie pour l'accueil des touristes étrangers, a pourtant, de par sa situation, son histoire, ses monuments, ses traditions, ses richesses naturelles, vocation à occuper une place de tout premier plan dans ce domaine et le tourisme a un très fort potentiel de développement.

Le changement de motivation des touristes tant français qu'étrangers qui aspirent aujourd'hui à des vacances plus sportives, plus culturelles, plus « naturelles », peut être l'occasion de développer de nouvelles formes de tourisme, qui n'ont pas jusqu'à présent bénéficié d'assez d'attention de la part des pouvoirs publics.

Ainsi le tourisme vert, qui a connu depuis quelques années un essor remarquable, répond tout à fait aux nouvelles exigences. Il est en outre un facteur essentiel d'aménagement du territoire, au moment où les décisions de Bruxelles risquent de conduire bon nombre de nos agriculteurs à mettre leurs terres en jachère. La France rurale est riche de sites, de monuments et d'histoire. Le tourisme vert doit devenir une priorité en matière touristique au même titre que le tourisme du littoral ou celui de la montagne.

**M. Michel Lambert et M. Jacques Blanc.** Très bien !

**M. Francis Geng, rapporteur pour avis.** Par ces multiples possibilités, il doit être source de vie et de maintien d'activités dans nos campagnes.

Pour tirer pleinement parti de nos avantages, face à la concurrence de 1992, j'évoquerai deux impératifs : adapter notre réglementation aux besoins du tourisme et aider à la modernisation de la profession.

S'agissant de la réglementation, notamment fiscale, la récente décision du Gouvernement d'abaisser à 5,5 p. 100 le taux de T.V.A. sur les hôtels jusqu'à quatre étoiles luxe peut aboutir à des aberrations. Elle va, en effet, accentuer la distorsion avec la taxation à 18,60 p. 100 des hôtels quatre étoiles luxe, provoquant ainsi un mouvement général de déclassement, qui désorientera la clientèle, notamment étrangère, celle qui laisse dans notre pays d'heureuses et d'abondantes devises.

Vous avez indiqué, monsieur le ministre, lors de votre audition par la commission de la production et des échanges, qu'un tel taux de 18,60 p. 100 n'était pas gênant, puisque d'autres pays de la Communauté, notamment l'Espagne, connaissent des taux comparables pour leurs hôtels de luxe. Cet argument ne me paraît pas convaincant. Le vrai problème est désormais celui de l'écart entre les deux taux français, qui est sans commune mesure avec ce que l'on observe à l'étranger. J'ajoute que, compte tenu de l'harmonisation européenne, la décision d'abaisser à 5,5 p. 100 le taux de T.V.A. risque d'être sans lendemain, puisque les taux se situent dans les autres pays autour de 12 et 13 p. 100.

D'autres adaptations seraient nécessaires, notamment l'aménagement du rythme scolaire. Sans vouloir soumettre les congés des élèves d'âge scolaire à des impératifs purement économiques, il faut bien admettre que les décisions qui sont prises au ministère de l'éducation nationale aboutissent au bout du compte aux bousculades qu'on a encore connues cet année sur les routes, les plages, et un peu partout, là où se développent les vacances et le tourisme.

Je voudrais également évoquer la question des visas. La révision de la réglementation, dès lors que la situation en matière de sécurité s'améliore, me paraît fondamentale, car elle est incontestablement un frein à la venue de touristes étrangers. Puisque les Etats-Unis semblaient vouloir supprimer l'obligation des visas pour les visiteurs étrangers, une mesure réciproque serait peut-être la bienvenue.

Cette adaptation de notre législation aidera toutes les professions du tourisme dans leur entreprise de modernisation. Déjà, des mouvements de regroupement se sont opérés notamment chez les voyagistes, pour constituer des groupes de dimension européenne.

Pour ne citer que quelques exemples, le Club Méditerranée s'est récemment associé à Havas, la société Vincent Bolloré avec S.C.A.C. - Voyages.

Un effort est également engagé pour réaliser des intégrations « verticales » conduisant des voyagistes à prendre des participations dans des compagnies aériennes ou à créer leurs propres formules d'hébergement, mais là se pose le problème de la rigidité de notre réglementation. Les professions du tourisme sont aujourd'hui trop cloisonnées. Il conviendrait de leur donner plus de souplesse. Pour le moment, telle ou telle de nos agences de voyages est obligée de créer une société parallèle pour justement pouvoir transporter ou héberger sa clientèle. Je souhaite que, là encore, la réglementation soit revue et même améliorée.

Le budget du tourisme est donc, monsieur le ministre, incontestablement en progrès. Il met l'accent sur des questions qui me paraissent fondamentales : la promotion et la formation, notamment.

C'est pourquoi, malgré les problèmes qui restent à résoudre, notamment, comme je viens de l'indiquer, en matière fiscale et de promotion du tourisme vert, la commission de la production a émis, conformément à mes souhaits, un avis favorable à l'adoption des crédits.

**M. Jacques Blanc.** A l'unanimité !

**M. Francis Geng,** rapporteur pour avis. La France doit devenir une très grande nation touristique. Pour cette grande ambition, qui doit être l'ambition de tous les Français, nous nous mobiliserons. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Tardito.

**M. Jean Tardito.** Monsieur le ministre, au seuil de l'année du bicentenaire de la Révolution française, le droit aux vacances pour le plus grand nombre reste à conquérir, l'Etat devant assurer en ce domaine une responsabilité publique nationale.

Deux cents ans après la proclamation des Droits de l'homme, qui peut prétendre que le budget qui nous est présenté s'inscrit dans la perspective de satisfaire le droit aux vacances pour tous, qui découle directement du droit au travail ?

Alors que les besoins de loisirs et de vacances grandissent et se diversifient, le nombre de familles, de jeunes qui peuvent les satisfaire diminue d'année en année.

Plus d'un enfant sur deux ne part pas en vacances et les initiatives d'associations caritatives, à l'instar du Secours populaire français, se développent pour leur permettre quelques jours de détente, mais l'aide que les associations et organismes de loisirs et de vacances, à vocation sociale, sont en droit d'attendre ne cesse de reculer.

Au contraire, les tenants de l'économie dite libérale continuent à demander toujours plus de financement de l'Etat et l'obtiennent, notamment pour la promotion du tourisme français à l'étranger, par l'intermédiaire du G.I.E., « Maison de France », qui vient d'être cité.

**M. Jacques Blanc.** C'est très bien !

**M. Jean Tardito.** A lire la revue *Expo-News Magazine*, consacrée aux congrès et au tourisme d'affaires, les principaux P.-D.G. de ces secteurs, tels le président du « Syndicat national des agents de voyage » ou le président du « Club français du tourisme d'affaires réceptif » ne sont pas inquiets, eux, sous réserve toutefois « de définir les limites d'une politique du tourisme, de vendre la France comme un pays » - je cite en français, mais ce doit être en américain - « *d'incentive* et de voyage de stimulation, de former les agents de commerce, de changer la mentalité du Français, quelque peu prétentieux ! »

Laissons à son auteur la responsabilité d'un jugement qui a le mérite de la clarté et qui trouve dans ce projet de budget un prolongement direct à travers une nouvelle et forte augmentation des crédits de promotion touristique à l'étranger.

Or cette politique, uniquement dictée par des choix financiers, que la perspective du marché unique de 1992 aggravera, ne peut être une base de réponse aux enjeux touristiques d'aujourd'hui, lorsque près de la moitié de notre population reste écartée du droit aux vacances et aux loisirs. Bien sûr, un pays comme le nôtre doit développer ses atouts, le secteur du tourisme pouvant contribuer à la création d'emplois et à l'amélioration du solde de notre commerce extérieur. Pour cela il est, à l'évidence, nécessaire de mieux former et, dans ce domaine, des mesures sont indispensables ; certaines sont inscrites dans le budget qui nous est présenté. Mais toutes vos orientations, dans leur ensemble, concourent à favoriser outrancièrement le tourisme commercial et s'inscrivent comme un palliatif, dans un contexte inacceptable de liquidation industrielle et agricole. Ces choix nient les besoins et la nécessité d'un tourisme social de qualité en faveur du plus grand nombre. Ainsi, vous entendez banaliser le tourisme social et associatif en prétendant qu'il y aurait complémentarité entre un tourisme de luxe et un tourisme pour les plus défavorisés, qui pourrait pallier la casse agricole dans les régions où le tourisme commercial juge l'investissement non rentable.

Monsieur le ministre, le tourisme est avant tout une activité de service. Il ne pourra jamais être le moteur d'un quelconque développement économique...

**M. Jacques Blanc.** Oh !

**M. Jean Tardito.** ... remplaçant l'activité industrielle et agricole nationale démantelée au fil des ans.

De même, le tourisme social n'a pas vocation à être le complément d'accompagnement de la misère. Ouvert au plus grand nombre, il revendique le droit d'accueillir des vacanciers français et étrangers, en leur fournissant des prestations diversifiées de qualité.

Mais de budget en budget, sa part est de plus en plus faible et est concentrée sur quelques opérations de rénovation d'installations existantes.

Alors que la capacité d'accueil du tourisme social à vocation familiale ne représente que 21,5 p. 100 contre 78,5 p. 100 au tourisme commercial, un lit sur cinq a plus de vingt ans.

Sans changement radical de la politique suivie depuis des années, la quasi-totalité des capacités d'accueil du tourisme social disparaîtra dans les dix années à venir. L'Etat a bien une responsabilité publique nationale en ce domaine et doit contribuer dès aujourd'hui à renverser cette situation en défi-

nissant une politique du tourisme de vacances et de loisirs mettant en première place le tourisme de vacances et de loisirs mettant en première place le tourisme social pour la population française, ainsi que le développement des moyens des comités d'entreprise et des organismes équivalents.

Pour être efficaces, ces choix devraient s'appuyer, d'une part, sur un aménagement du territoire conçu pour l'accueil du plus grand nombre de vacanciers français et étrangers, faisant une large part aux villages et aux centres de vacances de tourisme social dans les zones d'accueil, et, d'autre part, sur un budget du tourisme consacrant une part essentielle aux subventions de rénovation et de créations de lits de tourisme social.

Pour conclure, nous proposons que ces dispositions prioritaires soient notamment complétées par une dotation supérieure aux comités d'entreprise, assise sur la masse salariale par la revalorisation et l'extension des chèques vacances et des bons vacances des caisses d'allocations familiales, pour l'accentuer du droit à un deuxième billet de congés payés - puisqu'il y a deux périodes de vacances par an - pris en charge à 50 p. 100 sur l'ensemble des moyens de transport, y compris aériens, et le développement de la carte jeune.

Ces grands axes d'une nouvelle politique du tourisme, ainsi que la satisfaction des besoins du plus grand nombre, peuvent être mis en chantier dès maintenant, notamment en ce qui concerne votre ministère, en renversant en profondeur les orientations d'un budget qui, dans son état actuel, ne peut être voté par les députés communistes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Bernadette Isaac-Sibille.

**Mme Bernadette Isaac-Sibille.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, que le budget du tourisme augmente de 15,6 p. 100 en 1989 constitue une orientation prometteuse à laquelle beaucoup d'entre nous souscrivent. Nous échapperons ainsi aux ritournelles habituelles sur la modicité du budget du tourisme et, par voie de conséquence, sur l'impossibilité chronique à agir, qui a constitué trop longtemps une parade facile au laxisme et à l'inaction.

Porte-parole du groupe de l'Union du centre, je voudrais, monsieur le ministre, en quelques trop courtes minutes, vous faire part de mes réflexions d'élu(e), passionnée par l'aspect humain que présente le pari touristique, et de femme, pour laquelle les liens affectifs que tissent toutes les relations humaines sont une chose essentielle de l'existence.

Tout d'abord, je souhaite appeler votre attention sur un point essentiel : si le Parlement vous suit en votant le budget de 343,5 millions de francs, ce vote, pour essentiel qu'il soit, ne constituera pas de notre part un blanc-seing quant à l'utilisation de ces crédits, notamment ceux qui sont affectés en priorité à la promotion.

Monsieur le ministre, notre accord sur le fond appellera de votre part une très grande vigilance dans ce que j'appellerai la mise en musique et l'orchestration. Trop d'exemples de crédits promotionnels, malheureusement mal utilisés ou n'engendrant aucun résultat significatif, nous interpellent directement. Je vous demande donc de bien vouloir accorder la plus grande vigilance quant au diagnostic à établir et à l'utilisation des moyens mis en œuvre.

Il me paraît indispensable de « dynamiser » les crédits affectés au tourisme et de rentabiliser leur impact. Soucieux des deniers publics, nous y serons attentifs.

Le tourisme est une affaire de professionnels ; en aucun cas il ne peut être le champ clos d'apprentis-sorciers ou de pseudo-spécialistes en mal d'innovations. Je connais la qualité de vos services, notamment la direction de l'industrie touristique et bon nombre de vos S.O.F.T.E. Donnons à tous les moyens d'agir pour que le tourisme français retrouve une place récemment perdue au profit de nos amis espagnols, italiens, et ce dans une Europe touristique en mouvement. Chaque centime doit être utilisé à gagner des parts de marché.

Je ne doute pas que vous serez en accord avec moi sur l'utilisation des fonds publics.

Je souhaite à cette tribune aborder certains thèmes : la promotion, le tourisme rural, le tourisme des jeunes, la formation et enfin l'association de toutes les énergies.

La promotion, d'abord.

Le choix d'abonder les crédits de promotion est le bon. Les démarches visant à adapter l'outil promotionnel, engagées depuis un certain nombre d'années, en témoignent. A ce titre, la création de « Maison de la France » par votre prédécesseur allait dans le bon sens, la présence de la France dans les grandes manifestations touristiques internationales également, sans oublier le choix d'un certain nombre de marchés prioritaires comme les Etats-Unis ou le Japon.

Mais, dans ce domaine de haute compétition, il ne suffit pas de structurer, il faut gagner. Et pour gagner, il faut se donner les moyens humains, techniques et commerciaux les meilleurs, sans oublier d'inclure dans nos projets de vendre la France aux Français, c'est-à-dire de leur faire découvrir leur propre pays pour mieux l'apprécier et le faire aimer aux étrangers.

« Maison de la France » doit devenir le fer de lance de notre conquête des clientèles étrangères. Place désormais à des campagnes promotionnelles ciblées, coordonnées, persuasives et productives. Finissons-en avec les retards dans l'acheminement des informations vers les S.O.F.T.E., les services officiels français du tourisme à l'étranger, et vidons nos tiroirs des publications inadaptées.

Vous voulez donner des moyens : il faut rénover les publications, rationaliser les approvisionnements des S.O.F.T.E., initier des campagnes où les partenaires locaux - conseils régionaux, départementaux et mairies - professionnels et institutionnels s'attaqueront tous ensemble à un même marché. Utilisons des moyens modernes pour faire passer nos messages : télévision, radio, affiches, presse locale.

Vous aurez très bientôt, sans doute, à mesurer les résultats du premier plan de marketing de « Maison de la France », à en promouvoir un autre et à tirer les conclusions qui s'imposent. Sachez que dans ce domaine notre retard est grand vis-à-vis de nos partenaires, Espagnols surtout. Dans tous ces domaines « Maison de la France » doit être dotée de tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Chacun se plaît à reconnaître la qualité des S.O.F.T.E. Vous avez décidé de diriger l'essentiel des moyens dans leur direction. Cette démarche était nécessaire, mais méritera un suivi particulièrement méthodique : il ne suffit pas de déclarer tel marché prioritaire, il faut créer une assistance technique permanente, relayer en France la demande touristique du pays concerné par une politique de fidélisation de la clientèle, enfin mesurer les résultats obtenus pour apprécier les qualités de la campagne promotionnelle. Dans ce domaine et ce, après un gros effort de réflexion, il nous faut faire preuve d'imagination pour découvrir de nouveaux produits à présenter à une nouvelle clientèle, mais cette imagination doit être doublée d'une grande rigueur de gestion.

Chacun salue la qualité, la solidité et le sérieux de la direction de l'industrie touristique. Je la considère comme l'épine dorsale du tourisme en ce qu'elle permet aux S.O.F.T.E. d'agir quotidiennement. Veillons à lui donner les moyens nécessaires, en formation notamment, et soutenons sa volonté actuelle de globaliser les comptes du tourisme et d'organiser en 1989 les assises mondiales du tourisme.

En tant que lyonnaise - et je ferai ici montre d'un peu de chauvinisme, monsieur le ministre, (*sourires*) - je me réjouis de voir s'organiser à Lyon, au cours du premier semestre 1989 « les deuxième assises nationales sur le tourisme urbain et les premières assises européennes du tourisme ». Lyon, ancienne capitale des trois Gaules, devait montrer l'importance qu'elle accorde au tourisme urbain d'un côté, mais démontrer d'un autre qu'elle souhaite jouer un rôle prépondérant demain dans le tourisme européen.

Il nous faut aussi considérer le rôle des comités départementaux et régionaux du tourisme dans la politique du tourisme. Il est nécessaire que l'administration centrale les considère comme de « réels interlocuteurs » et non pas seulement comme « des instances de dialogue utiles », selon vos propres termes, monsieur le ministre. Ils sont les véritables agents des politiques du tourisme définies par les assemblées régionales et départementales.

J'en viens au tourisme rural.

Cette notion me paraît devoir être rapidement revalorisée. Elle est souvent celle dont on parle avec un brin de commiseration en la considérant beaucoup trop comme le parent pauvre du tourisme national. Elue lyonnaise dans le département du Rhône et en charge du comité départemental de



tourisme, je mesure le chemin à parcourir pour lui donner ses lettres de noblesse. Il doit devenir une priorité pour l'Etat. Le tourisme vert est un facteur essentiel de l'aménagement du territoire. Il est créateur d'emplois et source de revenus complémentaires pour les agriculteurs. J'ai la conviction qu'une action à long terme de promotion du tourisme rural est l'une de nos chances pour l'avenir.

Monsieur le ministre, je vous le demande instamment, veillez à ce que nos régions, nos départements, y compris les plus méconnus, trouvent dans les crédits nouveaux alloués à la promotion touristique une raison de se faire mieux connaître. Partout en France, il y a un patrimoine architectural superbe à mettre en valeur, historique à faire connaître, gastronomique à faire apprécier, et bien d'autres. Soyez attentif aux demandes des plus petits départements...

**M. Jacques Blanc.** La Lozère ! (*Sourires.*)

**Mme Bernadette Isaac-Sibille.** ... dont la richesse essentielle n'est ni la mer, ni la montagne, ni même parfois le soleil. Faites-leur une place dans un dispositif de découverte de la France profonde, celle qui garde dans son cœur les symboles profonds des valeurs de notre pays. Réservez une place à toutes ces merveilles encore inconnues dans les espaces-vitrines de « Maison de la France », avenue de l'Opéra.

**M. Francis Goug,** rapporteur pour avis. Très bien !

**Mme Bernadette Isaac-Sibille.** N'oubliez pas que pour beaucoup de villes et de villages, l'arrivée de quelques centaines ou milliers de touristes supplémentaires représente une grosse augmentation de fréquentation du musée, le maintien du petit commerce, l'embauche, même saisonnière, de quelques jeunes comme guides ou hôtesse.

En procédant ainsi, monsieur le ministre, vous apporterez une contribution essentielle à la lutte contre le chômage, à la dynamisation des communes et à la diffusion d'un patrimoine spirituel, culturel, historique et géographique qui a peu d'égal dans le monde.

A titre personnel, je m'attacherai, à la tête du groupe d'études de l'Assemblée nationale « Tourisme, enjeu économique, social et culturel », à cette passionnante tâche de promouvoir la France profonde, si riche de sa diversité.

**M. le président.** Je vous prie de conclure, ma chère collègue.

**Mme Bernadette Isaac-Sibille.** J'en termine, monsieur le président.

Je suis convaincue qu'une telle démarche correspond à la fois à un besoin et à une attente des clientèles nationale et internationale.

Troisième point : le tourisme en faveur des jeunes.

La France a été le premier pays à créer des auberges de jeunesse, outil essentiel du tourisme des jeunes et moyen pour eux de se découvrir différents, venant de tous les pays. Dans le budget de 1989, les crédits stagnent dramatiquement, alors que cette forme d'hébergement est de plus en plus demandée et que beaucoup de maisons, dont 120 000 lits en V.V.F., ont besoin de rénovation sérieuse. Cet été, les V.V.F. ont dû refuser 43 000 familles, soit plus de 150 000 personnes. Quelle va être votre politique, monsieur le ministre ?

Quatrième point, la formation.

Une véritable formation pour les professions touristiques est absolument indispensable à tous les échelons, y compris les formations des agents de voyages. Vous avez le projet, je crois, monsieur le ministre, de proposer un plan de formation avec M. le ministre de l'éducation nationale. Ne pensez-vous pas qu'il serait utile d'associer à ce projet de formation les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers, et même les professions de l'animation ? De plus en plus, dans les lieux d'hébergement de touristes - hôtels, campings, villages de vacances, - les clients souhaitent des programmes d'animation.

Je souhaiterais terminer ces quelques réflexions par un point d'évidence qui me paraît essentiel. Nous ne gagnerons pas en ordre dispersé. Aucune région, même la plus grande, ne pourra conquérir seule le marché américain ou se faire connaître des Japonais.

**M. le président.** Je vous demande à nouveau de conclure, ma chère collègue.

**Mme Bernadette Isaac-Sibille.** Je conclus, monsieur le président.

Il faut avoir le courage et l'honnêteté de regarder les choses en face.

Il faudrait d'abord aider les collectivités locales à prendre conscience du problème ; or il semblerait que les contrats de Plan Etat-région ne donnent pas les garanties suffisantes en matière touristique. Il est à craindre que certains ministères ne se retranchent derrière de vagues promesses ou déclarations d'intentions. Si cette approche devait se révéler exacte, elle serait catastrophique. Les professionnels français doivent s'unir pour ne pas être absorbés.

Je dirai un mot, enfin, des bénévoles, c'est-à-dire tous ceux qui, dans les associations, groupements de jeunes ou défenseurs acharnés de tel site, constituent de formidables gisements de générosité, d'idéal et d'espoir en l'avenir. Il faut être à leurs côtés.

Ma conclusion sera simple. Je suis convaincue que le tourisme constitue une des armes de l'avenir, en termes de balance commerciale, bien sûr, mais aussi en termes de création de relations humaines auxquelles aspire chaque être humain. Le tourisme permet de tisser des liens entre différents groupes qui apprennent à se connaître mieux et à mieux vivre ensemble.

Mes amis du groupe de l'Union du centre et moi-même voterons ce budget, mais nous serons très vigilants quant aux résultats.

C'est à ce prix que nous réussirons et nous pourrions conclure que les 15,6 p. 100 d'augmentation que vous nous proposez correspondent à une véritable ambition pour un tourisme français qui a tous les atouts pour gagner. Reste à ceux qui ont la charge d'utiliser ces fonds publics de bien les utiliser. Ainsi nous gagnerons la pari de replacer notre beau pays de France au premier rang des pays touristiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, je demande à celles et ceux qui interviendront maintenant de respecter leur temps de parole.

La parole est à M. Jean-Claude Mignon.

**M. Jean-Claude Mignon.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est temps que le tourisme français cesse définitivement d'être considéré comme une activité marginale. La contribution économique de ce secteur à l'équilibre des échanges se révèle, en effet, essentielle. En cela, le tourisme constitue un formidable gisement économique.

J'en veux pour preuve ces quelques données chiffrées : il représente 8 p. 100 du P.I.B. ; il fait vivre plus d'un million et demi de personnes ; il est donc générateur d'emplois. Le solde excédentaire de la balance touristique pour 1988 est évalué à plus de 21 milliards de francs. Il est générateur de devises par sa capacité à améliorer le solde de notre commerce extérieur.

A cette véritable industrie de demain, et déjà d'aujourd'hui, doivent donc correspondre des moyens d'action humains et financiers et des innovations en rapport avec son importance.

C'est pourquoi j'ai cru voir deux espoirs dans les mesures gouvernementales et le budget qui nous est présenté :

D'abord, la création d'un ministère du tourisme à part entière, qui porte en soi les promesses d'une véritable politique touristique ;

Ensuite, une progression de 15 p. 100 de l'enveloppe des crédits pour le tourisme, qui passe à 345 millions de francs.

Mais à l'analyse des chiffres publiés et des propos tenus par M. le ministre, j'ai dû bien vite me rendre à l'évidence : deux espoirs, certes, mais deux espoirs cruellement déçus - j'y reviendrai.

Autre déception : alors que le tourisme, par le potentiel qu'il représente, doit susciter dynamisme, enthousiasme et esprit d'entreprise, nous n'avons rien trouvé dans ce budget d'enthousiasmant !

Certes, les détails intéressants le financement des services du ministère et ceux du cabinet du M. le ministre n'ont pas été oubliés, mais c'est une gestion morne et répétitive que vous nous proposez, un programme sans souffle, et surtout sans idée neuve.

Les augmentations de crédits que vous sollicitez auraient pu pourtant vous y aider. C'est, hélas ! un tour pour rien. Ce sera sans doute un tour de trop !

**M. Jean Beaufila.** Vous n'avez pas lu le budget !

**M. Jean-Claude Mignon.** Si, je l'ai lu !

J'ai donc relevé dans ce budget, d'une part, deux mesures décevantes, d'autres part plusieurs défauts.

En ce qui concerne, d'abord, le ministère, s'il est intéressant, pour les professionnels du tourisme, de prendre acte de la création d'un véritable ministère, il est regrettable de constater que le Gouvernement s'est contenté de lui donner les mêmes missions qu'un simple secrétariat d'Etat. De plus, il s'agit d'un projet partiel : le ministère du tourisme n'est encore qu'un ministère délégué. Encore faut-il qu'il ait l'autorité suffisante.

**M. Jean Beaufila.** C'est mieux qu'un secrétariat d'Etat !

**M. Jean-Claude Mignon.** A nouveau ministère, nouvelles actions ? Eh bien, non, pas d'idées originales : était-ce bien la peine, en ce cas, de vouloir gouverner ?

Nous attendons à tout le moins des initiatives interministérielles, qui pourraient être riches d'expérience.

Si le gouvernement de M. Jacques Chirac avait choisi d'attendre pour créer ce ministère, c'est qu'il souhaitait en définir les actions auparavant, en se tournant résolument vers l'innovation. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cette démarche fut couronnée de succès, et vous en profitez pleinement, monsieur le ministre, puisque vous disposez, pour mettre en œuvre votre politique de promotion, du précieux outil, naguère si décrié, du « bon outil », pour reprendre votre expression, qu'est la Maison de la France.

Vous disposez d'un héritage de grande qualité, mais vous ne semblez pas en mesure de l'exploiter !

En ce qui concerne, ensuite, les crédits, l'augmentation de 15 p. 100 du budget paraît significative, à l'image des 60 p. 100 d'augmentations de la promotion touristique. Mais encore une fois, pour faire quels types d'actions ?

On nous a parlé de renforcements des actions des services officiels du tourisme à l'étranger qui feront, en l'amplifiant, ce qu'ils faisaient auparavant. C'est cela, la continuité !

A propos de variations de budget, doit-on également parler des 33 p. 100 d'augmentation du chapitre « matériel et fonctionnement des services » au titre III ? A l'heure où M. Bérégovoy nous affirme que les temps sont toujours rigoureux, était-il urgent de procéder à ces augmentations massives ?

On nous permettra de citer, comme illustration de cette politique de rigueur, les 60 p. 100 d'augmentation du budget pour les déplacements du ministre ! Ne le saviez-vous pas ? Cette rigueur ne s'applique pas aux ministres ! Ce sera sûrement un pur hasard si ces déplacements intéressent plutôt les départements et les territoires d'outre-mer, ou les pays du Pacifique. Le tourisme, sous le soleil, a des enseignements qui justifient que notre ministre y fasse des séjours répétés ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean Beaufila.** C'est scandaleux d'entendre cela !

**M. Jean-Claude Mignon.** Je ne suis pas sûr, en effet, que les 800 000 francs inscrits au budget au titre de ses déplacements soient affectés aux voyages de M. le ministre dans le Massif central, en Lorraine ou dans le Limousin !

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Laissez le Massif central se défendre lui-même !

**M. Jean-Claude Mignon.** C'est pourtant en sillonnant la France que M. le ministre pourrait prendre des idées, puisque, à l'évidence, le Gouvernement n'en a pas !

Politique de rigueur, quand tu nous tiens ! Augmentation de 33 p. 100 du fonctionnement, augmentation de 60 p. 100 des déplacements, il était urgent, effectivement, de changer de politique !

On nous accusera sans doute de partialité si l'on évoque la bureaucratie de l'administration ! Celle du tourisme, sous le Gouvernement de M. Jacques Chirac, n'avait pas la forme d'un ministère, mais elle avait au moins l'image de l'efficacité.

Augmentations des crédits, mais distorsion dans leur affectation, création d'un ministère mais mission d'un secrétariat d'Etat : vous n'avez pas tiré les conséquences de ce qui aurait pu constituer deux progrès !

Mais j'ai aussi relevé plusieurs défauts et lacunes.

Tout d'abord, M. le ministre centre toute sa politique sur la promotion, « priorité des priorités », selon ses propres termes : 30 millions de francs supplémentaires y seront consacrés, soit 79,2 millions, contre 49,3 millions en 1988.

Oui, mais promouvoir le produit touristique « France » nécessite parallèlement des actions concrètes destinées à améliorer ce produit. La publicité est un moyen, pas un objectif en soi. La démarche du ministre me paraît en cela utopique. Vendre une image, oui, encore faut-il vendre l'image d'une réalité.

De plus, je crains fort que cette hausse des crédits en faveur de la promotion à l'étranger ne se traduise par un gaspillage financier. Il faut adapter les campagnes à la clientèle étrangère, mais aussi à la diversité des régions françaises. C'est pourquoi je suis convaincu qu'il faut agir également pour promouvoir certaines zones, notamment rurales, qui font partie du patrimoine français et qui ne sont pas suffisamment mises en valeur.

M. le ministre axe toute son action sur l'étranger et prévoit un ambitieux programme d'envergure : bicentenaire, jeux Olympiques de 1992. J'ai relevé également les constantes références qu'il fait à un « modèle californien ». Pourquoi tenter de copier des modèles ? Exploitions plutôt le potentiel et les spécificités de notre pays !

Tout cela est très séduisant, mais le tourisme, c'est aussi le tourisme associatif, le tourisme social, le tourisme vert, qui permettent de faire de chaque citoyen un touriste. C'est pourquoi je regrette vivement que les crédits du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, le F.I.D.A.R., et du fonds interministériel d'aménagement du territoire, le F.I.A.T., diminuent respectivement de 40 p. 100 et de 20 p. 100 dans le projet de budget de l'aménagement du territoire, alors que ces crédits constituent une source essentielle de financement du tourisme vert.

Parallèlement, les crédits d'intervention touristiques au niveau local diminuent de 1,2 million de francs, et les crédits destinés aux contrats de plan avec les régions connaissent également un fléchissement. Quant à la dotation d'investissement destinée aux équipements de tourisme social, elle est inchangée par rapport à 1988. Baisser les crédits affectés au tourisme familial et associatif empêche une nécessaire innovation des équipements. Tout cela est fort inquiétant.

Je veux souligner aussi la nécessité de stimuler le tourisme rural par des moyens budgétaires qui doivent y être affectés, notamment dans le cadre des contrats de plan. M. le ministre ne nous a rien précisé sur ces sujets pourtant cruciaux.

Tout cela me conduit à rappeler une évidence : l'action à l'étranger ne doit surtout pas faire oublier l'action à mener sur le terrain.

Autre point inquiétant : les mesures de renforcement du personnel envisagées par M. le ministre dans les départements, alors que les comités départementaux du tourisme, mis en place par les conseils généraux, constituent les partenaires représentatifs du département, les interlocuteurs naturels du ministère. Cela ouvre la porte à une dérive bureaucratique. Par pitié, ne revenons pas à une fonctionnarisation du tourisme, ne multiplions pas les instances ; on a déjà pu constater que c'était un échec !

C'est sur les actions qu'il faut porter nos efforts ; les organismes en place sont prêts à les assumer. Ne créons pas la concurrence et la rivalité là où nous avons besoin de solidarité et de cohésion !

La politique contractuelle, c'est avec les collectivités territoriales - régions, départements, communes - en liaison avec les entreprises privées, qu'il faut la mettre en œuvre. Ce sont là des interlocuteurs solides. Associer pouvoirs publics et professionnels, voilà la clef de la réussite pour une politique du tourisme !

De plus, aucune action n'est engagée pour combattre les effets pervers d'une fiscalité qui pèse depuis trop longtemps sur l'hôtellerie. En maintenant un taux de T.V.A. à 18,60 p. 100 sur les hôtels 4 étoiles luxe, les pouvoirs publics créent des distorsions considérables entre ces hôtels et ceux des autres catégories, ce qui ne fait qu'accroître les déclassements massifs, préjudiciables à l'image du tourisme français.

Enfin, je m'inquiète d'un certain optimisme affiché par M. le ministre quant à l'action systématique et logique d'impulsion de l'Etat sur les professionnels. Ce n'est pas réaliste. La politique touristique ne doit pas être menée selon une



structure pyramidale, l'Etat entraînant d'office pouvoirs publics et investisseurs privés. Elle doit être le fruit de la concertation entre des partenaires qui se donnent mutuellement des assurances. D'où la nécessité de redonner une impulsion aux contrats de plan Etat-région et à toute les formes contractuelles de dialogue.

Je voudrais aussi insister sur le flou qui préside à l'élaboration de la politique touristique envisagée.

Que propose le Gouvernement en matière de formation ? Il faut former mieux et de manière plus complète les futurs professionnels.

*Quid des délicats problèmes de fiscalité ?*

Rien n'est envisagé non plus en matière de statistiques, alors qu'on sait combien les enquêtes et les données précises contribuent à dresser un utile diagnostic du tourisme, tout en faisant prendre conscience aux citoyens de l'importance de ce secteur.

Tout cela ne constitue pas une véritable politique touristique. Permettez-moi de vous faire quelques propositions que je crois nécessaires d'appliquer au tourisme français et que j'aurais voulu trouver dans un projet de budget réaliste et responsable.

A l'évidence, le potentiel touristique français demeure très insuffisamment exploité. En matière d'accueil, nous n'arrivons qu'en quatrième position, derrière les Etats-Unis, l'Espagne et l'Italie.

Diversifier, aménager, adapter ce potentiel touristique et innover dans ce domaine, telles me paraissent les quatre actions urgentes à mettre en œuvre.

Diversifier les motifs de séjour.

**M. le président.** Il faut conclure, monsieur Mignon.

**M. Jean-Claude Mignon.** On remarque une nette progression du tourisme culturel et sportif et on assiste à un grand succès des festivals. Il faut encourager toutes les formes de tourisme : tourisme culturel, tourisme de santé, tourisme sportif, tourisme d'affaires.

Diversifier la clientèle : face à un tourisme de plus en plus multiforme, cherchons à adapter l'offre à la demande.

Le tourisme vert se révèle une réponse à l'attente des touristes. On remarque en effet un mouvement général vers des formules économiques. Déjà, certaines chaînes se sont lancées dans l'hôtellerie « une étoile », marché pour lequel la clientèle potentielle semble considérable.

Le tourisme familial : vendons la France aux Français ! La promotion de la France auprès des Français est, en effet, laissée pour compte. C'est vivement regrettable. Pourquoi ne pas organiser des structures adaptées aux familles ? Le tourisme associatif n'a pas le monopole de l'accueil de ce type de clientèle. L'investisseur privé doit être encouragé pour créer des villages de vacances gérés par des privés pour nos familles.

A ce titre, je déplore, avec notre rapporteur, M. Geng, la diminution des crédits consacrés au tourisme familial et associatif. Ce désengagement de l'Etat est d'autant plus grave qu'il va à l'encontre des comportements.

Une autre clientèle semble exclue de vos préoccupations, c'est celle des handicapés. Nos réglementations sont d'une telle discrétion que l'on se demande si l'on veut vraiment traiter le sujet. Nos hébergements, nos équipements de loisirs doivent être systématiquement adaptés pour permettre à chaque handicapé de devenir un touriste à part entière et non un touriste marginal.

Aménager le temps.

L'objectif d'étalement des congés n'a pas été atteint. Il faut aboutir à un tourisme qui fonctionne toute l'année. Il me paraît urgent qu'une réflexion s'engage sur ce sujet entre le ministère du tourisme et l'éducation nationale.

Une activité touristique cyclique ne peut présenter que des inconvénients : afflux massif de population, dégradation de l'accueil, hausse des prix, et phénomènes de concurrence déloyale.

L'étalement sur toute l'année de l'activité touristique constitue en revanche un objectif très souhaitable, en particulier sur le plan économique-social, puisqu'il permet ainsi la pérennisation d'emplois qui, de saisonniers, deviennent stables.

Aménager l'espace.

Cet aménagement doit commencer par la protection et l'entretien de l'environnement.

**M. le président.** Encore une fois, je vous demande de conclure, monsieur Mignon !

**M. Jean-Claude Mignon.** Il consiste ensuite à mettre en valeur des régions qui recèlent d'importants potentiels touristiques, afin d'éviter leur désertification complète. Incitons nos communes à aménager leur territoire pour en tirer de nouvelles sources de travail.

La France possède en cela un atout considérable et l'on estime déjà à 40 milliards de francs la dépense globale des touristes dans l'espace rural français.

Récemment, les assises européennes du tourisme en espace rural, organisées en 1986 à Dijon, ont contribué à la mise en place de véritables « produits touristiques » associant hébergement, services, loisirs, animation, la coordination des actions de tous les partenaires, agriculteurs, artisans, commerçants et prestataires de service, s'avérant indispensable.

L'Etat doit intervenir dans ce tourisme vert par le biais des contrats de plan Etat-région.

Adapter les équipements et l'animation aux nouveaux besoins de la clientèle.

Il faut notamment développer notre capacité d'accueil en favorisant l'hébergement para-hôtelier, en appartements meublés, etc., et en prenant des mesures - avantages fiscaux - pour encourager les locations saisonnières. Il existe en effet tout un patrimoine immobilier qui peut être exploité.

Parallèlement, un accent particulier doit être mis sur l'animation des zones touristiques.

Adapter également la formation.

Innover en jouant la carte européenne à l'horizon 1992.

**M. le président.** Monsieur Mignon, vous avez très largement dépassé le temps qui vous était imparti. L'organisation des débats devient possible si les intervenants dépassent systématiquement leur temps de parole.

Je vous accorde une minute pour vos permettre de conclure, faute de quoi je me verrais contraint de vous retirer la parole.

**M. Jean-Claude Mignon.** Je conclus, monsieur le président.

Qu'attendez-vous, monsieur le ministre, pour nous proposer des actions visant particulièrement les pays d'Europe ? L'année 1992 verra-t-elle la France au dixième rang des pays touristiques de la C.E.E. ? Nous n'avons rien entendu sur ce sujet ! Pourtant, les innombrables comités de jumelage en France et en Europe sont les liens déjà tissés sur lesquels vous pourriez bâtir une politique originale et neuve ! Qu'attendez-vous pour donner à ces jumelages la caution et l'appui de la nation ?

Vous comprendrez, monsieur le ministre, que, pour toutes ces raisons, les députés du groupe du Rassemblement pour la République ne votent pas le projet de budget que vous nous proposez.

**M. le président.** La parole est à Mme Ségolène Royal.

**Mme Ségolène Royal.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le projet de budget du tourisme est un bon budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je crois qu'il faut quand même le dire parce que, visiblement, certains auraient besoin de changer de lunettes pour pouvoir lire le projet de budget qui leur est mis sous les yeux !

C'est un bon budget car il marque votre volonté, monsieur le ministre, de faire du tourisme un secteur économique à part entière, de sortir enfin du hasard, de l'improvisation, et de participer pleinement à la priorité gouvernementale qu'est l'emploi.

Cette mobilisation se fait sentir un peu partout, puisque le Conseil économique et social va prochainement se prononcer sur le rapport Trigano, qui propose de saisir la chance de l'ouverture des frontières pour mettre en place une véritable industrie du tourisme. C'est donc un bon budget et nous le voterons.

Pourtant, monsieur le ministre, je souhaite appeler votre attention et votre vigilance sur le problème de la promotion touristique.

En effet, dans ce projet de budget, 79 millions de francs sont consacrés à la promotion. C'est beaucoup, et je souhaite qu'on voie les retombées de ces dépenses aussi dans les régions rurales. L'année dernière, il y avait dans le budget 49 millions de francs pour la promotion touristique, et je peux vous affirmer que dans les régions rurales, par exemple dans le Poitou, on n'en a pas vu la couleur.

Pour résumer, je dirai qu'il n'y a pas « un » tourisme, mais « des » tourisimes. Il y a un tourisme de zones privilégiées. C'est le tourisme de la capitale, le tourisme côtier, le tourisme du soleil et le tourisme des sports d'hiver. Pour eux, le problème est moins un problème de promotion qu'un problème d'étalement de la fréquentation touristique.

Et puis, il y a un tourisme dans les zones moins favorisées, dans les zones rurales, dans les zones de moyenne montagne, dans les villes moyennes, un tourisme de patrimoine dispersé, et non encore mis en valeur.

Pour ces zones moins connues, monsieur le ministre, il reste à inventer un modèle de développement touristique intelligent, à la fois moderne par ses techniques, par ses équipements et par ses formations, mais respectueux des identités locales et régionales. En effet, à quoi servirait-il d'attirer des touristes en zone rurale s'il n'y a plus de villages et s'il n'y a plus d'agriculteurs ?

**M. Michel Lambert.** C'est vrai !

**Mme Ségolène Royal.** Au cœur de ce nouveau modèle de développement touristique se trouve la polyactivité, et il y a urgence en la matière. Sinon, on verra se creuser encore le fossé qui existe entre la qualité considérable de certains patrimoines, et la faiblesse de leur mise en valeur. Il faut en finir avec le « bricolage ». Nous avons besoin de formations de haut niveau partout, en zone rurale aussi. Je pense par exemple au Marais poitevin, cette « Venise verte » des Deux-Sèvres, connue de tous au moins par le nom, et au-delà de nos frontières, mais qui reste incroyablement mal mise en valeur. Je pense au Pays mellois, berceau d'un patrimoine exceptionnel et qui est à peine connu dans les régions voisines.

**M. Michel Lambert.** Exactement !

**Mme Ségolène Royal.** Oui, monsieur le ministre, la France est un pays riche de sa diversité : diversité des régions, diversité des départements, diversité des climats, des villes et des villages. Il est absolument nécessaire que les dépenses de promotion touristique en tiennent compte et que l'Etat sache donner des directives précises aux officines publicitaires, afin qu'elles prennent en considération l'intérêt général, notamment la nécessité de faire valoir tous les tourisimes. Car, vous le savez, il est plus facile de vendre un séjour sur la Côte d'Azur qu'un itinéraire gastronomique du terroir. Et, si l'on s'en tient à une promotion globale de la France, cette promotion profitera aux régions qui sont déjà connues.

Monsieur le ministre, je vous le répète : nous devons voir concrètement dans nos régions rurales les retombées de ces 79 millions de francs.

Parallèlement, il nous faut un assouplissement des réglementations afin de lever les obstacles à la polyactivité. Les agriculteurs et ceux qui habitent en zone rurale vivent déjà cette polyactivité : ils sont agriculteurs, leur femme est de plus en plus salariée à l'extérieur de l'entreprise et leurs enfants, lorsqu'ils accèdent à des formations de haut niveau, recherchent des emplois qualifiés sur place, mais n'en trouvent pas. Le tourisme peut constituer pour eux une occasion de trouver ces emplois qualifiés sur place.

Monsieur le ministre, le tourisme est un fantastique outil d'aménagement du territoire, un fantastique outil du développement rural. Il nous reste à inventer, je le répète, un modèle intelligent, et non pas à plaquer ce qui se fait ailleurs dans des zones urbaines ou dans des zones possédant des atouts que n'ont pas les zones rurales. Il nous reste à mettre en valeur des identités encore insuffisamment connues. Votre budget, monsieur le ministre, y aidera, et nous le voterons. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Léonce Deprez.

**M. Léonce Deprez.** Monsieur le ministre, le budget pour 1988 marquait un progrès par rapport au budget pour 1987 en ce qui concerne le tourisme.

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Pas beaucoup !

**M. Léonce Deprez.** Ayant été rapporteur au cours de ces deux dernières années, je puis en témoigner. Le budget pour 1989 marque un progrès par rapport au budget pour 1988.

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Beaucoup plus considérable !

**M. Léonce Deprez.** L'effort budgétaire étant plus important cette année, mes amis du groupe U.D.F. et moi-même avons voté ce budget en commission et - je le dis en toute sérénité - nous le voterons en séance publique.

Votre effort porte fondamentalement sur un développement des dépenses pour la promotion. Très bien ! Il s'agit de promouvoir non seulement la France, mais ses produits.

Il faut donc parallèlement définir comme je le demande depuis deux ans, une politique en direction des producteurs. En effet, si l'on veut, comme le souhaite Mme Royal, que le tourisme devienne une activité économique aussi respectable que l'industrie ou l'agriculture, il faut qu'il existe des producteurs et des entreprises assurant cette production, qui doit être maintenant, de l'avis général, très diversifiée. Car les motivations des séjours sont diverses.

Il faut donc une politique de l'Etat qui encourage les producteurs et les entreprises capables de fournir ces produits. Si l'on veut en outre que l'activité touristique soit respectée par tous ceux qui recherchent un emploi, il faut qu'elle se développe sur les quatre saisons de l'année. Autrement dit, il faut aboutir à un « tourisme des quatre saisons ».

C'est pourquoi ce qui est important quand on parle du tourisme - je le dis très directement - ce n'est pas tant le budget du tourisme que toutes les actions que l'on peut mener en direction et à partir des autres ministères. Votre rôle est donc essentiel, monsieur le ministre. Comme je vous l'ai d'ailleurs suggéré en commission, il faudrait que vous exerciez une fonction interministérielle. Vous ne dépendez pas encore directement du Premier ministre, il faudra un jour y venir, car il faut agir d'abord en direction de l'aménagement du territoire.

Cela a été dit à juste titre : c'est d'abord par l'aménagement du territoire que l'on encouragera les entreprises à produire et à vendre leurs produits en favorisant l'accès aux produits touristiques très diversifiés que la France peut présenter à travers ses vingt-deux régions.

Il faut aussi une politique du tourisme en provenance des autres ministères, et d'abord du ministère de l'agriculture. Il est évident - mon ami Jacques Blanc se fera tout à l'heure l'écho des élus de départements ruraux et Mme Royal vient de le dire - que les exploitations agricoles sont, pour la plupart, en France, petites ou moyennes. Il faudra qu'elles deviennent des exploitations agricoles et touristiques.

Dans bon nombre de régions, le tourisme pourra assurer des revenus complémentaires, des revenus tirés des récoltes à partir des exploitations. Il faudra donc que ces hébergements touristiques soient soutenus par une politique de l'Etat qui soit orchestrée par le ministère de l'agriculture.

Il faut aussi une politique du tourisme en provenance du ministère de l'éducation. On parle de la formation à différents niveaux, mais il ne faut pas oublier l'enseignement supérieur. Qu'avons-nous aujourd'hui en France comme cadre de formation de *managers* ? La composante de l'activité hôtelière n'est qu'une composante du produit touristique. Il faut aussi des *managers* pour gérer l'ensemble des activités qui assurent la motivation des séjours, notamment dans les communes touristiques et les stations classées, et dans les villes de congrès.

Quelles sont les unités d'enseignement supérieur en France qui forment ces *managers* dont nous aurons d'autant plus besoin que nous entrons dans la compétition européenne ?

Il faut donc une politique d'aide du ministère de l'éducation nationale en faveur de la création d'unités d'enseignement supérieur orientés vers le tourisme.

**M. le président.** Monsieur Deprez, je vous demande de bien vouloir conclure.

**M. Léonce Deprez.** Hélas ! Il faut aller trop vite pour dire ce qui est à dire d'une vraie politique nationale du tourisme ! *(Sourires.)* Mais je le dirai dans d'autres circonstances.

Il faut également, monsieur le ministre, une politique fiscale du ministre de l'économie et des finances. Pourquoi ne pas aller jusqu'à l'abaissement de la T.V.A. pour les hôtels qu'on appelle encore à tort « quatre étoiles luxe » ? Pourquoi ne pas créer une catégorie « cinq étoiles » comme dans les autres pays ? Pourquoi conserver deux régimes fiscaux alors que la moyenne européenne des taux pour ces hôtels « quatre étoiles luxe » impose à la France d'abaisser cette T.V.A. ?

Il faut enfin une politique en direction du ministre de l'intérieur. Comment ne pourriez-vous pas, monsieur le ministre, avoir une prise sur lui alors que tout le monde dit aujourd'hui, et M. Soisson le premier, que ce sont les entrepreneurs qui créent des emplois ? Or, dans le domaine du tourisme, qui crée les emplois, sinon les entreprises touristiques ?

Bien sûr, on peut faire confiance aux maires et aux collectivités locales dans une politique partenariale. Mais, s'il n'y a pas d'entreprises privées - d'hôtels de classe, de parcs aquatiques, de casinos - capables d'assurer l'animation et d'accueillir la clientèle étrangère, d'où viendront les emplois engendrés par le tourisme ?

Voilà pourquoi vous devez convaincre votre collègue, ministre de l'intérieur, de permettre l'application de la loi assurant la modernisation des casinos, qui sont des entreprises de vie touristique et qui doivent contribuer à accueillir la clientèle étrangère et à améliorer ainsi le chiffre du commerce extérieur de la France.

J'ai peut-être dépassé mes cinq minutes de temps de parole, monsieur le président, mais avouez que cela vaut la peine de débiter un peu lorsqu'il s'agit de faire du tourisme le premier champ d'action pour l'avenir, tant en ce qui concerne la création d'emplois qu'en ce qui concerne les rentrées de devises.

Ces perspectives valent bien, monsieur le ministre, que vous vous dépassiez et que vous dépassiez votre rôle de ministre délégué chargé du tourisme en incitant vos collègues du Gouvernement à mener une action ministérielle cohérente avec l'objectif, que nous approuvons, visé par votre budget : le développement de l'activité touristique dans toutes les régions de France durant les douze mois de l'année. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme.

**M. Olivier Stirn, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme.** Mesdames et messieurs les députés, comme l'ont très bien souligné tous les orateurs, et en particulier vos deux rapporteurs, M. Rodet et M. Geng, le tourisme est devenu une priorité pour le Gouvernement.

Cette priorité se justifie, car c'est probablement l'activité qui à l'heure actuelle est la plus créatrice d'emplois. Les derniers chiffres de l'I.N.S.E.E. montrent en effet que, depuis deux ans, 50 000 emplois nets ont été créés dans le secteur du tourisme.

De plus, l'activité touristique améliore sensiblement notre balance des paiements : 23 milliards d'excédents pour un apport de 73 milliards.

Dans les deux domaines les plus sensibles de notre économie - l'emploi et la balance des paiements - le tourisme est donc une des activités essentielles.

C'est la raison pour laquelle - et je remercie les orateurs de l'avoir souligné, en particulier vos rapporteurs, M. Rodet et M. Geng, tant dans leur rapport écrit que dans leur intervention à la tribune - le Gouvernement fait du tourisme une priorité. C'est la première fois qu'il y a un ministre du tourisme. Les gouvernements précédents comprenaient un secrétaire d'Etat ou un ministre chargé de diverses attributions qui accessoirement s'occupait du tourisme. Cette revendication longtemps exprimée par la plupart des orateurs de tous les groupes dans les débats portant sur le tourisme, comme par les professionnels du tourisme, n'avait jusqu'à présent pu être satisfaite.

M. Mignon, tout à l'heure, a fait remarquer qu'une telle mesure était souhaitable. Or j'observe que celle-ci figurait depuis plusieurs années dans le programme de M. Chirac. On peut donc être surpris que, devenu Premier ministre, il ait cru bon d'attendre pour la mettre en application.

Le projet de budget que je vous présente traduit une augmentation sensible par rapport à l'année dernière. Dans une période de rigueur, augmenter un budget de plus de 15 p. 100, c'est le signe qu'on considère l'activité concernée comme une priorité. Ce n'est qu'un début : si les résultats sont ce que nous espérons, il est probable que cette priorité se manifesterait encore au cours des prochaines années.

Mon ministère est aujourd'hui à même de développer une réelle activité interministérielle, comme nombre d'entre vous l'ont réclamé, notamment M. Mignon et, avec éloquence, M. Deprez. Le fait de siéger au conseil des ministres, comme les autres responsables d'activités prioritaires, telles l'agriculture ou l'industrie, facilite cette tâche interministérielle.

Déjà ont été mis en place des comités interministériels ou sont représentés tous les ministères qui peuvent nous aider : l'éducation, le travail et la formation professionnelle, l'agriculture - et je partage la préoccupation de Mme Ségolène Royal qui souhaite privilégier le tourisme rural et faire en sorte que le tourisme profite à toutes les régions de France et soit un facteur d'aménagement du territoire - la culture, l'environnement. Avec tous ces ministères, nous préparons des conventions et des actions communes. Ceux-ci m'aideront à la promotion du tourisme. D'où l'intérêt d'être présent au conseil des ministres, au même titre que les autres ministres.

Je regrette à cet égard les propos de M. Mignon qui a cru bon d'ironiser sur la réalité de cette activité interministérielle. Pourtant, elle est en place et elle fera sentir ses effets sur le terrain dans toutes les régions de France qui le souhaiteront.

**M. Léonce Deprez.** Dont acte !

**M. le ministre chargé du tourisme.** Certains d'entre vous ont mis l'accent sur le tourisme social. Il fera, bien entendu, partie de nos préoccupations. Le tourisme social, c'est 800 000 lits. Il permet à nombre de Français de prendre des vacances dans des conditions acceptables. J'ai l'intention d'aider cette forme de tourisme qui est complémentaire des autres et non antinomique. Toutes les formes du tourisme doivent être encouragées : le tourisme rural, le tourisme d'affaires, le tourisme fluvial, le tourisme associatif ou social.

Il est exact, monsieur Tardito, que le nombre de Français qui partent en vacances est certainement insuffisant. Toutefois, il est tout de même en constante augmentation. Il atteint cette année plus de 58,5 p. 100, soit une progression très sensible. A l'heure actuelle, nous sommes largement au-dessus de la moyenne européenne. La préoccupation de M. Tardito est donc en train de disparaître.

**M. Jean Tardito.** Tant mieux !

**M. le ministre chargé du tourisme.** Pour ce qui est du tourisme associatif, les remarques de M. Tardito sont justes. J'ai demandé, comme c'est la tradition, aux responsables de la commission des finances de nous aider dans ce domaine, grâce à la réserve parlementaire. On envisagerait de débloquer 8 000 000 au minimum.

Je serais heureux que nous puissions ainsi faire un premier effort en faveur de cette forme de tourisme. Il devra être suivi, au cours des prochaines années, par une sorte de plan de rénovation pour compléter les efforts déjà accomplis par la Caisse des dépôts, la Caisse d'allocations familiales et divers autres organismes.

M. Geng, en particulier, a appelé mon attention sur le problème de la fiscalité des hôtels de luxe. En ce domaine, l'arbre ne doit pas cacher la forêt ! Après le vote de ce budget, l'hôtellerie française, c'est-à-dire à peu près 35 000 hôtels - exception faite des hôtels « quatre étoiles luxe » -, aura la plus basse fiscalité d'Europe avec un taux de T.V.A. de 5,5 p. 100. Jusqu'à présent, ce sont les Grecs, avec un taux de T.V.A. à 6 p. 100, qui avaient la fiscalité la plus basse.

Par ailleurs, je vous indique qu'il n'y a que quatre-vingt-quinze hôtels « quatre étoiles luxe ». Ce n'est pas l'Etat qui les a placés en dans cette catégorie. S'ils souhaitent y figurer, c'est qu'ils estiment que c'est utile pour leur standing. D'ailleurs, ils n'ont pas tort puisque leurs chiffres d'affaires ont été excellents cette année.

**M. Léonce Deprez.** Ces hôtels sont également utiles pour l'emploi !

**Mme Martine Daugreilh.** Ce sont eux qui apportent des devises !

**M. le ministre chargé du tourisme.** Ils sont quatre-vingt-quinze sur 35 000 ! S'ils apportent quelques devises, ils ne sont pas les seuls - heureusement pour le tourisme français - à contribuer aux 73 milliards de francs de recettes touristiques. Sur les 35 millions de touristes que notre pays reçoit chaque année, tous ne descendent pas - malheureusement pour eux - dans ce type d'hôtels.

Je partage la préoccupation de M. Deprez, qui souhaite la création, comme c'est le cas dans toute l'Europe, d'une catégorie cinq étoiles. Ce serait, à mon avis, préférable car la catégorie « quatre étoiles luxe » me paraît quelque peu démodée.

**M. Léonce Deprez.** Très juste !

**M. le ministre chargé du tourisme.** D'autant que l'Europe adopte une classification dans laquelle figure celle des cinq étoiles. Quand cette modification aura été opérée, une harmonisation se fera avec les pays européens.

Cela étant, le taux de T.V.A. en vigueur pour cette catégorie ne nous est pas défavorable, puisque les pays européens appliquent aux hôtels de luxe des taux de T.V.A. qui varient entre 16 et 22 p. 100. Donc, n'exagérons rien !

**M. Léonce Deprez.** 10 p. 100 en moyenne !

**M. le ministre chargé du tourisme.** S'il apparaît que toute l'Europe évolue en ce sens et si l'on crée cette cinquième catégorie, qui me paraît meilleure que l'actuelle, un effort pourrait être envisagé. Le Gouvernement n'a pas une position dogmatique sur cette question.

Certains d'entre vous souhaitent que le tourisme prenne une dimension européenne. Ce serait une bonne orientation, car ce sont les Européens qui, aujourd'hui, sont les plus nombreux à visiter notre pays : ils représentent près de 85 p. 100 des 35 millions de visiteurs qui viennent en France.

De plus, tous les pays européens font un effort en faveur du tourisme, car ils sont bien conscients que c'est un moyen d'améliorer leur situation économique, notamment l'emploi.

D'ailleurs, les ministres européens du tourisme désormais se rencontrent régulièrement plusieurs fois par an. Ces rencontres devraient permettre de prendre un certain nombre de mesures soit en faveur des jeunes, soit en faveur de l'harmonisation.

Il est utile que le tourisme ait une dimension européenne, d'autant que les nombreux touristes européens qui vont d'un pays européen à l'autre participent activement à la construction de l'Europe. Ils en sont même parmi les principaux artisans. La dimension européenne du tourisme ne doit donc pas être négligée.

Je partage également les propos qui ont été tenus, notamment par Mme Ségolène Royal, en faveur d'une certaine modernisation du tourisme. Le tourisme est en effet, aujourd'hui, une activité industrielle, une activité économique qui a de nombreux aspects sociaux. Elle doit donc revêtir une forme moderne. Un ministre du tourisme doit savoir « manager » l'ensemble des activités touristiques et apporter au tourisme une dimension économique.

M. Mignon me paraît d'ailleurs bien mal informé à cet égard puisque, comme je l'ai annoncé devant la commission, nous allons mettre en place, dès le début du mois de novembre, la commission des comptes du tourisme, qui sera précisément chargée d'affiner nos statistiques, de faire du tourisme une sorte de science. Si l'on veut donner à l'activité touristique toute sa dimension moderne, il faut que l'on ait, comme le disait fort justement Mme Ségolène Royal, une parfaite connaissance des statistiques, que l'on sache pourquoi tels étrangers viennent en France et pas d'autres et ce qu'ils viennent chercher chez nous. Les préoccupations qui ont été exprimées à ce sujet me paraissent donc justes.

Cette priorité manifestée par le Gouvernement en faveur du tourisme se traduit d'ailleurs par le fait que le ministre du tourisme participe désormais à toutes les grandes rencontres internationales. J'étais il y a trois semaines aux Etats-Unis avec le Président de la République ; je ne crois pas que, auparavant, la préoccupation touristique aurait fait que, parmi les quatre ministres accompagnant le Président, figurât celui du tourisme. J'étais en Espagne avec les huit ministres du Gouvernement français qui ont rencontré leurs homologues espagnols - ces rencontres ont lieu régulièrement depuis plusieurs années ; or c'était la première fois que le ministre du tourisme s'y rendait. Enfin, je serai bientôt en Allemagne.

Par conséquent, tout le monde a pris conscience du rôle que peut jouer le tourisme, le Gouvernement le premier.

Comme Mme Ségolène Royal, Mme Isaac-Sibille, qui a manifesté son intérêt pour les diverses formes de tourisme - tourisme des jeunes, tourisme rural - et pour la formation, a eu raison de dire que le tourisme devait progresser sur tout le territoire.

En ce qui concerne la formation, dont nombre d'entre vous ont parlé, il est vrai, que, à partir du moment où on crée beaucoup d'emplois dans le tourisme, on doit se préoccuper de savoir si l'on forme bien tous ceux qui vont accéder aux professions touristiques. A cet égard, nous sommes dans la bonne moyenne.

A l'heure actuelle, avec le ministre de l'éducation, celui du travail et celui chargé de la formation professionnelle, nous « mettons à plat » tout le dossier concernant les formations touristiques. Nous serons amenés à prendre des mesures et à en proposer au Parlement. Vous pourrez constater alors que la formation est un élément essentiel de nos préoccupations, qu'il s'agisse de la formation pour les jeunes qui vont accéder aux professions touristiques ou de la formation permanente pour ceux qui travaillent déjà dans ce secteur.

Actuellement, plus de 1,5 million de personnes travaillent dans le secteur du tourisme. Le nombre ira en progression dans les années qui viennent si nous atteignons notre objectif. Mais il est évident que les professionnels du tourisme doivent disposer de la formation souhaitable afin que l'accueil soit assuré partout dans les meilleures conditions.

Le Gouvernement vous propose un budget dynamique pour cette activité du tourisme, qui est mis en avant de nos préoccupations principales. Il est évident qu'on ne peut pas tout faire en une année et que le Gouvernement ne peut pas faire tout tout seul. Il aura besoin pour réussir de l'appui des élus que vous êtes. Il aura besoin aussi de l'appui des régions, des départements et des communes qui, toutes, doivent participer au développement du tourisme.

Un effort de promotion sera fait en tenant compte des particularités de chaque région. N'ayez pas de craintes à cet égard. Il faudra valoriser l'ensemble de nos produits de manière équitable.

Le tourisme peut nous aider, non seulement à réaménager le territoire, mais aussi à créer entre les élus, les professionnels du tourisme, les responsables du tourisme associatif et le Gouvernement, un dialogue régulier, fécond et souhaitable répondant aux préoccupations exprimées par M. Rodet et M. Geng.

Ce que souhaite le Gouvernement devrait recueillir l'assentiment de chacun, à moins d'être animé par un esprit de critiques systématiques et de parsemer ses propos d'inexactitudes. A cet égard, je demande à M. Mignon de réviser un peu certaines de ses affirmations car elles sont totalement infondées.

Cela dit, j'ai été agréablement surpris de constater que M. Mignon attache de l'importance aux contrats de plan. C'est nouveau pour ce qui le concerne et je m'en réjouis. Il est vrai que les contrats de plan sont un moyen d'améliorer notre produit touristique.

Pour le plan précédent, les régions avaient demandé à l'Etat 1 milliard de francs. Pour le plan à venir - et je le dis devant M. Blanc qui préside les efforts des régions en faveur du tourisme -, elles vont demander 1,6 milliard de francs. Avec l'ensemble des ministres, nous étudions les moyens de satisfaire les demandes qui sont faites dans ces contrats de Plan, afin de ne pas décourager les collectivités régionales qui souhaitent, à juste titre, participer à la promotion de l'activité touristique.

En conclusion, je dirai qu'il faut changer tout un état d'esprit. Jusqu'à présent, reconnaissons-le, le tourisme était considéré dans notre pays comme une activité subalterne, accessoire, qui était certes sympathique, mais un peu futile. Cette opinion est assez répandue chez nos compatriotes. Nous devons donc expliquer aux Français que le tourisme est une industrie, à la fois créatrice d'emplois et pourvoyeuse de devises, donc de rentrées fiscales. Nous devons leur expliquer également que c'est aussi une activité qui a un sens social important - le but est de permettre à tous les Français de prendre des vacances - et qui favorise le réaménagement du territoire. Les Français doivent en prendre conscience. Alors, ils seront sûrement plus ouverts à l'arrivée des touristes et ne les considéreront plus comme des gens qui viennent piétiner



le territoire national, mais comme des gens qui viennent apporter, en venant chez nous, leur concours à notre développement.

A cet égard, le Parlement doit aider le Gouvernement car celui-ci ne peut à lui seul entraîner l'adhésion des Français. J'ai au demeurant noté avec satisfaction que de nombreux groupes de l'Assemblée se réjouissent de l'effort du Gouvernement en faveur du tourisme et voteraient les crédits de mon département ministériel. Je les en remercie à l'avance. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions. Pour le groupe Union du centre, la parole est à Mme Bernadette Isaac-Sibille.

**Mme Bernadette Isaac-Sibille.** M. Guellec, obligé de partir, m'a demandé de vous poser sa question, monsieur le ministre :

« Notre pays possède un éventail très diversifié d'activités touristiques mais le tourisme littoral en représente indiscutablement l'élément primordial. Après quelques années de stagnation, la saison estivale 1988 est jugée positive par l'ensemble des professionnels, qui insistent également sur l'apport déterminant des touristes étrangers.

« Cette évolution favorable est probablement due aux actions de promotion dans les pays d'origine de ces touristes, mais aussi à l'effort d'adaptation et de présentation de vrais produits touristiques par les structures d'accueil sur le littoral. Ainsi la mise en oeuvre de contrats de station littorale et, plus récemment, de contrats de pays d'accueil côtier dans le cadre des contrats de Plan passés entre l'Etat, les régions et les départements, a-t-elle produit progressivement des résultats positifs. Il faut indiscutablement poursuivre en ce sens.

« Y aura-t-il en 1989 les moyens nécessaires au budget de l'Etat, et sur quelle ligne budgétaire, pour poursuivre et accentuer la politique de mise en oeuvre des contrats de pays d'accueil côtier et des contrats de station littorale ? Quel en sera le montant ? Seront-ils inscrits dans les contrats de Plan actuellement en cours de discussion ? »

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre chargé du tourisme.** Je partage tout à fait les préoccupations qui viennent d'être exprimées. Le tourisme du littoral est évidemment une carte maîtresse pour un pays comme la France.

Je profite de l'occasion pour dire à M. Mignon, qui a regretté que les crédits de déplacement permettent au ministre du tourisme de se rendre dans les départements et territoires d'outre-mer, que sa remarque est absurde. Ces crédits ont été légèrement augmentés parce que, les années précédentes, ils étaient toujours dépassés et qu'il fallait prélever des crédits sur d'autres chapitres, ce qui n'est pas de bonne pratique budgétaire. Je ne vois d'ailleurs pas pourquoi le ministre du tourisme n'irait pas dans les départements et territoires d'outre-mer et je m'étonne que le R.P.R. les mette à part...

**Mme Martine Daugreilh.** Absolument pas ! Nous considérons qu'il font partie de la France et nous n'organisons pas de référendum !

**M. le ministre chargé du tourisme.** ... comme s'ils n'avaient aucune vocation touristique. J'ai effectivement l'intention de me rendre dans les départements français de métropole, mais aussi, le cas échéant, dans les autres. Tous ont un rôle touristique à jouer et je ne vois pas pourquoi je ferais deux poids, deux mesures.

Je le répète : je partage les préoccupations exprimées par M. Guellec à propos du tourisme littoral, et le Gouvernement souhaite agir en ce sens. Je m'efforcerai d'aider les communes du littoral, quelle que soit leur classification, à remplir parfaitement leur mission. Il est clair, en effet, que beaucoup de touristes français et étrangers se rendent sur le littoral et qu'il convient d'encourager ce tourisme qui reste des plus prometteurs.

**Mme Bernadette Isaac-Sibille.** Je transmettrai votre réponse à M. Guellec.

**M. le président.** Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Jacques Blanc.

**M. Jacques Blanc.** Monsieur le ministre, votre budget comporte deux points positifs mais soulève une interrogation.

J'évoquerai d'abord les deux points positifs.

Le budget de la promotion augmente de 30 millions de francs, ce qui permet d'atteindre 79 millions de francs. Bravo ! Deuxièmement, vous avez maintenu « Maison de la France », et l'élection, à l'unanimité, à la présidence de ce G.I.E., de M. Godino, permettra aux uns et aux autres de participer à cet effort de promotion. Voilà pourquoi je m'associe à ce qu'a si brillamment dit notre porte-parole et, pour ma part, je voterai ce budget.

J'en viens à ma question. Comment concilier des engagements budgétaires annuels et la nécessité de permettre à « Maison de la France » de préparer des programmes de promotion sur deux ou trois ans ? Il conviendrait de prendre des engagements afin de permettre des actions répétitives. En effet, toute action de promotion, dans quelque pays que ce soit, a besoin d'être renouvelée.

Il faut par ailleurs promouvoir une participation étroite entre les comités régionaux du tourisme, dont le rôle nous paraît essentiel. Le budget de la promotion s'élève à 79 millions de francs, sans compter la prise en charge des personnels à l'extérieur, mais les budgets de promotion de l'ensemble des régions françaises dépassent, je crois, 20 milliards d'anciens francs. Il est donc nécessaire que, dans le respect de la volonté des uns et des autres, nous puissions nous concerter afin de rendre encore plus efficaces les moyens que nous mobilisons.

**M. Léonce Deprez.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre chargé du tourisme.** Je remercie M. Blanc de son soutien et d'avoir relevé des points positifs dans ce budget. Il a souligné le besoin de concilier les engagements budgétaires annuels et la nécessité, pour « Maison de la France », de définir des plans de promotion à plus long terme. Si, comme je le crois, les efforts de promotion consentis ont des résultats mathématiques sur l'augmentation du nombre des touristes, il est vraisemblable que, lorsque je présenterai à nouveau mon budget l'an prochain, l'effort de cette année en faveur de la promotion sera maintenu.

Celui-ci est effectivement accompagné par l'effort des régions et des professionnels, qui joignent leur voix à ceux qui souhaitent que les produits touristiques français soient mieux connus à l'extérieur. Tout est d'ailleurs affaire de concurrence. S'il a fallu augmenter sensiblement nos crédits en ce domaine, c'est parce que nous étions largement dépassés par nos principaux concurrents, notamment européens, par les Espagnols, qui consentent un effort énorme en matière de promotion, de même que par les Italiens, les Britanniques et les Allemands. Cet effort sera naturellement poursuivi ; il doit donner à « Maison de la France » la possibilité de préparer des plans à long terme.

Cette année, notre effort porte sur les pays déjà promoteurs, cinq pays d'Europe, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, l'Italie et l'Espagne, et le Japon et les Etats-Unis.

Il s'agit de pays qui nous envoient beaucoup de touristes et peuvent nous en envoyer encore plus. Je souhaite par conséquent que l'effort de cette année soit amplifié l'an prochain, lorsqu'il aura réussi.

Je souligne que l'action de mon prédécesseur portait sur deux pays, l'Allemagne et les Etats-Unis, et qu'elle a eu un effet mathématique : 9,5 millions d'Allemands et plus de deux millions d'Américains sont venus en France cette année. Le nombre de touristes américains a augmenté de 15 p. 100 de chez nous alors qu'il a diminué chez tous nos voisins européens. Cela montre bien la relation étroite qui existe entre l'effort de promotion et la montée presque automatique du tourisme. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Blanc, pour poser sa seconde question.

**M. Jacques Blanc.** M. Ehrmann m'a autorisé à poser ma question avant qu'il ne pose la sienne car je dois prendre un avion.

Je veux vous faire part, monsieur le ministre, de la très grande inquiétude des régions françaises en ce qui concerne les contrats de Plan Etat-région. Comment pourrez-vous, avec des crédits de la D.A.T.A.R., du F.I.D.A.R., et du F.I.A.T. en très nette diminution, et avec des crédits d'équipement qui ne sont pas en augmentation substantielle, répondre à la

demande des régions, qui sont prêtes à faire des efforts considérables et ont déjà commencé à agir dans le domaine de l'équipement, aussi bien sur le littoral que dans les zones de montagne et les zones rurales ?

Les présidents des régions françaises ne peuvent plus accepter d'attendre une réponse du Premier ministre. Nous lui avons écrit au mois de juin pour lui demander de réunir les présidents de région autour d'une table, dans un esprit positif, afin de préparer les contrats de Plan. Nous avons le sentiment, qu'il s'agisse des routes, de l'enseignement supérieur ou d'autres secteurs, que le Gouvernement ne répond pas à nos interrogations, ne prévoit pas les financements et cherche à faire porter aux régions la responsabilité de l'absence de réalisation de certains équipements.

Il y a là un problème de fond. On assiste d'ailleurs à une certaine recentralisation alors que le Premier ministre nous semblait régionaliste.

Je traduis le sentiment des présidents de région : ils s'interrogent et il y aurait un risque de rupture s'ils s'obtenaient par une réponse nette.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre chargé du tourisme.** La question de M. Blanc traduit le souci des présidents de région d'œuvrer pour le développement du tourisme, et je ne peux que m'en féliciter. Je rappelle au demeurant que le nouveau Plan prévoit 1,6 milliard, au lieu de 1 milliard de francs. Cette question sort d'ailleurs du cadre du budget du ministère du tourisme, et M. Blanc l'a noté. Ce sujet fait à l'heure actuelle l'objet de discussions intergouvernementales. Plusieurs possibilités sont étudiées afin que l'effort souhaité par les régions après cette année de transition - nous sommes à cheval entre le budget et le départ du nouveau Plan - soit suivi d'un effort suffisant de l'Etat.

Désormais, l'action du F.I.D.A.R. va être concentrée sur les zones fragiles prioritaires, au bénéfice de quelques actions fortes. Il ne sera plus chargé du tourisme en milieu rural, comme c'était le cas précédemment. On pourrait donc créer, à côté du F.I.D.A.R., qui relève du ministre chargé de l'aménagement du territoire, un F.I.T., un fonds d'intervention touristique, qui relèverait du ministre chargé du tourisme. Cela permettrait de résoudre les difficultés. Mais, quelle que soit la formule qui sera retenue par le Gouvernement, il convient de faire face aux demandes des régions et je ne peux sur ce point que souscrire à la préoccupation de M. Blanc.

**M. le président.** La parole est à M. Charles Ehrmann, pour poser sa question et celle de M. Rudy Salles.

**M. Charles Ehrmann.** Nos deux questions se ressemblent car nos préoccupations sont identiques.

Voici celle de M. Salles :

« Il devient indispensable d'harmoniser les taxes qui s'appliquent aux professions du tourisme d'ici à 1993 pour éviter de pénaliser les professionnels français face à la concurrence étrangère. Je donne pour exemple le cas de l'hôtellerie 4 étoiles luxe, assujettie à un taux de T.V.A. de 18,60 p. 100 alors que les autres catégories sont assujetties au taux de 7,50 p. 100, qui passera à 5,50 p. 100 le 1<sup>er</sup> janvier, si j'ai bien compris. La plupart de ces hôtels ont donc demandé leur déclassement. Il est regrettable que la France n'ait plus de catégorie prestige dans l'hôtellerie, car cela risque de détourner une clientèle qui pourtant dépensait dans notre pays des sommes importantes en devises. Par ailleurs, je vous rappelle que l'hôtellerie de luxe est créatrice d'emplois.

« Dans le même ordre d'idées, j'attire votre attention sur le fait que les locations de voitures sont frappées d'un taux de T.V.A. de 28 p. 100. Alors que ces prestations sont populaires en Europe et aux U.S.A., elles sont des prestations de luxe dans notre pays. Afin de démocratiser ce secteur d'activité, il serait souhaitable de diminuer, là aussi, le taux de T.V.A.

« Enfin, dans un autre domaine, la vague de terrorisme étant passée, il serait souhaitable d'assouplir les conditions de séjour en France pour les citoyens américains, comme cela existe pour les citoyens suisses, en les exonérant de visa. Ces propositions visent à rendre la France plus compétitive sur le marché international du tourisme.

« Pouvez-vous m'indiquer, monsieur le ministre, si les taux de T.V.A. précités seront baissés et me donner, en outre, votre position sur le problème des visas imposés aux Américains ? »

J'en viens à ma question.

Monsieur le ministre, la création d'un ministère du tourisme est une bonne chose, de même que celle, en novembre, d'une commission des comptes du tourisme, car les chiffres varient beaucoup trop d'une source à l'autre. Mais 0,35 p. 100 du budget pour une activité qui rapporte 73 milliards de francs en devises étrangères - plus que les exportations agricoles ou de voitures -, a créé 50 000 emplois en deux ans et doit en créer 150 000 en 1989-1990, c'est insuffisant. Cette situation anormale, constatée depuis toujours, hélas ! a deux conséquences.

D'abord, elle place notre pays, qui ne dépense que 79 millions de francs pour sa promotion à l'étranger, alors que l'Espagne en dépense 200 et le Royaume-Uni 230, au quatrième rang pour les recettes dues au tourisme étranger, après les Etats-Unis, l'Italie et l'Espagne.

En second lieu, devant l'insuffisance de l'effort de l'Etat, à laquelle vous avez d'ailleurs fait allusion, les collectivités locales, les villes et les chambres de commerce doivent consentir des efforts coûteux, qui se chevauchent parfois et se concurrentent, pour chercher des clients à l'étranger ou construire un palais des congrès, alors que cela attire des devises étrangères. Ainsi l'Acropolis de Nice a coûté 650 millions de francs et n'a bénéficié d'aucune subvention de l'Etat.

La Côte d'Azur, qui fête cette année les cent ans de son nom, me servira évidemment d'exemple. Les Alpes-Maritimes sont le deuxième centre touristique français après l'Île-de-France. Elles reçoivent huit millions de touristes, emploient directement ou indirectement 120 000 personnes dans le tourisme, qui est, avec le bâtiment et les industries de pointe, un de ses fleurons. Or ce sont les villes et le conseil général qui ont équipé le département d'un aéroport - financé aux deux tiers - de routes, d'un palais des congrès, d'hôtels, de musées - trente-trois -, de stations de ski, et créé en liaison avec le directeur régional, dont nous apprécions la valeur, un observatoire du tourisme en 1984.

Le tourisme des Alpes-Maritimes, qui représente 20 à 25 milliards de francs, dont 5 en devises, a des problèmes : la concurrence, les séjours hôteliers de plus en plus courts, une activité saisonnière. En pensant au 1<sup>er</sup> janvier 1993, je vous demande, comme l'a fait M. Salles et comme le fera plus longuement Mme Daugreilh, un abaissement des charges des hôtels « quatre étoiles luxe » car, vous ne le savez peut-être pas, sur les vingt-cinq établissements de cette catégorie, douze ont disparu en quatre mois et les treize autres s'apprêtent à le faire au mois de novembre 1988. Je vous demande également un aménagement de la politique des visas et des crédits bonifiés plus importants pour la construction hôtelière.

Le rétablissement de la balance des comptes de la France...

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Ehrmann.

**M. Charles Ehrmann.** Ma conclusion est belle, monsieur le président ! (Sourires.)

**M. le président.** Je n'en doute pas !

**M. Charles Ehrmann.** ... et la diminution importante du chômage ne se feront qu'avec une grande politique touristique. Vous êtes sur le bon chemin et nous voterons votre budget, monsieur le ministre. *Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Votre conclusion est bonne ! (Sourires.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre chargé du tourisme.** Je ne reviendrai pas longuement sur le problème des « quatre étoiles luxe » puisque je viens d'en parler. Je rappelle qu'il ne s'agit que de 95 établissements sur 35 000 et que, désormais, grâce à l'action du Gouvernement et à ce budget, les hôtels français auront, pour la quasi-totalité d'entre eux, le plus faible taux de T.V.A. d'Europe.

**M. Léonce Deprez.** Allez jusqu'au bout !

**M. le ministre chargé du tourisme.** Par ailleurs, les hôtels de luxe sont taxés à un taux comparable à celui de tous les pays européens : celui-ci est en effet de 18 à 22 p. 100 chez nos concurrents les plus importants, l'Espagne et l'Italie par exemple. Ne dramatisons donc pas leur situation. Cela dit, si une harmonisation européenne concerne



ce type d'hôtellerie, la France suivra. Nous n'avons pas l'intention de le désavantager alors qu'il crée des emplois et rapporte des devises, je le reconnais bien volontiers.

Personnellement, je suis sensible à la question relative aux locations de voiture que M. Ehrmann et M. Salles ont évoquée. Dans ce domaine, nous pratiquons, c'est exact, un taux de T.V.A. plus élevé que dans la plupart des autres pays européens. C'est ce qui rend chez nous la location de véhicules forcément plus chère que chez nos principaux concurrents. Nous devons nous efforcer de remédier à la situation.

Je suis également sensible à la question intéressant les visas. Ceux-ci ont été institués dans une conjoncture bien particulière. D'ailleurs, à l'évidence le terrorisme est à lui seul un frein redoutable pour le tourisme. La mesure, instituée d'ailleurs par un gouvernement que vous soutenez, monsieur Ehrmann, se comprenait dans le contexte. Aujourd'hui, compte tenu de la conjoncture engendrée par la grande sécurité qui régnait dans le pays, le Gouvernement envisage de revenir sur cette décision. Je suis moi-même intervenu à cette fin avec d'autres ministres, et je puis vous affirmer qu'une décision allant dans le sens que vous indiquez devrait être prise, avant la fin de l'année : ce que je dis vaut *a fortiori* pour les Etats-Unis, qui envisagent eux-mêmes de supprimer les visas pour les Français, à partir de 1989, et probablement pour les ressortissants d'autres pays européens. Il serait paradoxal que nous soyons alors dans une position différente. Je pense donc que vous aurez satisfaction. En tout cas, je rejoins votre préoccupation.

Si mon projet de budget ne représente que 0,35 p. 100 du budget général, il ne faut tout de même pas oublier que nombre de ministères aident le tourisme. C'est vrai pour d'autres activités, mais pour le tourisme c'est évident. Je pense au ministre de l'agriculture avec lequel nous travaillons de plus en plus. Je prépare avec M. Nallet un plan en faveur de l'aménagement rural. Nous allons prendre des mesures communes. Les budgets de l'agriculture, de l'équipement, des transports, de la culture, bien entendu, de l'éducation, du travail, de la formation professionnelle et d'autres participent au financement du tourisme. Par conséquent, on ne peut pas dire que l'effort touristique de l'Etat soit concentré dans le ministère du tourisme : ce dernier est là plutôt pour coordonner et donner l'impulsion dans les secteurs essentiels, qu'il s'agisse du tourisme social ou de la promotion à l'extérieur.

**M. Charles Ehrmann.** Je l'avais écrit mais j'ai supprimé cette observation à cause de M. Billardon ! (*Sourires.*)

**M. le ministre chargé du tourisme.** Enfin, il est normal que les collectivités locales, villes, départements et régions participent de leur côté à l'effort touristique.

D'abord il n'y a qu'un contribuable. Si l'Etat se charge de tout à la place des régions, le même effort, globalement, sera réclamé au contribuable. Il est normal, je crois, que l'effort soit partagé. Les contrats de plan permettent un dialogue utile. Il n'appartient pas à l'Etat d'imposer toutes les formes de tourisme.

En résumé, je crois qu'un dialogue étroit est nécessaire et - il faut que tout le monde contribue à l'effort touristique : les Français dans leur ensemble, les élus, comme les professionnels, sans oublier l'Etat bien entendu. Dans ces conditions, nous aurons, je crois, une bonne politique touristique !

**M. le président.** Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à Mme Martine Daugreilh.

**Mme Martine Daugreilh.** Monsieur le ministre, j'ai noté avec plaisir que vous reconnaissiez le rôle économique important que joue l'industrie hôtelière.

Pour ma part, je souhaite vous dresser ici une liste, non exhaustive, des problèmes concrets que rencontrent en particulier les hôteliers. Qu'attendent-ils de vous ? Que vous développiez le fonds d'aide au conseil à l'investissement au tourisme, que vous reconsidériez la bonification des taux d'intérêt pour les investissements hôteliers, que vous examiniez le problème de la redevance télévision, payée par les hôtels sur tous les postes qu'ils possèdent, que vous réexaminiez d'une manière globale les normes de classement de l'hôtellerie.

Enfin, pensez-vous, monsieur le ministre, faire étudier par vos services le réaménagement de la responsabilité des hôteliers en matière civile, et notamment une modification des articles 1952 à 1954 du code civil ?

Je n'attends pas que vous me répondiez immédiatement à toutes ces questions, mais je souhaiterais que vous m'assuriez qu'elles ne resteront pas sans réponse.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre chargé du tourisme.** Je remercie Mme Daugreilh du ton de sa question, qui tranchait quelque peu avec celui qu'a employé tout à l'heure un orateur de son groupe !

Les charges qui pèsent sur l'hôtellerie française constituent en effet un élément déterminant dans la compétitivité internationale. Au reste nous y avons veillé, puisque le taux de T.V.A., appliqué dans la quasi-totalité de nos hôtels, sera désormais le plus faible d'Europe.

Par ailleurs, le secteur de l'hôtellerie bénéficie, comme les autres, des efforts accomplis en matière de diminution de charges sociales, je pense notamment aux exonérations pour les premiers emplois. Enfin, la nécessaire modernisation de certains établissements peut justifier qu'on étudie une amélioration des taux d'intérêt ; je partage tout à fait cette préoccupation, et je suis justement en train d'étudier dans quelle mesure on pourrait, de ce point de vue, aider l'hôtellerie.

J'ai pris note, pour en faire part à mon collègue de l'économie et des finances, de vos observations sur d'autres redevances, la redevance télévision et certaines taxes, qui ne concernent pas mon budget proprement dit, mais qui intéressent l'ensemble de l'activité touristique.

La révision des normes de classement de l'hôtellerie est un sujet qui mérite en effet d'être étudié. M. Deprez a suggéré tout à l'heure de créer une catégorie « cinq étoiles ». J'y suis pour ma part favorable. Peut-être pourrait-on revoir l'ensemble du classement prévu pour l'hôtellerie. Aucune règle, du reste, n'est imposée par l'Etat dans ce domaine. Cependant je suis prêt à étudier avec les professionnels, s'ils le souhaitent, une modification des règles actuelles.

**M. le président.** Pour le groupe socialiste, la parole est à M. François Hollande.

**M. François Hollande.** L'échéance de 1992 exige une profonde mutation de l'industrie touristique française. En effet, l'existence d'un grand marché va incontestablement gonfler le flux des voyageurs et parallèlement diminuer sensiblement le coût des prestations. Nos professionnels seront-ils capables d'affronter cette situation nouvelle ?

A bien des égards, c'est vrai, notre pays dispose d'opérateurs de grande qualité, dotés, pour certains du moins, de la dimension internationale. La modernisation de nos structures d'accueil, depuis quelques années, est incontestable, même si elle n'est pas suffisante.

Il reste que, d'une part, les organisateurs de voyages anglais et allemands conduisent une politique de tarifs particulièrement avantageux - leurs tarifs sont bien inférieurs aux nôtres - et que, d'autre part, nos agences de voyages constituent une profession peu concentrée, encore trop faible face aux différents prestataires de services et sans doute moins protégée qu'il n'y paraît par une réglementation très dépassée.

Cette situation difficile justifie mes questions, monsieur le ministre. D'abord, envisagez-vous une réforme de la réglementation des agences de voyages en prévision de l'ouverture du marché unique européen ? Ensuite, prévoyez-vous une amélioration de la formation des professionnels en activité ? Bref, comment entendez-vous, monsieur le ministre, mobiliser l'ensemble des opérateurs touristiques à l'horizon du grand marché ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre chargé du tourisme.** C'est une bonne question, monsieur Hollande. Elle m'a également été posée au congrès annuel des agents de voyages qui, n'en déplaise à M. Mignon - je n'y suis pour rien -, se tenait en effet à la Guadeloupe. Je m'y suis rendu car - le R.P.R. le sait-il ? - la Guadeloupe est un département français !

Je déposerai probablement à la session de printemps un projet de loi concernant les agences de voyages. Il prendra en compte les intérêts de cette profession qui jouera un rôle de plus en plus important dans le développement du tourisme dans notre pays.

Il faut également envisager l'amélioration de la formation de cette profession qui est d'ailleurs très consciente de cette nécessité. Elle m'a fait part de ses préoccupations. Le Gou-

vernement souhaite encourager cette profession : la baisse de la T.V.A. d'ailleurs à 5,5 joue également en sa faveur, je le signale au passage, elle ne concerne pas que l'hôtellerie.

Dans le projet de loi que je vous soumettrai et que j'élaborerai en étroite concertation avec les parlementaires intéressés, une grande partie sera consacrée à la formation. Une autre servira à faciliter la tâche des agents de voyages qui ont à faire face à une rude concurrence, notamment de la part de leurs homologues européens. Les agents de voyages jouent un rôle essentiel dans nos activités touristiques.

A ce propos je souligne que les Français utilisent moins les agences de voyages que la plupart de leurs voisins européens. C'est un problème car une agence de voyages, lorsqu'elle fonctionne à plein, joue un rôle moteur pour le tourisme. Or visiblement dans notre pays ce n'est pas encore le cas. Il y a « des réserves », dirai-je ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean Beauvils.

**M. Jean Beauvils.** Monsieur le ministre, M. Sueur, rappelé dans sa circonscription, vous prie de bien vouloir excuser son absence.

Monsieur le ministre, dans notre pays des gisements touristiques existent dans notre pays qui ne sont pas exploités comme ils pourraient l'être.

C'est ainsi que six régions littorales et les Alpes du Nord se partagent la part la plus importante des flux touristiques en France. Dans les autres régions, le tourisme n'est trop souvent qu'un tourisme de passage.

Ainsi, en région Centre, la région de M. Sueur, les séjours moyens sont souvent de faible durée, concentrés autour de quelques sites ou monuments comme les châteaux de la Loire.

Il apparaît très souhaitable d'y promouvoir des séjours d'une durée plus longue autour d'une gamme variée de centres d'intérêt. Cela suppose de concevoir ces séjours, de les organiser mais surtout de les faire connaître.

Or, à cet égard, beaucoup reste à faire. Il faut en effet, en liaison avec les collectivités territoriales, diffuser une large information en Europe et dans les autres continents sur une gamme variée de séjours et circuits longs dans l'ensemble de nos régions, particulièrement celles qui ne connaissent aujourd'hui que le « tourisme de transit ».

Quelles dispositions comptez-vous prendre monsieur le ministre pour favoriser une telle information au-delà de nos frontières selon des formes modernes et efficaces ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre chargé du tourisme.** Je remercie M. Beauvils d'avoir posé cette question de M. Sueur car elle est vraiment importante.

A l'heure actuelle, on peut dire que seulement six régions de France participent vraiment à une activité touristique importante, et encore, pour beaucoup d'entre elles, n'est-ce que pendant une période relativement courte, trois mois. Toutes les régions de France ont vocation, c'est vrai, à recevoir des touristes. Je dis bien toutes, à des titres différents mais toutes !

J'ajoute que les touristes européens, les plus nombreux désormais à venir en France, puisqu'ils représentent 85 p. 100 des touristes venant de l'extérieur, recherchent de plus en plus un tourisme, disons « de l'intérieur », le tourisme tranquille qu'offre le milieu rural. Les Allemands et les Hollandais notamment vivent dans des pays industriels et recherchent le tourisme en milieu rural...

**M. François Hollande.** Très juste !

**M. le ministre chargé du tourisme.** ... qui leur apporte ce qu'ils n'ont pas chez eux.

D'autant que ce sont souvent des touristes qui reviennent en France ; ils connaissent déjà Paris, les châteaux de la Loire, la Côte d'Azur. Ils cherchent autre chose et leur demande se porte de plus en plus vers le tourisme de l'intérieur.

De fait, je signale que c'est ce tourisme-là qui s'est le mieux comporté peut-être cette année. Il y a une forte progression des touristes européens dans la plupart des régions de l'intérieur.

C'est une très bonne préoccupation et il va de soi que, par exemple, dans l'effort de promotion que la « Maison de la France » va faire avec les crédits nouveaux que le Gouvernement vous demande de voter, l'accent sera porté sur la mise en valeur de toutes nos régions, pas seulement de quelques-unes. Je veillerai personnellement, j'en ai donné instruction à mes services, à ce qu'un effort notable soit consenti en faveur de la promotion de toutes les régions de notre pays qui, toutes, ont pris conscience de l'importance que peut avoir le tourisme pour elles.

Dans certaines régions de France, qui étaient presque exclusivement agricoles, et où l'agriculture occupe beaucoup moins d'hommes, le tourisme est peut-être la seule activité possible. C'est ce que me disent souvent les présidents de conseil général ou les députés de ces régions. Le devoir du Gouvernement est évidemment de faciliter le développement et la promotions du tourisme dans ces régions-là.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Lambert.

**M. Michel Lambert.** Monsieur le ministre, 40 milliards de dépenses, 13 575 000 séjours de Français à la campagne, le tourisme vert existe, se développe même si, en parts de marché, il semble régresser.

Le « tourisme vert », permettez-moi d'insister, est l'une des chances du monde rural français, offrant aux touristes l'espace dont vous venez de parler et qui fait cruellement défaut dans nos grandes villes. Je pense au mode de vie traditionnelle où le temps n'est pas forcément de l'argent.

Environ 20 000 agriculteurs participent à l'accueil des touristes. Vous connaissez ce qu'ils proposent : gîtes ruraux, fermes-auberges, fermes de séjour avec chambres où table d'hôte, camping à la ferme, ferme équestre.

Ces agriculteurs reçoivent un complément de ressources issu de la vente directe de leurs produits ou des services touristiques. S'ils ne sont pas les seuls acteurs ou intervenants du « tourisme vert », ils participent au mouvement de lutte contre la dévitalisation de nos campagnes. Hôteliers ruraux, agriculteurs, artisans, commerçants de proximité, collectivités locales doivent s'unir pour promouvoir l'accueil touristique. Encore faut-il offrir des produits touristiques complets répondant à l'évolution de la demande quant à la qualité de l'hébergement, des services, des loisirs et de l'animation.

Monsieur le ministre, les atouts touristiques du monde rural sont encore loin d'être valorisés pleinement. D'où la nécessité de promouvoir le tourisme vert, de moderniser l'accueil, de proposer, donc de créer des produits touristiques attractifs d'une qualité élevée et constante, de former les hommes et de conduire une politique volontariste, coordonnée et contractualisée.

Mes collègues Jacques Blanc et Ambroise Guellec ont déjà posé cette question : mais permettez-moi d'insister à nouveau. Les contrats de pays d'accueil, comme ceux qui nous intéressent, M. Geng et moi-même - vous devez d'ailleurs être d'accord avec nous, monsieur le ministre, vous qui connaissez bien cette région - ceux de la vallée de l'Orne ou de la région du Perche ornaï, ont permis de rassembler les forces vives pour l'accueil touristique.

Monsieur le ministre, quels sont vos objectifs en matière de tourisme vert ? Quels sont les moyens dont vous disposez pour réaliser votre politique ? Comptez-vous renouveler les contrats des pays d'accueil ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre chargé du tourisme.** La question de M. Michel Lambert rejoint les préoccupations exprimées dans la question de M. Sueur - je les partage d'ailleurs complètement.

D'abord, le tourisme vert marche bien, parce qu'il y a des clientèles de plus en plus nombreuses pour ce type de tourisme. Cependant, il n'a pas atteint, et de loin, l'expansion à laquelle il peut prétendre : son développement sera utile pour compléter le revenu de nombre d'agriculteurs. A cet égard, M. Lambert et M. Geng ont raison : il y a là une forme de tourisme d'avenir, qui complètera le revenu des agriculteurs et qui sera même source de créations d'emplois dans nombre de cas. Ce tourisme permettra également de rénover, ce qui n'est pas inintéressant - des maisons qui, à défaut, risqueraient de disparaître ou de se délabrer. Remises en état, au contraire, ces maisons donneront à nos campagnes une allure plus riante.

Je suis pleinement favorable aux contrats de pays d'accueil. Ceux-ci seront poursuivis voire, je l'espère, amplifiés. Je prépare en ce moment plusieurs mesures, en liaison avec M. le ministre de l'agriculture. Il est prêt à nous aider sur son budget. Nous avons ensemble demandé une étude commune à M. Gilbert Trigano qui, après s'être intéressé à certaines formes de tourisme, s'intéresse aujourd'hui au tourisme vert. Ce soir, j'aurai l'occasion de recevoir son étude, qu'il a terminée. Nous avons demandé à une commission spécialisée en agriculture de procéder à une étude similaire.

C'est vous montrer les préoccupations du Gouvernement en faveur du tourisme rural ou du tourisme vert : elles rejoignent exactement celles qui viennent d'être exprimées par M. Michel Lambert.

**M. le président.** La parole est à M. Didier Migaud.

**M. Didier Migaud.** Monsieur le ministre, le tourisme est un outil d'aménagement du territoire, ainsi que l'ont rappelé les orateurs qui m'ont précédé. Il peut contribuer au maintien, voire au développement de nos zones rurales, où il peut servir aussi à créer des emplois et être source de revenus complémentaires pour les agriculteurs.

Pourtant le tourisme rural n'a pas en France l'importance qu'il a dans un grand nombre d'autres pays, par exemple la Suède, l'Autriche, la Grande-Bretagne, et sa part dans le marché national des loisirs a tendance à diminuer.

Comment donc contribuer à la valorisation des potentialités touristiques de nos espaces ruraux ? Aider le tourisme rural, c'est en partie faciliter les conditions d'exercice de la pluriactivité. Des propositions sont avancées à cet effet par les milieux professionnels. La plupart consistent dans le souhait d'une fiscalité simplifiée, de règles claires, particulièrement pour les régimes de sécurité sociale, ou encore dans une reconnaissance par le régime agricole de certaines activités nouvelles, comme le tourisme équestre.

Pour les agriculteurs, le décret du 4 janvier 1988 marque un recul par rapport au régime antérieur. Des aménagements, de la T.V.A. ou de la taxe professionnelle seraient de nature à favoriser l'exercice de la pluriactivité.

De nouvelles dispositions touchant également au droit social devraient être prises en faveur de la pluriactivité et de l'emploi saisonnier. Le statut de l'emploi saisonnier que vous avez annoncé va dans ce sens.

Sur ces deux sujets, je souhaiterais des précisions relatives à vos orientations propres à assurer un vrai décollage du tourisme vert en France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre chargé du tourisme.** En ce qui concerne les problèmes de la fiscalité simplifiée pour faciliter le tourisme rural, le tourisme équestre, je vais étudier le décret dont vous parlez dès demain et je verrai si, par ce biais, je peu faciliter une forme de tourisme que, moi aussi, je souhaite voir se développer car il répond à beaucoup de nos préoccupations, notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire, la revalorisation de certaines zones, l'aide aux cultivateurs.

Le tourisme est l'activité qui emploie le plus de travailleurs saisonniers - environ 300 000 ou 400 000 personnes. Mon intention est de déposer un projet de loi à ce sujet à la prochaine session de printemps, car il faut assurer la protection de cette catégorie spécifique ainsi qu'une certaine continuité dans le travail.

Le texte prendra en compte l'ensemble des préoccupations de cette profession. Je l'élaborerai en étroite collaboration avec les parlementaires qui s'intéressent au sujet.

**M. le président.** Nous en revenons au groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Michel Meylan.

**M. Michel Meylan.** Quand on demande une aide pour adapter les structures touristiques et routières en vue des J.O. de 1992, Paris a tendance à répondre : « On a déjà beaucoup donné ». C'est certainement le cas pour les infrastructures routières de Savoie, mais il conviendrait d'étudier de plus près les accès aux sites olympiques des départements voisins, en particulier la liaison Sallanches-Saint-Gervais-Albertville. Surtout, il faut saisir l'occasion pour adapter l'hôtellerie aux besoins nouveaux, car elle est créatrice d'emplois et apporte des devises à notre pays.

Aussi est-il indispensable que votre ministère mette sur pied un programme ambitieux d'aide à l'hôtellerie saisonnière en Savoie et Haute-Savoie, où il existe une saison d'hiver et une saison d'été et donc une capacité de travail sur neuf mois de l'année.

Les collectivités locales sont prêtes à étudier avec les professionnels de l'hôtellerie, sous votre autorité et avec les moyens financiers que vous apporterez, la création d'établissements nouveaux et la mise aux normes d'établissements vétustes.

Je vous donne quelques orientations : bonifications des taux d'intérêt, incitation fiscale pour les travaux de transformation.

La décentralisation sur Lyon, pour la région Rhône-Alpes, des procédures d'agrément U.T.N n'a pas apporté d'amélioration, car l'Etat conserve à travers tous ses organismes administratifs la mainmise sur toutes les orientations et décisions d'aménagement. Ceux qui vivent en montagne et de la montagne ne sont pas écoutés et sont minoritaires dans les commissions. On établit des discriminations injustes entre les stations de la nouvelle génération et celles de l'ancienne. Pour ces dernières, on comptabilise tous les touristes comme skieurs, pour définir les normes de construction et d'aménagement du domaine skiable, alors que plus de 35 p. 100 d'entre eux viennent simplement se reposer et s'oxygéner. On les appelle d'ailleurs « les contemplatifs »... Les anciennes stations offrent des possibilités de détente et d'accueil bien plus complètes ; elles ont souvent un patrimoine historique et des traditions qu'il faut conserver - je pense à Chamonix, les Houches, Saint-Gervais, Megève.

Il faut revoir cette procédure, monsieur le ministre, et la composition de la commission, et ne pas condamner à l'immobilisme les stations qui ont lancé le tourisme dans les Alpes.

Les J.O. de 1992 sont une chance pour les habitants de nos deux départements savoyards, nous devons ensemble nous préparer pour gagner ! *(Très bien ! sur divers bancs.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre chargé du tourisme.** Les jeux Olympiques de 1992 sont également une chance pour le tourisme, en particulier pour le tourisme des stations de sports d'hiver.

Le Gouvernement en est tout à fait conscient et, dès maintenant, en liaison avec les élus de ces départements, il va s'efforcer de faire en sorte que les jeux d'Albertville profitent à l'ensemble des stations de sports d'hiver françaises, dans les Alpes et les Pyrénées.

Bien entendu nous sommes prêts à faire les efforts nécessaires.

La D.A.T.A.R. consacre ainsi 360 000 francs à des études de faisabilité et 600 000 à des investissements, le ministère participe à hauteur de 200 000 francs, le département de la Savoie a inscrit 900 000 francs et la région 300 000 francs. Nous apporterons notre concours pour que l'hôtellerie profite à plein elle aussi des Jeux, d'autant qu'elle est moins importante que dans les pays voisins puisque la France privilégie plutôt les chalets. Donc il y a probablement des perspectives de création d'emplois à l'occasion de ces Jeux et votre préoccupation rejoint celle du Gouvernement.

Je ne manquerai pas de tenir compte des observations que vous avez faites.

**M. le président.** Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Charles Pistre.

**M. Charles Pistre.** Monsieur le ministre, le succès touristique d'un pays, d'une région ou d'une ville est fonction de la qualité des équipements qui reçoivent le visiteur, de l'intérêt que présentent le climat, la nature ou le patrimoine et dépend de la variété et de la valeur des animations qui sont proposées. Le budget que vous nous proposez, par l'effort très sensible en faveur de la promotion qu'il traduit, va sans aucun doute nous permettre de faire mieux connaître notre potentiel et de développer notre fréquentation touristique.

Cela dit, il est aussi indispensable d'aider celles et ceux qui recevront ces touristes à le faire professionnellement. Je veux dire par là que les hôteliers, les restaurateurs, les salariés du secteur doivent avoir une formation qui les prépare à leur métier. J'ajoute que cela ne doit pas se borner à une formation technique. Il y faut aussi une formation à l'accueil, ce qui touche à la fois à la connaissance des langues,

des pratiques commerciales et des habitudes des pays dont les touristes sont originaires, mais aussi à la capacité de donner les renseignements indispensables pour aider les visiteurs à tirer le meilleur parti de leur séjour chez nous.

Cette formation est d'ailleurs nécessaire aussi pour celles et ceux qui travaillent dans les officines de tourisme et dans les syndicats d'initiative.

Monsieur le ministre, quels sont vos projets, vos orientations et les financements concernant la formation tant pour ce qui concerne les professionnels que les salariés, ou aussi les bénévoles dont l'accueil est souvent le souvenir le plus vivace et le plus vrai que les étrangers gardent de leur séjour dans notre pays ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre chargé du tourisme.** Monsieur Pistre a raison d'évoquer les problèmes de formation dont on a déjà parlé et qui, en effet, sont tout à fait essentiels à la fois pour les nouveaux qui entrent dans les professions hôtelières mais aussi pour ceux qui y sont déjà et qui ont besoin d'un complément de formation. Dans ce budget, un certain nombre d'efforts sont prévus.

Diverses actions justifient une enveloppe de l'ordre de 26 millions. Il s'agit du financement de stages de longue durée. En second lieu, un ensemble d'actions innovantes qui peuvent améliorer la qualité de nos formations ont également été prévues et dans mon budget, si vous le votez, vous avez peut-être noté que 3 millions seront consacrés à cet effet, qui s'ajouteront aux 33 millions qui existaient jusque-là.

Il y a donc un certain nombre d'objectifs qu'il faut se fixer pour la formation des professions hôtelières qui rejoignent vos préoccupations.

J'ajoute que le budget du tourisme ne sera pas le seul à contribuer à l'effort et que le ministre de l'éducation, le ministre du travail et de la formation professionnelle ainsi que le secrétaire d'Etat à la formation professionnelle travaillent avec moi en ce moment pour essayer de faire face aux besoins qui vont d'ailleurs s'amplifier, car si nous réussissons notre politique touristique il y aura de plus en plus d'emplois nouveaux à former et il faudra donc aller en effet dans le sens que vous venez d'évoquer et qui rejoint tout à fait mes préoccupations et celles du ministre de l'éducation nationale.

**M. le président.** La parole est à Mme Jacqueline Alquier.

**Mme Jacqueline Alquier.** Monsieur le ministre, l'agence nationale pour les chèques-vacances, décidée par une ordonnance de 1982, entrait en fonctionnement en 1983.

Au cours des premières années, malgré l'accroissement de son chiffre d'affaires, sa gestion est restée déficitaire. Cette observation avait conduit la Cour des comptes, dans son rapport de 1986, à conclure que l'équilibre était hors d'atteinte, même à long terme, et imposait une réforme législative.

Le précédent Gouvernement avait, dans cet esprit, étudié une réforme et préparé un projet de loi déposé le 16 décembre 1987 à l'Assemblée nationale, laquelle n'a pas eu le temps de l'adopter. Ce projet visait, d'une part, à alléger les procédures et les contraintes liées à l'acquisition des chèques par les bénéficiaires et, d'autre part, à supprimer l'agence nationale pour les chèques-vacances, afin d'affranchir l'Etat de la couverture des déficits.

Nous notons cependant que, grâce au surcroît de rigueur dont l'agence a fait preuve depuis quelque temps, grâce à la croissance du chiffre d'affaires apporté désormais par la fonction publique que devrait relayer l'effet du relèvement du plafond d'impôt, la situation financière de l'agence est maintenant en voie d'amélioration certaine.

D'ailleurs, si mes sources de renseignements sont exactes, au 31 août 1988, le chiffre d'affaires était de 223 millions de francs, alors que la prévision sur toute l'année annonçait 200 millions de francs.

De même, le tableau de prévisions de trésorerie, établi fin mai 1988 par la direction de l'agence nationale de chèques-vacances, décrit un schéma dans lequel le déficit annuel est pratiquement jugulé dès 1989, le découvert de 50 millions de francs, accordé par la caisse des dépôts, suffisant à assurer la trésorerie.

Elue du Tam, dans une circonscription située en zone surtout rurale où le tourisme vert trouve toute sa place, je me suis employée, à travers la mise en place d'une unité de

séjours touristiques, à développer et créer les structures favorables à l'accueil des familles, des groupes d'enfants. C'est du tourisme dit « social ».

Pour mener à bien cette politique, nous devons être aidés par des mesures sociales ; aussi je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir me préciser quelles mesures vous pensez pouvoir prendre pour maintenir la gestion des chèques-vacances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre chargé du tourisme.** Je remercie Mme Alquier d'avoir posé cette question qui est importante et que nous n'avions pas eu l'occasion d'évoquer au cours de la discussion budgétaire. L'Agence nationale des chèques-vacances, en effet, qui avait été créée en 1982 répondait vraiment à un besoin. Elle a connu un démarrage un peu difficile, à tel point d'ailleurs que le gouvernement précédent avait envisagé de la supprimer.

Les chiffres que vous avez donnés sont exacts et vos informations aussi. Il est vrai que les prévisions de gestion de cette année portaient sur 200 millions de francs et qu'à l'heure actuelle, le chiffre d'affaires réalisé se monte à 223 millions de francs. Désormais, les chèques-vacances sont donc bien gérés, retrouvent l'équilibre et, au-delà même, le succès que nous pouvions en attendre. Le Gouvernement souhaite encourager la poursuite de cette activité, importante, notamment sur le plan social ; il a retiré le projet de loi du gouvernement précédent qui tendait à la suppression de l'agence et j'ai même prorogé jusqu'en juin 1989 le mandat des administrateurs qui ont très bien fait leur travail, mandat qui devait se terminer à la fin de cette année. Je verrai ainsi avec eux comment amplifier l'action des chèques-vacances. Pour ma part, je me félicite que cette activité très sociale rencontre aujourd'hui le succès que l'on en attendait. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Beauvils.

**M. Jean Beauvils.** Monsieur le ministre, en cette fin de discussion, presque tous les sujets ont été abordés.

Je veux néanmoins revenir sur la promotion à l'étranger.

La France a perdu ces dernières années des parts de marché. Placée au deuxième rang mondial des nations touristiques en 1985, elle est aujourd'hui - cela a été dit - à la quatrième place et elle est même menacée par la Grèce, l'Autriche, la Yougoslavie ou même la Grande-Bretagne.

L'excédent de la balance commerciale, même s'il reste très intéressant pour le budget national, a connu un fléchissement important entre 1986 et 1988. De 8 milliards en 1981, et de 31,5 milliards en 1985, il a été seulement de 18 milliards en 1987. Cette année, amorçons une remontée, avec 23,5 milliards.

Il faut donc reconquérir les parts de marché, remonter au classement, atteindre l'objectif réaliste de 30 milliards de francs de bénéfices de notre balance.

La France ne s'achète plus spontanément. Elle a besoin de se vendre. La concurrence est vive avec nos voisins qui ont, eux aussi, des atouts à faire valoir. Nos produits doivent donc être particulièrement fiables dans leur présentation et leur prix et je n'insiste pas sur la qualité de l'accueil que nous devons réserver aux touristes étrangers.

Nous nous réjouissons tous sur ces bancs de la très substantielle augmentation des crédits de la promotion. Ceux qui iront à la Maison de la France progressent de plus de 100 p. 100.

Grossis par les crédits des régions, des départements, des chambres de commerce, des syndicats d'initiative, mais aussi des professionnels, nos moyens de promotion, même s'ils restent modestes par rapport à certains de nos concurrents, nous permettent de travailler aujourd'hui efficacement sur les marchés étrangers qui représentent un gisement insuffisamment exploité parce que le nombre des touristes étrangers venant en France a progressé seulement de 2,5 p. 100 cette année, alors que la pénétration étrangère était pendant la même période de près de 17 p. 100 aux Etats-Unis, de 14 p. 100 en Grèce ou de 12 p. 100 au Portugal.

J'en viens à ma question. La Maison de la France, dont le principe n'a jamais été contesté sur aucun banc mais dont les démarrages particulièrement laborieux pouvaient inquiéter à une certaine époque, devrait pouvoir convenablement jouer un double rôle : assurer l'image de la France à l'étranger



mais aussi aider à la promotion des régions, des départements et d'un certain nombre de produits et de manière partenariale.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous préciser les missions précises, les cibles que vous assignez à la Maison de la France pour l'année à venir, les opérations spécifiques qui seront menées à l'occasion du Bicentenaire et des jeux Olympiques, l'état du partenariat en 1988 entre la Maison de la France et un certain nombre d'investissements privés ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre chargé du tourisme.** M. Beaufile pose une question intéressante et très importante. En fait, l'objectif du Gouvernement - je peux le préciser, alors que la discussion budgétaire arrive à son terme - serait d'atteindre, non pas 73 milliards de francs au titre des dépenses des étrangers qui viennent en France, mais 100 milliards.

Je vous indique que c'est le chiffre atteint vraisemblablement à l'heure actuelle par l'Espagne qui se propose d'ailleurs de l'améliorer de 50 p. 100. C'est dire que nous avons devant nous une tâche très importante à accomplir, d'autant que nombre de Français continueront à prendre des vacances à l'étranger. Il ne faut d'ailleurs pas être malthusien dans ce domaine, car cela a quelquefois un effet boomerang utile.

Sachez, par exemple, que si 600 000 Français ont passé cette année des vacances en Grèce, il y avait plus d'un million et demi d'Allemands. De ce fait les Grecs apprennent davantage l'allemand que le français et ils se rendent plus en Allemagne qu'en France.

Il ne faut donc pas craindre que les Français sortent de nos frontières, mais il convient de faire en sorte que beaucoup plus d'étrangers viennent en France. Tel est l'objet des crédits supplémentaires que le Gouvernement vous demande de voter pour la promotion de nos régions, je dis bien de l'ensemble de nos régions, et non de la France au sens large.

Ainsi que vous l'avez parfaitement souligné, la mission de la Maison de France est double. Il s'agit d'abord d'améliorer l'image de notre pays à l'extérieur en menant des actions de promotion bien ciblées. A ce propos je rejoins les préoccupations que Mme Ségolène Royal a exprimées tout à l'heure : il est indispensable que cette promotion soit bien faite, afin qu'elle porte tous ses fruits. Nous y veillerons de très près.

Il faut ensuite que cette Maison de France permette à toutes nos régions d'être effectivement intégrées à cette politique de promotion.

En ce qui concerne le Bicentenaire, nous nous efforcerons de faire en sorte que cet événement soit un plus pour le tourisme, en dehors du rôle culturel, historique, essentiel qui sera le sien. Il devrait, en effet, inciter un nombre plus élevé de touristes à venir en France l'an prochain. Quant à ceux qui ont déjà envie de se rendre chez nous, ils pourront profiter de cette occasion.

C'est la raison pour laquelle j'avais demandé à M. Jean-Noël Jeanneney de veiller à ce que les festivités soient étendues sur plusieurs mois - ce qui est fait - et à ce qu'elles se passent sur l'ensemble du pays, ce qui est également proposé. Je crois donc que le Bicentenaire favorisera un essor touristique.

Je parlerai d'ailleurs du Bicentenaire au Japon où je me rendrai dans quelques jours pour assister au congrès mondial du thermalisme et discuter de la création d'une liaison aérienne entre Tokyo et Nouméa. En effet, je le dis en passant pour le responsable du R.P.R., Nouméa fait, jusqu'à nouvel ordre, partie de la France.

**Mme Martine Daugreilh.** Nous l'espérons bien !

**M. le ministre chargé du tourisme.** Je m'y intéresse comme je dois le faire et c'est pourquoi nous prévoyons une nouvelle ligne pour amener les touristes japonais nombreux en Nouvelle-Calédonie.

Je parlerai donc du Bicentenaire aux Japonais qui ont été 600 000 à visiter la France cette année - record européen - et qui peuvent venir très nombreux l'année prochaine. Au mois de janvier, j'irai, dans le même esprit, de nouveau aux Etats-Unis et je me rendrai également dans tous les pays d'Europe pour parler du Bicentenaire et inciter leurs ressortissants à venir nombreux dans notre pays durant toute l'année prochaine.

Je suis persuadé qu'il faut intégrer au tourisme tous les événements qui se produisent chez nous. Cela vaut donc pour le Bicentenaire, mais aussi - vous avez eu raison de le souligner - pour les jeux Olympiques, car ils constituent également un facteur de développement du tourisme.

Si vous nous accordez les moyens qui vous sont demandés, 1989 devrait être une bonne année pour le tourisme et nous devrions continuer de monter. Après quelques années de fléchissement, nous sommes revenus à un gain de 23 milliards, et je pense que l'on peut faire mieux, ce qui offre beaucoup d'intérêt. En effet le développement du tourisme permet d'améliorer notre balance des paiements, de créer des emplois et de percevoir des rentrées fiscales supplémentaires.

Sur tous les plans, si nous atteignons les objectifs que nous nous sommes fixés, nous irons dans le sens que vous souhaitez, celui de l'amélioration de la situation économique et sociale de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Les crédits concernant le tourisme, inscrits à la ligne « industrie et aménagement du territoire » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du ministère de l'aménagement du territoire et des reconversions.

Toutefois, en accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 19 présenté par MM. Lombard, Tardito et les membres du groupe communiste et apparenté.

Il est ainsi rédigé :

« Sur le titre III de l'état B, réduire les crédits de 30 000 000 de francs. ».

La parole est à M. Jean Tardito.

**M. Jean Tardito.** Cet amendement propose, en termes clairs, de maintenir à leur niveau de 1988, les crédits de promotion touristique à l'étranger.

Je ne vais pas rappeler mon soutien au tourisme social, ni mon appréciation sur le rôle joué par le G.I.E. « Maison de France », que j'ai développée dans mon intervention générale.

Nous apprécions à leur juste valeur les 8 millions de francs qu'a annoncés M. le ministre dans sa réponse au profit du tourisme social. Cependant les fonds que notre amendement permettrait de dégager pourraient être affectés à la rénovation des villages de vacances, dont l'existence risque d'être remise en cause dans les années à venir. Il faut savoir qu'ils ont un patrimoine de 1 400 000 lits contre 4 800 000 au tourisme commercial.

L'annonce de crédits supplémentaires en faveur du tourisme social nous permettrait de transformer notre hostilité initiale en un vote d'abstention. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission des finances ?

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** La commission des finances n'a pas examiné cet amendement, mais, à titre personnel, je me permets d'en recommander le rejet.

Nous avons beaucoup à faire en matière de promotion, car nous avons un retard considérable en ce domaine. L'effort consenti cette année, pour important qu'il soit, ne nous met pas complètement à niveau par rapport à des compétiteurs étrangers très proches de nous, comme l'Italie ou l'Espagne.

J'ajoute qu'un effort de promotion a un effet multiplicateur par la suite, qu'il s'agisse de devises ou d'emplois.

M. Lombard et M. Tardito sont du Midi et, grâce à l'héliotropie leur région peut sans doute se passer de crédits de promotion. (*Sourires*) En revanche M. Le Meur, qui est également signataire de l'amendement, est un élu picard, et sa région, comme le Limousin, a bien besoin de la promotion pour attirer des touristes, car, quelle que soit la richesse de son patrimoine - et elle très grande - il faut accompagner les efforts consentis par des actions de promotion, parce que les touristes ne viennent, pas spontanément.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre chargé du tourisme.** Je partage naturellement la préoccupation de M. Tardito en faveur du tourisme social ; je l'ai déjà dit et je le répète. Je crois cependant que, tel qu'il est, son amendement ne peut pas être accepté.

Il permettrait, peut-être, de récupérer une somme de 30 millions de francs pour le tourisme social. Or j'ai indiqué que j'espérais obtenir de la commission des finances au moins 8 millions de francs sur la réserve parlementaire, ce qui devrait permettre d'engager un nouvel effort en faveur du tourisme social.

Par ailleurs, les associations auxquelles M. Tardito a fait allusion souhaitent elles-mêmes un effort accru en matière de promotion. Elles savent qu'elles en ont besoin.

Par conséquent, ce serait une erreur, alors que le Gouvernement consent un effort qui va profiter à l'ensemble des activités touristiques, de le limiter d'emblée. Je crois donc que cet amendement n'est pas acceptable tel qu'il est.

En revanche, je souhaite que le Parlement m'aide - comme il le fait traditionnellement - en votant des crédits pris sur la réserve parlementaire en faveur du tourisme social. Je m'engage d'ailleurs à ce que, dans les années qui viennent, le Gouvernement mette en œuvre un plan de rénovation, qui complète les efforts de rénovation accomplis par la caisse des dépôts et la caisse d'allocations familiales.

**M. le président.** La parole est à M. Léonce Deprez.

**M. Léonce Deprez.** Au nom du groupe U.D.F., je suis contre cet amendement.

Nous devons prendre conscience du fait que le problème de l'emploi est le plus grave dans toutes les régions. Il convient d'attirer la clientèle étrangère, donc de mettre en œuvre des crédits destinés à la promotion, car ils doivent être générateurs d'emplois.

Il est cependant évident que ces fonds seraient dépensés en pure perte si les politiques des différents ministères n'étaient pas cohérentes. C'est pourquoi nous insistons beaucoup pour que les orientations des différentes actions ministérielles

soient imprégnées des impératifs de la vie touristique. Cela est fondamental si l'on veut que la politique de promotion à l'étranger puisse porter ses fruits.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 19.  
*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère délégué auprès du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 n° 160 (rapport n° 294 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Industrie et aménagement du territoire : Commerce et artisanat et article 67.

Annexe n° 20. - M. Alain Griotteray, rapporteur spécial, avis n° 299, tome V, de M. Jean-Paul Charié, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures trente.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN